

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi



-----  
REGION DE FATICK

-----  
DEPARTEMENT DE FATICK

-----  
COMMUNE DE NIAKHAR



# PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR

*2018-2022*



## **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES TABLEAUX .....	3
LISTE DES GRAPHIQUES .....	3
LISTE DES CARTES.....	3
LISTE DES PHOTOS.....	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION CONTEXTUELLE ET METHODOLOGIE .....	9
1. Introduction.....	9
2. Méthodologie.....	10
I. Généralités.....	13
1.1. Présentation physique de la commune.....	13
1.1.1. Situation géographique.....	13
1.1.2. Démographie .....	19
1.1.3. Caractéristiques socioculturelles.....	24
II. Bilan diagnostic .....	28
2.1. Les secteurs productifs.....	28
2.1.1. L’Agriculture.....	28
2.1.2. L’Elevage .....	32
2.1.3. La Foresterie.....	33
2.1.4. Le Commerce .....	34
2.1.5. Le Tourisme .....	36
2.1.6. L’Artisanat .....	36
2.1.7. L’Exploitation du sel.....	37
2.2. Les secteurs d’appui à la production .....	38
2.2.1. L’Energie.....	38
2.2.2. Le Transport et la Mobilité.....	40
2.2.3. La Micro finance.....	41
2.2.4. La Communication .....	42
2.3. Les secteurs sociaux .....	43
2.3.1. L’Education et la Formation.....	44
2.3.2. La Santé.....	52
2.3.3. L’Hydraulique .....	54
2.3.4. L’Assainissement et le Cadre de vie .....	56
2.3.5. La Culture.....	57

2.3.6.	La Jeunesse, les Sports et loisirs .....	58
2.3.7.	La Promotion de la femme et des couches vulnérables.....	59
2.4.	Environnement et vulnérabilité aux changements climatiques .....	61
2.4.1.	La gestion des ressources naturelles .....	61
2.4.2.	La vulnérabilité de la commune aux changements climatiques.....	62
2.5.	La gouvernance locale .....	66
2.5.1.	L’implication des acteurs dans les activités de développement.....	66
2.5.2.	La dynamique organisationnelle .....	67
2.5.3.	Le conseil municipal .....	68
2.5.4.	La fonctionnalité du conseil municipal .....	69
2.5.5.	Les commissions techniques .....	69
2.5.6.	Les mécanismes de partage de l’information .....	70
2.5.7.	Les ressources de la commune .....	70
SYNTHESE TERRITORIALE .....		74
Environnement et vulnérabilité aux changements climatiques.....		79
La gouvernance locale.....		79
III.	Perspectives de développement de la commune de Niakhar .....	92
3.1.	La vision de développement de la commune à l’horizon de 2022 .....	92
3.2.	Les axes stratégiques et objectifs de développement.....	93
3.2.1.	Les axes stratégiques.....	94
3.2.2.	Les objectifs de développement.....	97
3.3.	Le Plan d’Actions Prioritaires (PAP) .....	98
3.4.	Le Plan Annuel d’Investissement (PAI) .....	111
3.5.	Stratégies de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDC .....	121
3.5.1.	Les stratégies de mise en œuvre .....	121
3.5.2.	Les stratégies de suivi-évaluation .....	122
3.5.3.	L’appropriation du PDC par les populations .....	122
3.5.4.	L’acceptation du PDC comme cadre de référence en matière de planification .....	123
3.5.5.	L’aspect temporaire du PDC .....	123

### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Répartition des villages selon les zones .....	14
Tableau 2: Evolution annuelle de la température de 2006 à 2015 .....	16
Tableau 3: Répartition de la population selon l'âge et le sexe en 2013 .....	20
Tableau 4: Infrastructures agricoles identifiées dans la commune .....	29
Tableau 5: Infrastructures pastorales identifiées dans la commune .....	32
Tableau 6: Répartition des infrastructures commerciales dans la commune de Niakhar .....	35
Tableau 7: Les infrastructures identifiées dans les corps de métiers de la commune .....	36
Tableau 8: Structures et effectifs des élèves et du personnel enseignant au niveau du préscolaire .....	45
Tableau 9: Mobiliers et équipements du préscolaire .....	46
Tableau 10: Structures et effectifs des élèves et du personnel enseignant au niveau de l'élémentaire ..	47
Tableau 11: Mobiliers et équipements au niveau de l'élémentaire .....	48
Tableau 12: Structures et effectifs des élèves et du personnel enseignant au niveau du cycle moyen ..	49
Tableau 13: Mobiliers et équipements au niveau des CEM .....	50
Tableau 14: Nombre de Daaras et écoles arabes au sein de la commune .....	51
Tableau 15: Equipements d'allègements des travaux de la femme .....	60
Tableau 16: Matrice de sensibilité de la commune aux changements climatiques .....	65
Tableau 17: Evolution du budget de la commune sur ces trois dernières années .....	71
Tableau 18: Taux de réalisation du budget communal de 2015 à 2017 .....	72
Tableau 19: Synthèse du diagnostic (AFOM) .....	75
Tableau 20: Typologie des territoires .....	82
Tableau 21: Les objectifs de développement .....	97

### **LISTE DES GRAPHIQUES**

Figure 1: Evolution thermique des moyennes mensuelles de 2006 à 2015 .....	16
Figure 2: Variation de la pluviométrie durant la décennie de 2006 à 2015 .....	17
Figure 3: Pyramide des âges de la commune de Niakhar .....	21
Figure 4: Rapport de masculinité de la commune .....	22
Figure 5: Projection de la population de 2013 à 2022 .....	24
Figure 6: Niveau d'implication des populations dans les projets de développement de la commune ..	66
Figure 7: Répartition du budget au cours des trois dernières années .....	72
Figure 8: Schéma d'articulation entre les paliers du PSE et les axes du PDC .....	93

### **LISTE DES CARTES**

Carte 1: Présentation de la commune de Niakhar .....	13
Carte 2: Végétation de la commune de Niakhar .....	18
Carte 3: Répartition de la population de la commune de Niakhar .....	23
Carte 4: Les équipements économiques de la commune de Niakhar .....	28
Carte 5: Les infrastructures sociales de la commune de Niakhar .....	43
Carte 6: Les infrastructures scolaires de la commune de Niakhar .....	44
Carte 7: Les infrastructures sanitaires de la commune de Niakhar .....	52
Carte 8: Les infrastructures hydrauliques de la commune de Niakhar .....	54

**LISTE DES PHOTOS**

Photo 1: Magasin de stockage de Niakhar .....	30
Photo 2: Centre de développement de la filière (CDF) Mil et Niébé de Niakhar .....	30
Photo 3: Halle de marché de Niakhar .....	34
Photo 4: Maison à l'outil de Niakhar.....	37
Photo 5: Centrale électrique de Mbane .....	39
Photo 6: Gare routière de Niakhar .....	41
Photo 7: Case des tout-petits de Niakhar .....	45
Photo 8: Ecole élémentaire de Mbafaye.....	46
Photo 9: Centre d'Enseignement Moyen (CEM) de Sagne .....	48
Photo 10: Centre de santé de Niakhar .....	53
Photo 11: Forage de Niakhar .....	55
Photo 12: Place publique de Niakhar .....	57

**LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>Abréviations</b>	<b>Sigles</b>
<b>ACEP</b>	Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
<b>ADSL</b>	Asymétric Digital Subscriber Line
<b>AFOM</b>	Atouts-Forces-Opportunités-Menaces
<b>AME</b>	Association Mère Enfant
<b>ANCAR</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
<b>ANPEJ</b>	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>APE</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ASC</b>	Association Sportive et Culturelle
<b>ASP</b>	Agent de Sécurité de Proximité
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers du Forage
<b>ATE</b>	Agent Technique d'Elevage
<b>AVEC</b>	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
<b>CADL</b>	Centre d'Appui au Développement Local
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique
<b>CEM</b>	Centre d'Enseignement Moyen
<b>CEPSE</b>	Commission Elargie de Planification et de Suivi-Evaluation
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CGE</b>	Comité de Gestion de l'Ecole
<b>CIMEL</b>	Centre d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage
<b>CLM</b>	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>CMS</b>	Crédit Mutuel du Sénégal

<b>CODEC</b>	Coordination des Directeurs d'Ecole
<b>CPE</b>	Centre de la Petite Enfance
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>CTP</b>	Case des Tout-Petits
<b>CTR</b>	Comité Technique Restreint
<b>DAC</b>	Domaine Agricole Communautaire
<b>DIRFEL</b>	Directoire des Femmes en Elevage
<b>DP</b>	Diagnostic Participatif
<b>DRDR</b>	Direction Régionale de Développement Rural
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>EFA</b>	Ecole Franco-Arabe
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FECL</b>	Fonds d'Equipements des Collectivités Locales
<b>FONGIP</b>	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
<b>GDT</b>	Gestion Durable des Terres
<b>GPF</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>HAI</b>	Hôpital Assistance Internationale
<b>ICP</b>	Infirmier Chef de Poste
<b>IEF</b>	Inspection de l'Education et de la Formation
<b>IMF</b>	Impôt au Minimum Fiscal
<b>MDE</b>	Maison des Eleveurs
<b>MEC</b>	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
<b>MPP</b>	Mesure de Performances Publiques
<b>NF</b>	Non Fonctionnel
<b>OCB</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement

<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAFA</b>	Programme d'Appui à la Filière Agricole
<b>PAFC</b>	Programme d'Appui à la Filière Caprine
<b>PAMECAS</b>	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal
<b>PAP</b>	Plan d'Actions Prioritaires
<b>PAPEJF</b>	Programme d'Appui pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDD</b>	Plan Départemental de Développement
<b>PDIF</b>	Programme de Développement Intégré de Fatick
<b>PNDL</b>	Programme National de Développement Local
<b>PNGD</b>	Programme National de Gestion des Déchets
<b>PUDC</b>	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
<b>PRODER</b>	Programme de Développement des Energies Renouvelables
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PSEM/CLUSA</b>	Projet des Services des Entreprises du Mil
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>P2RS</b>	Programme Régional de Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel
<b>RG</b>	Règlements Généraux
<b>RGPHAE</b>	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>SDAT</b>	Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire
<b>SENELEC</b>	Société Sénégalaise de l'Électricité

<b>SRSD</b>	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
<b>STD</b>	Service Technique Déconcentré
<b>UAVDN</b>	Union des Associations Villageoises de Développement de Niakhar
<b>U-IMCEC</b>	Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit

## **INTRODUCTION CONTEXTUELLE ET METHODOLOGIE**

### **1. Introduction**

L'élaboration d'un document de planification est un chemin par lequel toute collectivité territoriale doit passer pour construire une image (un futur souhaité) réaliste et réalisable, conformément aux dispositions de l'article 315 de la loi N°10-2013 du 28 Décembre 2013, portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle donne l'occasion de formuler la vision, les orientations et les axes stratégiques que la collectivité doit emprunter afin d'améliorer les conditions de vie des populations en articulation avec les orientations départementales, nationales et les objectifs internationaux en matière de développement.

L'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) se fait dans un contexte marqué par l'adoption de l'acte III de la décentralisation. Cette réforme majeure qui vise à organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable a aussi consacré la communalisation intégrale, l'érection des départements en collectivités territoriales et la suppression des régions en tant que telles. Cette option est clairement définie dans le CGCT de 2013 qui détermine l'organisation et le fonctionnement des conseils municipaux et précise les rôles et responsabilités des élus locaux.

Il consacre aussi le PDC comme outil de planification des communes. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur l'article 315 du même code qui relate que : « *la commune reçoit la compétence de l'élaboration et de l'exécution du Plan de Développement Communal (PDC) en articulation avec les plans de développement de la ville* ».

Aussi en 2013, le Sénégal a adopté un nouveau cadre de référence en matière de planification économique et sociale dénommé Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'ambition est de faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035.

Cette politique économique nationale se base également sur les objectifs de développement internationaux qui consacrent la fin des Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD) et l'adoption par la suite des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Septembre 2015. Le PDC de Niakhar intègre en plus des orientations internationales (ODD), celles définies par les politiques sectorielles nationales (PSE) et par le Plan de Développement Départemental (PDD) de Fatick.

Le PDC constitue pour la commune, le document de référence sur l'ensemble des politiques économiques, sociales, culturelles, environnementales et d'harmonisation

d'éventuelles interventions dans le territoire pour l'horizon 2018-2022 (05 ans). Les dimensions migration et changement climatique sont aussi à considérer dans la planification aussi bien stratégique qu'opérationnelle.

La transformation du cadre législatif et institutionnel du Sénégal amorce l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles échelles dotés d'une liberté financière et d'une autonomie de gestion. Toutefois, les moyens financiers qui doivent accompagner ce processus relèvent toujours de l'autorité centrale. Ce changement de décor incite le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF) dans sa nouvelle phase (2017-2021) orientée sur le développement territorial, à accompagner les collectivités territoriales et l'élaboration de ce PDC dans le cadre de son Fonds de Développement Territorial (FDT).

Ainsi, il donnera à la commune, la faveur de se conformer à la politique de l'acte III de la décentralisation dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie des populations.

Le document est composé de 4 parties :

- ✓ **Les généralités** : Il a été question dans cette partie de relever les informations relatives à la présentation physique de la commune. Des informations sur la démographie ont été également présentées.
- ✓ **Le diagnostic** : cette partie expose l'état des lieux des secteurs retenus ainsi que les atouts et contraintes qui entravent l'amélioration des conditions de vie des populations.
- ✓ **La planification** : dans cette partie, la vision de la commune et les axes de développement sont exposés de même que les objectifs spécifiques et les actions à mener.
- ✓ **La stratégie de mise en œuvre** : ici, les différentes actions à mener afin de garantir la mise en œuvre réussie du PDC sont indiquées. Les rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que les stratégies de mobilisation des ressources et de suivi-évaluation ont été également bien définis.

## **2. Méthodologie**

La méthodologie adoptée dans l'élaboration de ce PDC se veut participative, inclusive, itérative et moderne. Ainsi, le processus d'élaboration est constitué de 05 principales phases :

✓ **La phase préparatoire :**

La commune a d'abord manifesté sa réelle volonté de disposer d'un plan de développement à travers une délibération du conseil et la prise, par le Maire, d'un arrêté instituant sa volonté d'élaborer son PDC et d'installer la Commission de Planification Elargie et de Suivi-Evaluation (CPESE). Une revue documentaire a été réalisée pour des informations préliminaires.

Durant cette phase, le processus d'élaboration du document a été officiellement entamé, le 05 Avril 2018. Lors de ce lancement, le Comité Technique Restreint (CTR) coordonné par l'Agence Régionale de Développement (ARD) a d'abord rappelé aux populations l'importance de l'élaboration du PDC pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ensuite, il a précisé les 05 phases dans la conception du document et est revenu sur les responsabilités de la Mairie dans l'organisation des ateliers ainsi que la stabulation du calendrier d'intervention pour le diagnostic participatif dans les villages. En sus, un facilitateur chargé d'accompagner la commune à élaborer son plan, a été recruté. Ses travaux ont été supervisés par le CTR qui en a assuré le contrôle de qualité.

✓ **La phase diagnostic :**

Le diagnostic a permis de faire la situation de référence de la commune. Durant cette phase, le facilitateur avec l'appui du CTR ont collecté les données de base sur les principaux secteurs de la commune. Des ateliers zonaux de diagnostic participatif de 02 jours (02 et 03 Mai 2018) ont été tenus permettant aux acteurs locaux d'identifier l'ensemble des opportunités et contraintes de la commune sur le plan économique, social, environnemental, institutionnel, etc.

Les ateliers de diagnostic participatif ont été tenus dans les 04 zones suivantes :

- ☞ La zone de Niakhar regroupant onze (11) villages (les villages de la zone de Niakhar 1 et de Niakhar 2) ;
- ☞ La zone de Sagne 1 avec sept (07) villages ;
- ☞ La zone de Sagne 2 avec six (06) villages ;
- ☞ La zone de Sanghaïe regroupant huit (08) villages.

Les diagnostics zonaux de même que les données issues des sectoriels ont été synthétisés pour constituer le diagnostic de la commune. Ce document a été élaboré par le facilitateur puis restitué au CTR et validé lors d'un atelier le 29 Mai 2018 qui a regroupé les différentes couches de la population. C'était un moment important du processus qui a mis en

communication croisée les populations et les techniciens de la zone sur les options / questions du développement local de la commune. Après la validation technique, le facilitateur a finalisé le rapport du bilan diagnostic.

✓ **La phase de mise en cohérence :**

C'est un cadre d'échange, d'harmonisation et d'articulation des données collectées dans la commune avec les référentiels de politiques départementales de développement (PDD), nationales (PSE) et internationales (ODD). Elle a permis de confronter les informations recueillies avec les sectoriels et d'aboutir à un document accepté par tous les acteurs.

✓ **La phase de planification :**

C'est la phase de formulation des solutions aux contraintes identifiées durant la phase du diagnostic. Des ateliers de deux jours (07 et 08 Juin 2018) ont été organisés au sein de la commune à l'issue duquel, la vision, les axes de développement, les objectifs sectoriels et les actions à mener ont été définis afin de satisfaire les besoins et aspirations des populations. Ces options sont arrimées aux trois paliers du PSE ainsi qu'aux défis et enjeux de la commune. Cette phase de planification est bouclée par une priorisation, une programmation temporelle et une budgétisation des différentes actions retenues.

✓ **La phase de restitution et de validation :**

A toutes les étapes du processus, les différentes productions ont fait l'objet de restitutions. Les données collectées lors du diagnostic participatif, les rapports de diagnostic et de planification (vision, axes de développement, objectifs, stratégies, plans d'actions, etc.) ont fait l'objet de validation aussi bien par le CTR que par le Conseil Municipal élargi aux autres acteurs de la commune.

Le document final, pré-validé par le CTR, restitué techniquement aux acteurs de la commune a été, par la suite, adopté par le conseil municipal, par délibération et soumis à l'approbation préalable de l'autorité administrative, dans le respect des dispositions de l'article 245 du CGCT.

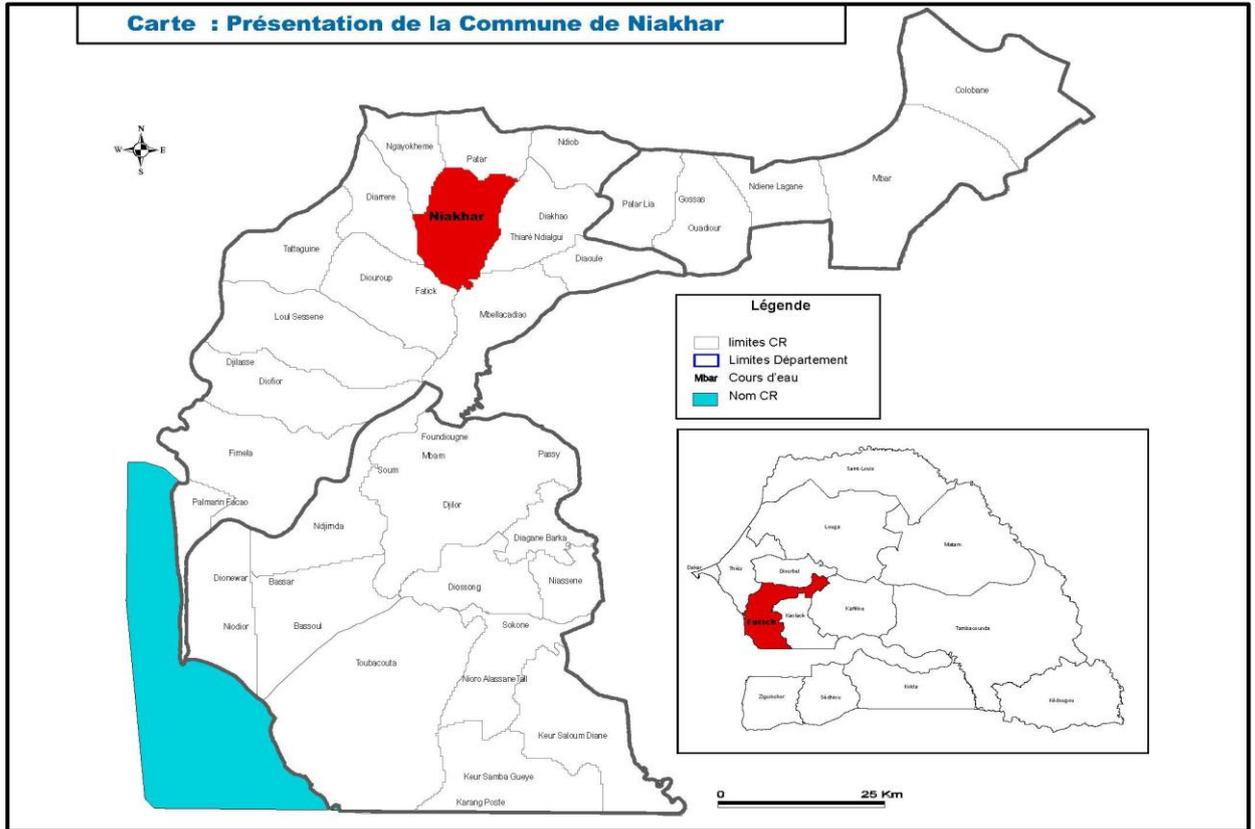
Cette phase engage tous les groupes d'acteurs, chacun en ce qui le concerne, pour la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP).

**I. Généralités**

**1.1. Présentation physique de la commune**

**1.1.1. Situation géographique**

**Carte 1: Présentation de la commune de Niakhar**



*Source : PDIF, Fatick*

La commune de Niakhar est située au Sud de l'arrondissement du même nom dans la région de Fatick. Elle couvre une superficie de 186 km<sup>2</sup> et a pour coordonnées géographiques 14°29' Nord de latitude, 16°24' Ouest de longitude et 6m d'altitude. Elle est limitée à :

- l'Est par la commune de Diakhao ;
- l'Ouest par l'arrondissement de Tattaguine ;
- Nord par les communes de Patar Sine et Ngayokhème ;
- Sud par la commune de Fatick.

Officiellement, la commune compte trente-deux (32) villages répartis en cinq (05) zones avec Niakhar comme chef-lieu. Le tableau ci-dessous met en exergue la répartition des villages selon les zones au sein de la commune :

**Tableau 1: Répartition des villages selon les zones**

ZONES	VILLAGES
<b>NIAKHAR 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Niakhar</li> <li>☞ Ngoyère</li> <li>☞ Sassar</li> <li>☞ Ndianème</li> <li>☞ Mboltogne</li> </ul>
<b>NIAKHAR 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sass Mack</li> <li>☞ Satème</li> <li>☞ Languème</li> <li>☞ Yenguélé</li> <li>☞ Sagne Folo</li> <li>☞ Ndoffane Bouré</li> </ul>
<b>SAGNE 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sagne</li> <li>☞ Mème</li> <li>☞ Mbane</li> <li>☞ Kandiou</li> <li>☞ Mbafaye</li> <li>☞ Nguess</li> <li>☞ Godaguene</li> </ul>
<b>SAGNE 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Poleck</li> <li>☞ Mboudaye</li> <li>☞ Niondone</li> <li>☞ Konème</li> <li>☞ Nianiane</li> <li>☞ Mboukhoutour</li> </ul>
<b>SANGHAÏE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sanghaïe</li> <li>☞ Bibane</li> <li>☞ Ndiémou</li> <li>☞ Podome</li> <li>☞ Sorokh</li> <li>☞ Ndoss Diaraf</li> <li>☞ Ndoss Mbadiock</li> <li>☞ Poukham</li> </ul>

*Source : Commune de Niakhar*

#### **1.1.1.1. Relief et sols**

A l'image de la région de Fatick, la commune de Niakhar se caractérise par un relief plat en dépit de l'existence de quelques parties dépressionnaires au Sud et à l'Est de la commune constituées de bas-fonds et de vallées parmi lesquelles on peut citer celle du Sine qui traverse la commune du Nord au Sud.

Les sols rencontrés dans l'espace communal sont de quatre (04) types selon leurs caractéristiques:

- ☞ **Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés ou Deck-dior** : ce sont des sols de transition entre les Deck et les Dior. Localisés aux abords immédiats des vallées, ces sols sont favorables à toutes les cultures et couvrent l'essentiel de la commune avec un taux de représentativité de 75% ;
- ☞ **Les sols ferrugineux tropicaux lessivés ou Dior** : ce sont des sols meubles à structure légère facilement emportés par les agents érosifs. Ils se situent au niveau des plateaux, au Centre-ouest et Nord et représentent 15% des terres cultivables ;
- ☞ **Les sols ferrugineux tropicaux non lessivés ou Deck** : avec une structure plus compacte, ces sols ont une forte capacité de rétention d'eau et une meilleure teneur en matières organiques. Ils sont localisés au Centre et Nord-est de la commune et occupent près de 8% des terres arables ;
- ☞ **Les sols halomorphes (tannes)** : Il s'agit de sols atteints par le phénomène de salinisation. Localisés à l'Est et au Sud-est de la localité, ces sols représentent 2% des terres et ne favorisent plus une exploitation agricole. Toutefois, le biseau salé gagne du terrain de manière insidieuse.

#### **1.1.1.2. Le climat**

De type sahélien, du fait de son appartenance à la zone éco-géographique soudano-sahélienne, la commune est caractérisée par une alternance de deux saisons :

- Une saison des pluies ou hivernage qui varie entre trois (03) à quatre (04) mois (mi-juin à mi-octobre) et durant lequel, l'essentiel des activités agricoles est mené. Ainsi, durant cette période, la localité est arrosée par des précipitations irrégulières et d'intensités variables d'une année à une autre. En effet, celles-ci sont tributaires des caractéristiques de la Mousson qui est un vent maritime chaud et humide issu de l'anticyclone de Saint Hélène.

- Une saison sèche plus longue qui dure huit (08) à neuf (09) mois (mi-octobre à mi-juin) par la prédominance d'un vent chaud et sec dénommé Alizé Continental ou Harmattan. Ce dernier constitue un agent érosif très actif et emporte une bonne partie de la couche superficielle du sol qui en est généralement la plus fertile.

**1.1.1.3. La température**

La température moyenne à Niakhar, est de 28,47°C, durant la décennie 2006-2015. L'année 2010 a été la plus chaude alors que 2013 reste la plus fraîche (tableau 2).

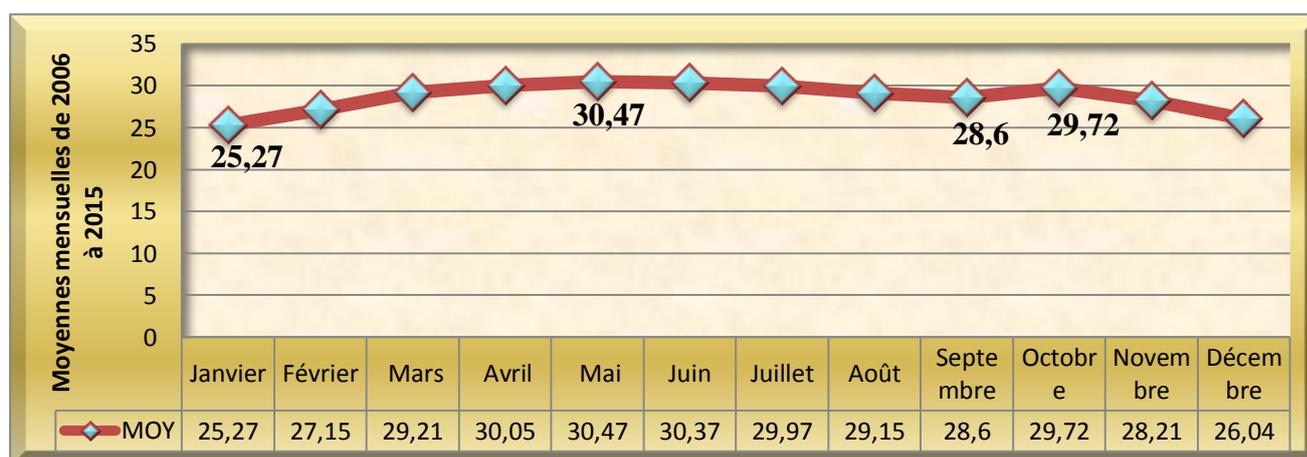
**Tableau 2: Evolution annuelle de la température de 2006 à 2015**

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
<b>Températures Moyennes</b>	28,34	28,71	29,13	28,63	29,22	28,55	28,47	28,2	28,95	28,55	<b>28,47</b>

*Source : Service régional de la météorologie de Fatick*

L'évolution thermique y est bimodale avec deux maxima en Mai et en Octobre, respectivement de 30,47°C et de 29,72°C et deux minima en Janvier et en Septembre donnant respectivement 25,27°C et 28,60°C (figure 1).

**Figure 1: Evolution thermique des moyennes mensuelles de 2006 à 2015**



*Source : Service régional de la météorologie de Fatick*

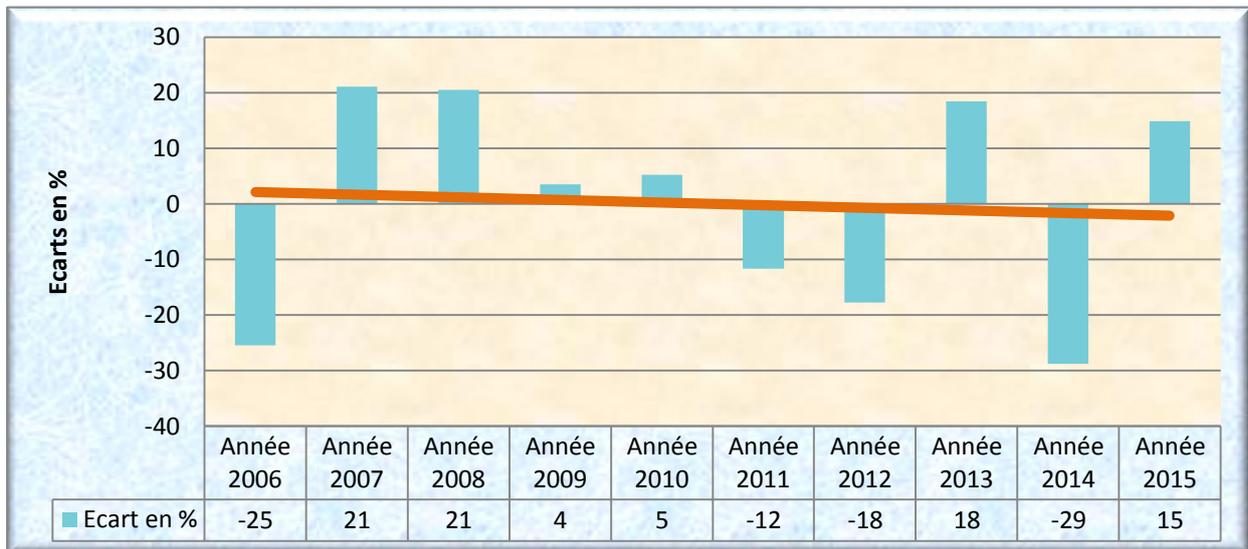
L'amplitude thermique moyenne de la décennie équivaut à 14,9°C. La durée d'ensoleillement (insolation) est évaluée à 11h/jour, soit 215,11h/mois et l'humidité relative moyenne minimale n'est que de 30,93% alors que celle maximale grimpe jusqu'à 77,55%, soit une moyenne de 54,24%.

**1.1.1.4. La pluviométrie**

La commune de Niakhar a enregistré une moyenne de 628 mm en 38 jours durant la décennie 2006-2015, avec un maximum de 760 mm noté en 2007 et un minimum de 447,2 mm en 2014. Durant cette décennie, la pluviométrie a connu une nette variation avec six (06) années excédentaires (2007, 2008, 2009, 2010, 2013 et 2015) et quatre (04) années déficitaires (2006, 2011, 2012 et 2014).

Malgré une pluviométrie relativement bonne durant cette décennie avec six (6) années excédentaires, la figure 2 atteste d'une variabilité notoire avec une succession annuelle d'anomalies positives et négatives. Ainsi, la courbe de variation de la pluviométrie montre une tendance à la baisse qui semble s'installer dans la zone.

**Figure 2: Variation de la pluviométrie durant la décennie de 2006 à 2015**



*Source : Service régional de la météorologie de Fatick*

**1.1.1.5. Les ressources hydriques**

Les ressources hydriques de la commune sont constituées par les eaux de surface (mares) et les aquifères qui sont à des profondeurs variables.

**1.1.1.5.1. Les eaux de surface (hydrographie)**

Il faut d'emblée noter que la commune de Niakhar n'est pas traversée par un réseau hydrographique. Toutefois, la commune regorge des mares et marigots temporaires dont 22 (01 dans la zone de Niakhar 1 ; 10 dans la zone de Sagne 2 ; 07 dans la zone de Sanghaïe et 04 dans la zone de Sagne 1) sont identifiés avec des durées de rétention d'eau de cinq (05) à six (06) mois environ. En sus, ces retenues d'eau douce servent à l'abreuvement du bétail.

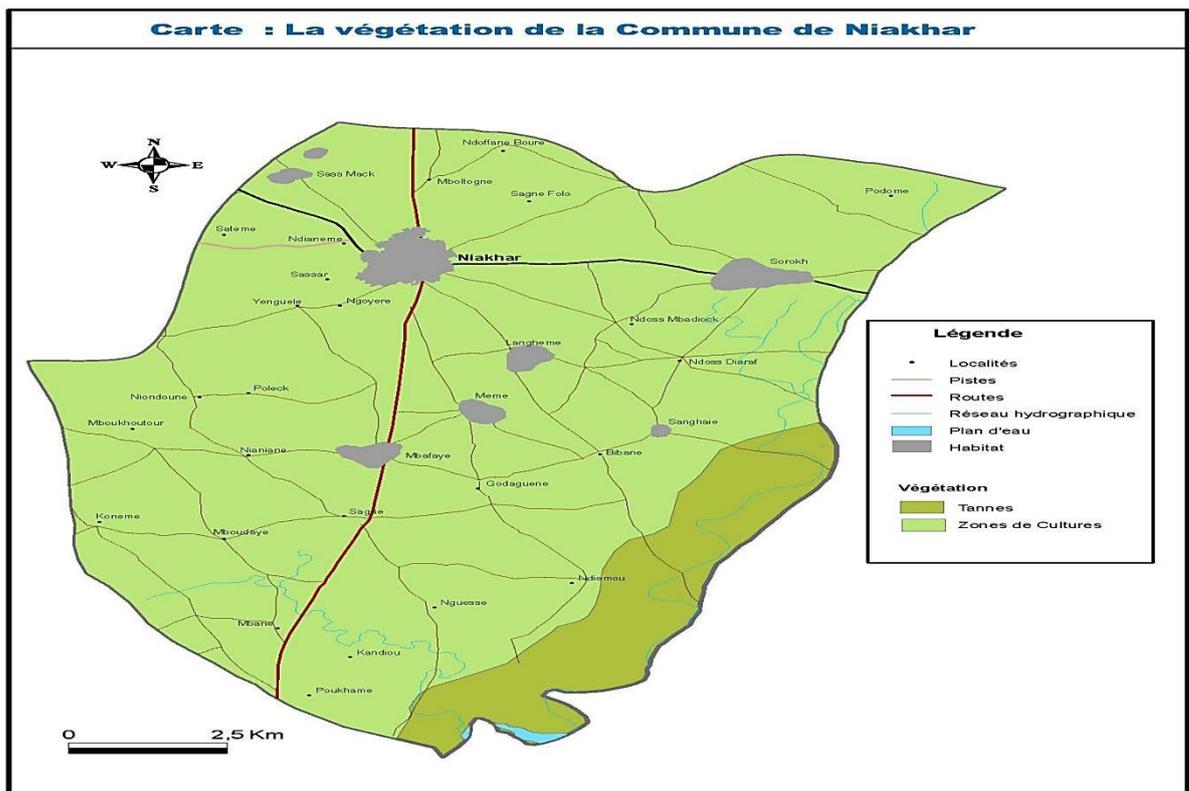
**1.1.1.5.2. Les eaux souterraines (hydrologie)**

Il existe trois types de nappe dans la commune:

- ❖ **La nappe phréatique** : située à 10 mètres. Elle alimente les puits traditionnels et offre une eau de qualité douce. Cependant, le taux de salinité est plus élevé dans la partie occidentale avec une moyenne de 1 gramme par litre ;
- ❖ **Le Maestrichtien** : capté à une profondeur d'environ 280 mètres avec des débits très importants d'où son exploitation par les forages de la commune ;
- ❖ **Le paléocène** : qui se situe à une profondeur de 35 mètres. Il sert à l'alimentation de la majeure partie des puits traditionnels. Cependant son eau est saumâtre du fait de la forte teneur en sel.

**1.1.1.6. Les ressources végétales**

**Carte 2: Végétation de la commune de Niakhar**



*Source : PDIF, Fatick*

La végétation de la commune de Niakhar est clairsemée avec quelques poches plus ou moins denses éparpillées çà et là. Ainsi, les caractéristiques climatiques et pédologiques plus ou moins favorables offrent à la commune un potentiel végétal assez important avec une forêt

communautaire (forêt de Sanghaïe) de 700 hectares qui polarise sept (07) villages ( Sanghaïe, Ndiémou, Bibane, Ndoss Mbadiock, Ndoss Diaraf, Sorokh et Podome), une pépinière communautaire dans la forêt de Sanghaïe et deux (02) bois villageois dégradés dans la zone de Sagne 1 (villages de Kandiou et Nguess). La végétation est de type savane arborée constituée par des espèces réparties en trois (03) strates :

- ✓ **La strate arborée** est composée essentiellement de Dimb (*Cordyla pinata*), de Baobab (*Andansonia digitata*), de jujubier (*Zizypus mauritiana*), de tamarinier (*Tamarindus indica*), d'Alomes (*Diospyros Mespiliformis*), des Eucalyptus (*Eucalyptus*), des Nimes (*Azadiracta indica*), etc. ;
- ✓ **La strate arbustive** renferme des espèces adaptées au climat soudano-sahélien telles que le Kenkéliba (*Combretum micrantum*), le Ratt (*Combretum glutinosum*), le Nguer (*Guiera senegalensis*), etc. ;
- ✓ **La strate herbacée** : est composée de graminées annuelles et saisonnières telles que le Salguf (*Eragrostis tremula*), le cram-cram (*Cenchrus Biforus*), le Ndour (*Cacia Tora*), le Thiakhat (*Leptadania Astata*).

#### **1.1.1.7. La faune et l'avifaune**

A l'instar de la végétation, la faune est peu dense. Les principales espèces rencontrées sont les chacals, les hyènes, les reptiles et rongeurs (serpents, gros lézards, écureuils, rats palmistes, lièvres).

Quant à l'avifaune, elle est composée d'espèces telles que les pigeons, les perroquets, les perdrix, les petits oiseaux, etc.

#### **1.1.2. Démographie**

Selon les résultats du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013, la population de la commune de Niakhar s'élevait à 28 545 habitants parmi lesquels 13 907 hommes soit 49% et 14 638 femmes (51%). Cette population est estimée en 2018 à 33 616 habitants soit une densité de 181 habitants/km<sup>2</sup>. Comme à l'échelle régionale et nationale, on remarque une prédominance des femmes.

La population aurait augmenté de 13,88% entre 2013 et 2017 (population estimée à 32 507 habitants en 2017) et augmenterait de 14,81% entre 2018 et 2022 (population estimée à 38 595 habitants en 2022).

**1.1.2.1. Répartition de la population par âge et par sexe**

**Tableau 3: Répartition de la population selon l'âge et le sexe en 2013**

Classes d'âges	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage	Rapport de masculinité
<b>0-4 ans</b>	2 157	2 130	4 287	15,02	1,01
<b>5-9 ans</b>	2 492	2 277	4 769	16,71	1,09
<b>10-14 ans</b>	2 395	2 227	4 622	16,19	1,08
<b>15-19 ans</b>	1 901	1 711	3 612	12,65	1,11
<b>20-24 ans</b>	1 138	1 080	2 218	7,77	1,05
<b>25-29 ans</b>	681	838	1 519	5,32	0,81
<b>30-34 ans</b>	502	719	1 221	4,28	0,70
<b>35-39 ans</b>	437	610	1 047	3,67	0,72
<b>40-44 ans</b>	420	603	1 023	3,58	0,70
<b>45-49 ans</b>	314	512	825	2,89	0,61
<b>50-54 ans</b>	376	460	836	2,93	0,82
<b>55-59 ans</b>	348	377	725	2,54	0,92
<b>60-64 ans</b>	247	365	613	2,15	0,68
<b>65-69 ans</b>	153	199	352	1,23	0,77
<b>70-74 ans</b>	147	217	364	1,28	0,68
<b>75-79 ans</b>	107	128	236	0,83	0,84
<b>80-84 ans</b>	57	94	151	0,53	0,61
<b>85-89 ans</b>	25	38	63	0,22	0,67
<b>90-94 ans</b>	05	28	34	0,12	0,19
<b>95-99 ans</b>	04	14	18	0,06	0,31
<b>100-104 ans</b>	01	09	11	0,04	0,11
<b>105-109 ans</b>	00	02	02	0,01	00
<b>110-114 ans</b>	00	00	00	00	00
<b>Total</b>	<b>13 907</b>	<b>14 638</b>	<b>28 545</b>	<b>100</b>	

*Source : SRSD Fatick, RGPFAE 2013*

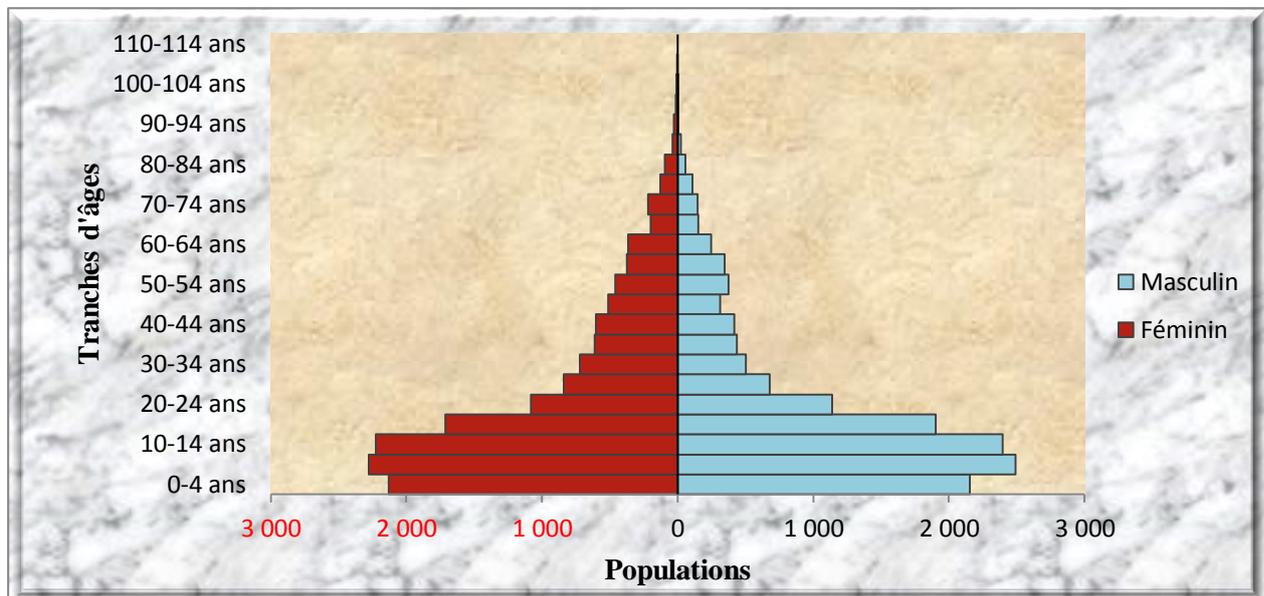
L'analyse de la structure de la population, par âge de la commune de Niakhar, montre une population très disproportionnée, avec une grande dominance des jeunes :

- ➡ 15,02% de la population ont moins de 05 ans. Cette tranche d'âge est aussi importante car faisant partie des couches vulnérables d'où l'application pour elle de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui est une politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès aux structures sanitaires ;
- ➡ 60,57% de la population ont moins de 20 ans. Dans cet effectif, on note 51,73% de garçons et 48,27% de filles ;

- ➔ 77,94% de la population ont moins de 35 ans, soit 50,64% d'hommes et 49,36% de femmes. Par ailleurs, cette situation montre l'important besoin en services sociaux de base comme l'éducation, la santé, les besoins en eau, etc.
- ➔ Les adultes 35 à 70 ans ne représentent que 18,99% ; soit 42,34% d'hommes et 57,66% de femmes ;
- ➔ La population active 15 à 60 ans représente 45,63% dont 46,45% d'hommes contre 53,05% de femmes ;
- ➔ Les groupes vulnérables constitués des enfants de 0 à 4 ans, les femmes en âge de procréer (15-44 ans) ainsi que les personnes âgées de plus de 60 ans, représentent 40,96% de la population totale ;
- ➔ Enfin ; les personnes du 3<sup>ème</sup> âge (plus de 70 ans) représentent 3,08% dont 39,71% d'hommes et 60,29% de femmes avec leurs besoins divers notamment l'accès aux soins spécifiques.

Avec une base large et un sommet très étroit, la pyramide des âges matérialisée par la figure 3 confirme la jeunesse de la population de Niakhar.

**Figure 3: Pyramide des âges de la commune de Niakhar**



Source : SRSD Fatick, RGPHAE 2013

La pyramide des âges se caractérise par une base élargie tandis que la diminution notable des effectifs, à partir de quarante (40) ans, indique une population majoritairement jeune. La forte émigration et l'exode rural qu'a connue la localité expliquent, en partie, que les femmes soient plus nombreuses presque sur toutes les tranches d'âge.

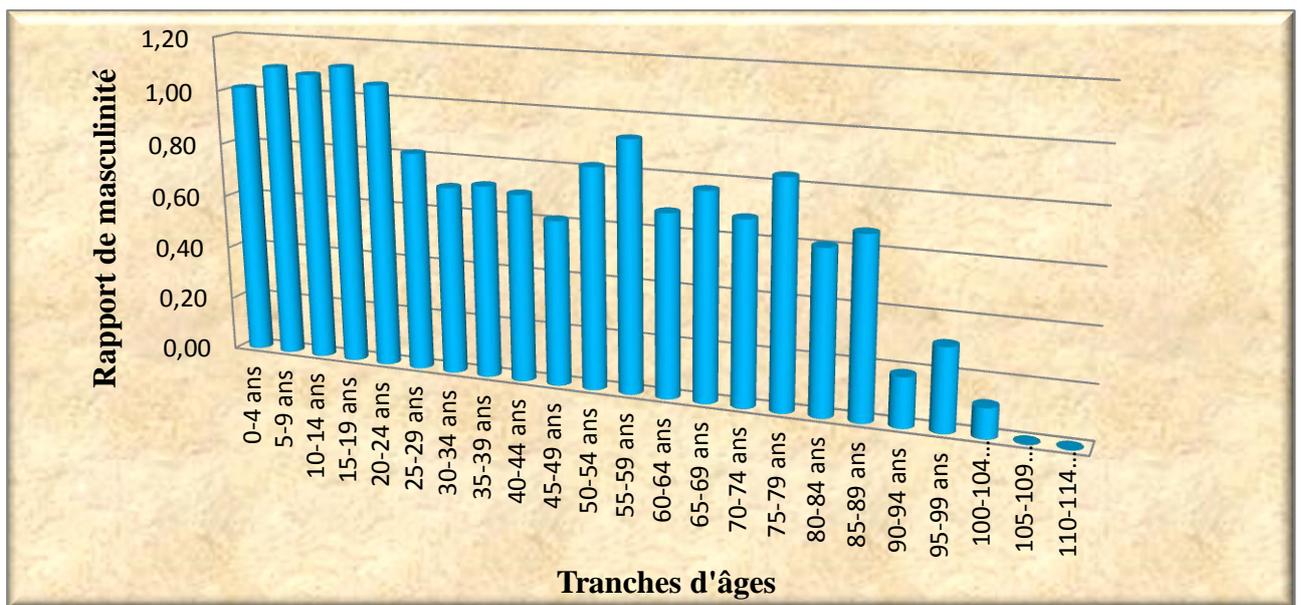
**1.1.2.2. Rapport de masculinité**

Le rapport de masculinité donne une indication de la concordance de l'effectif entre les sexes. Il est très varié suivant les classes d'âges comme l'indique la figure 4.

En effet, la répartition de la population de Niakhar par sexe ne déroge pas du constat au niveau régional, car les femmes sont plus importantes que les hommes en termes d'effectifs (sur toutes les tranches d'âge presque). Ainsi, le rapport de masculinité de la commune est de 0,95.

Cependant, le taux dépassant 100% montre la prédominance des hommes sur les femmes surtout au niveau de la tranche d'âges de 05 à 24 ans. Mais, à partir de 25 ans, ce taux commence à chuter en faveur de la gente féminine. Cette situation pourrait s'expliquer par une migration différentielle des hommes pour les tranches d'âge de 20-64 ans. Au-delà de 65 ans, en plus de la migration, cela pourrait s'expliquer par une espérance de vie plus élevée chez les femmes.

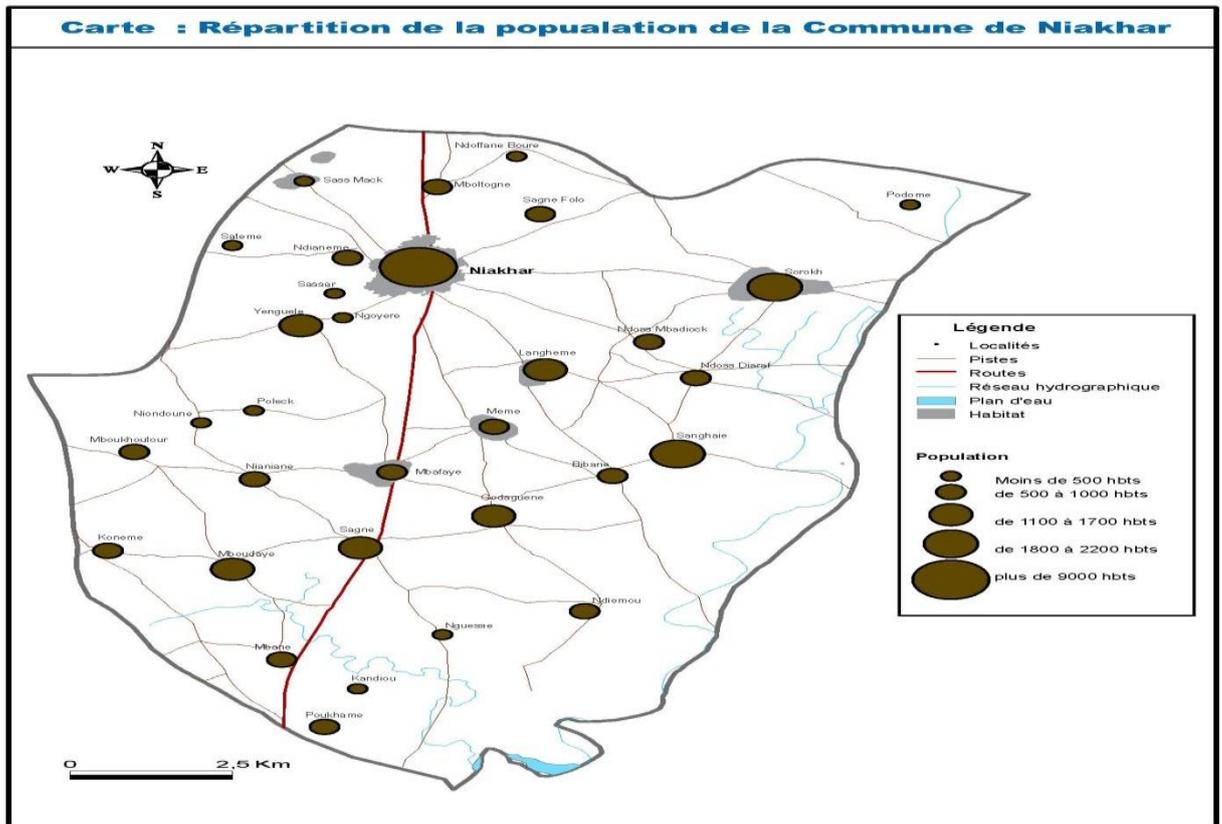
**Figure 4: Rapport de masculinité de la commune**



Source : SRSD Fatick, RGPHAE 2013

**1.1.2.3. Répartition spatiale de la population**

**Carte 3: Répartition de la population de la commune de Niakhar**



*Source : PDIF, Fatick*

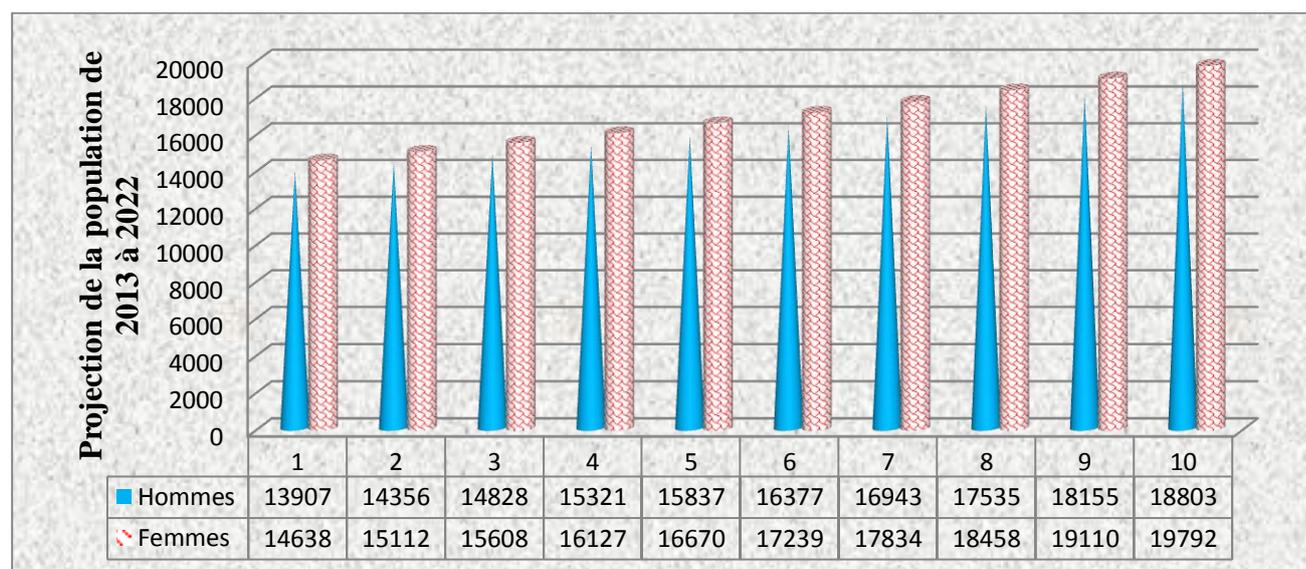
La population moyenne par village est de 1 050 habitants (confère annexe). Ainsi, la commune de Niakhar compte soixante-dix (70) hameaux. La zone la plus peuplée est à 11 987 habitants (zone de Niakhar 1) et la moins peuplée est à 3 625 habitants (zone de Sagné 2).

**1.1.2.4. Projection de la population de 2013 à 2022**

Le graphique ci-dessous sur la projection de la population montre une nette évolution de la population. Le point de départ de ces projections démographiques est la population issue du RGPHAE de 2013 qui est de 28 545 habitants. Ainsi, avec un taux d'accroissement de 2,7% ; la population est estimée à 34 777 habitants en 2019 et à 38 595 habitants en 2022.

De ce fait, en 10 ans, la population de Niakhar augmenterait de 35%, ce qui serait favorable au développement de la localité.

**Figure 5: Projection de la population de 2013 à 2022**



Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Projection de la population</b>	28 545	29 468	30 436	31 448	32 507	33 616	34 777	35 993	37 265	38 595

Source : SRSD Fatick, RGPHAE 2013

### **1.1.3. Caractéristiques socioculturelles**

#### **1.1.3.1. Caractéristiques ethniques**

A l'image de la région, la population de la commune de Niakhar est composée de Sérères (98%), de Pulaar (01%), de Wolofs (0,5%) et d'autres ethnies minoritaires (0,5%). Cette prédominance des Sérères peut s'expliquer par la position géographique de la collectivité territoriale qui est au cœur de la région naturelle du Sine. Cependant, il est à noter une parfaite cohésion sociale favorisée par le développement du cousinage à plaisanterie entre l'ethnie majoritaire et les minorités ethniques, mais aussi entre les noms de famille Faye-Diouf et Ndiaye-Diop.

#### **1.1.3.2. Caractéristiques religieuses**

La population de la commune est constituée à 95% de musulmans. Les chrétiens et animistes représentent 5% des habitants du territoire communautaire. La pratique de l'Islam est renforcée par la présence de plusieurs Dahiras mais également par l'existence de Daaras et d'écoles arabes. Il est aussi dénombré dans la commune :

- Vingt-deux (22) grandes mosquées dont un (01) non fonctionnel (06 dans la zone de Sagne 1 ; 01 dans la zone de Sagne 2 ; 06 dans la zone de Sanghaïe ; 06 dont 01 non fonctionnel (NF) dans la zone de Niakhar 1 et 03 dans la zone de Niakhar 2) ;
- Cinquante-six (56) petites mosquées dont une (01) en construction (12 dans la zone de Sagne 1 ; 09 dans la zone de Sagne 2 ; 20 dans la zone de Sanghaïe ; 07 dans la zone de Niakhar 1 et 08 dont 01 en construction dans la zone de Niakhar 2) ;
- Neuf (09) cimetières dont 01 pour catholique, 02 mixtes et 06 pour musulmans (07 dont 05 pour musulmans et 02 mixtes dans la zone de Sagne 1 ; 01 pour catholique dans la zone de Niakhar 1 et 01 pour musulman dans la zone de Niakhar 2) ;
- Huit (08) églises (03 dans la zone de Sagne 1 ; 02 dans la zone de Sanghaïe et 03 dans la zone de Niakhar 1) ;
- Quinze (15) chapelles dont deux (02) non fonctionnelles (04 dans la zone de Sagne 2, 03 dans la zone de Sanghaïe, 03 dont 01 NF dans la zone de Niakhar 1 et 05 dont 01 NF dans la zone de Niakhar 2).

#### **1.1.3.3. Caractéristiques socioprofessionnelles**

L'agriculture est la principale activité économique pratiquée à Niakhar. Mises à part les activités agricoles, on dénote d'autres activités telles que l'élevage, l'exploitation du sel, le commerce, etc. L'agriculture est représentée par les cultures sous pluies (arachide, mil, etc.), le maraîchage et l'arboriculture fruitière. L'extraction du sel pratiquée à Ndiémou est aussi une activité intéressante dans la commune.

#### **1.1.3.4. Les mouvements migratoires**

Les populations ont toujours migré pour la recherche de meilleures conditions de vie. Cette migration s'effectue tant au point de vue interne qu'externe avec des causes multiples et diverses. Aujourd'hui, ce phénomène connaît une ampleur notoire en Afrique de l'Ouest notamment au Sénégal avec des conséquences désastreuses qui font de lui une équation mondiale. Ainsi, chaque entité géographique essaie d'analyser les causes et conséquences afin de pouvoir ressortir des stratégies de réduction ou d'éradication de ce fléau.

Dans la commune de Niakhar, les populations surtout les jeunes quittent leurs villages pour se rendre dans les autres zones du pays et vers l'étranger à la recherche du bien-être. En effet, les causes identifiées pour les départs sont :

- ☞ Manque d'emploi des jeunes ;
- ☞ Manque de terres dans les exploitations familiales ;

- ☞ Absence de moyens financiers des familles (pauvreté) ;
- ☞ Sous-équipements des exploitations familiales ;
- ☞ Faiblesse des productions agricoles liée à l'instabilité climatique ;
- ☞ Influence de la migration réussie.

Il existe deux types de mouvements migratoires dans la collectivité territoriale de Niakhar: l'émigration et l'immigration.

### ➔ **L'émigration**

On en rencontre trois types: l'exode rural, la migration scolaire et la migration internationale.

- ❖ **L'exode rural** : qui est dû essentiellement à la déperdition scolaire et le sous-emploi en saison sèche. C'est ainsi qu'il touche plus les jeunes aussi bien les filles que les garçons qui éprouvent souvent d'énormes difficultés pour s'insérer dans le tissu économique. Ce phénomène est exacerbé par le déclin des activités traditionnelles comme l'agriculture qui entraîne une paupérisation croissante des populations. Les principaux centres urbains d'accueil sont Dakar, Touba, Kaolack, etc. En ville, les jeunes intègrent diverses activités. Les garçons s'emploient surtout dans la maçonnerie, le lavage de voitures, la vente d'eau, de fruits et d'arachide tandis que les filles travaillent comme femmes de ménage.
- ❖ **La migration scolaire** : face à l'insuffisance d'infrastructures scolaires (CEM, lycées, universités, etc.) et les conditions difficiles d'étude ; les jeunes sont souvent contraints d'aller poursuivre leurs études moyennes secondaires et supérieures au niveau des capitales régionales telles que Fatick, Kaolack, Dakar et Saint Louis. En plus, à la fin de l'année scolaire, les élèves partent dans les villes pour travailler afin de pouvoir assurer leurs inscriptions, fournitures, habillements et ménager leurs parents sur ces dépenses.
- ❖ **La migration internationale** : elle concerne les jeunes à la recherche du mieux-être dans les pays occidentaux (France, Italie, Espagne, Etats-Unis, etc.) et de la sous-région Ouest africaine. Cependant, leurs contributions au relèvement du niveau de vie des populations locales sont assez significatives du fait de la consistance de leur soutien au reste de la famille sur place. Les jeunes utilisent les formes légales (voie aérienne) et illégales (voies terrestre et maritime). Les jeunes empruntent la voie maritime par des pirogues et la voie terrestre via le désert du Sahara avec tous les risques que cela comporte. Malheureusement,

l'Occident ferme ses frontières et s'oriente de plus en plus vers une migration sélective. Il est à noter que toute la commune est touchée par ce phénomène.

### ➔ **L'immigration**

Elle concerne généralement des ouvriers agricoles qui viennent travailler temporairement comme des «*sourghas*»<sup>1</sup> dans l'agriculture. Ce phénomène est surtout favorisé par l'insuffisance de la main-d'œuvre agricole suite à l'exode des jeunes, Hormis ces grands flux migratoires, il a été constaté que les populations pratiquent aussi :

- ❖ *une migration quotidienne ou pendulaire* en fonction des marchés hebdomadaires qui existent un peu partout dans la zone ;
- ❖ *une migration saisonnière ou transhumance* qui est généralement effectuée par les éleveurs venant de Bambey et de Linguère à la recherche de fourrage pour le bétail.

### ➔ **Les conséquences de la migration dans la commune**

Elles sont d'ordres positif et négatif dans la commune. Les conséquences positives se traduisent par :

- ✚ La construction de belles maisons individuelles et familiales ;
- ✚ L'achat de bétail pour l'élevage ;
- ✚ Le pèlerinage à la Mecque pour les parents ;
- ✚ La réduction du chômage ;
- ✚ L'assistance aux personnes démunies ;
- ✚ Les ressources additionnelles pour la famille ;
- ✚ Le paiement de la scolarité de leurs frères et sœurs ;
- ✚ L'auto-prise en charge des élèves (exode rural).

Toutefois, les conséquences négatives sont plus perceptibles et s'expriment entre autres par une réduction de la force de travail. A cela s'ajoute l'adoption d'attitudes citadines telles que l'individualisme.

Par ailleurs, les migrations clandestines occasionnent des pertes en vies humaines. Elles suscitent aussi la psychose et le stress au sein des familles d'origine qui restent pendant longtemps sans avoir des nouvelles de la personne concernée. Les femmes des émigrés en souffrent énormément avec de longues attentes créant un climat délétère.

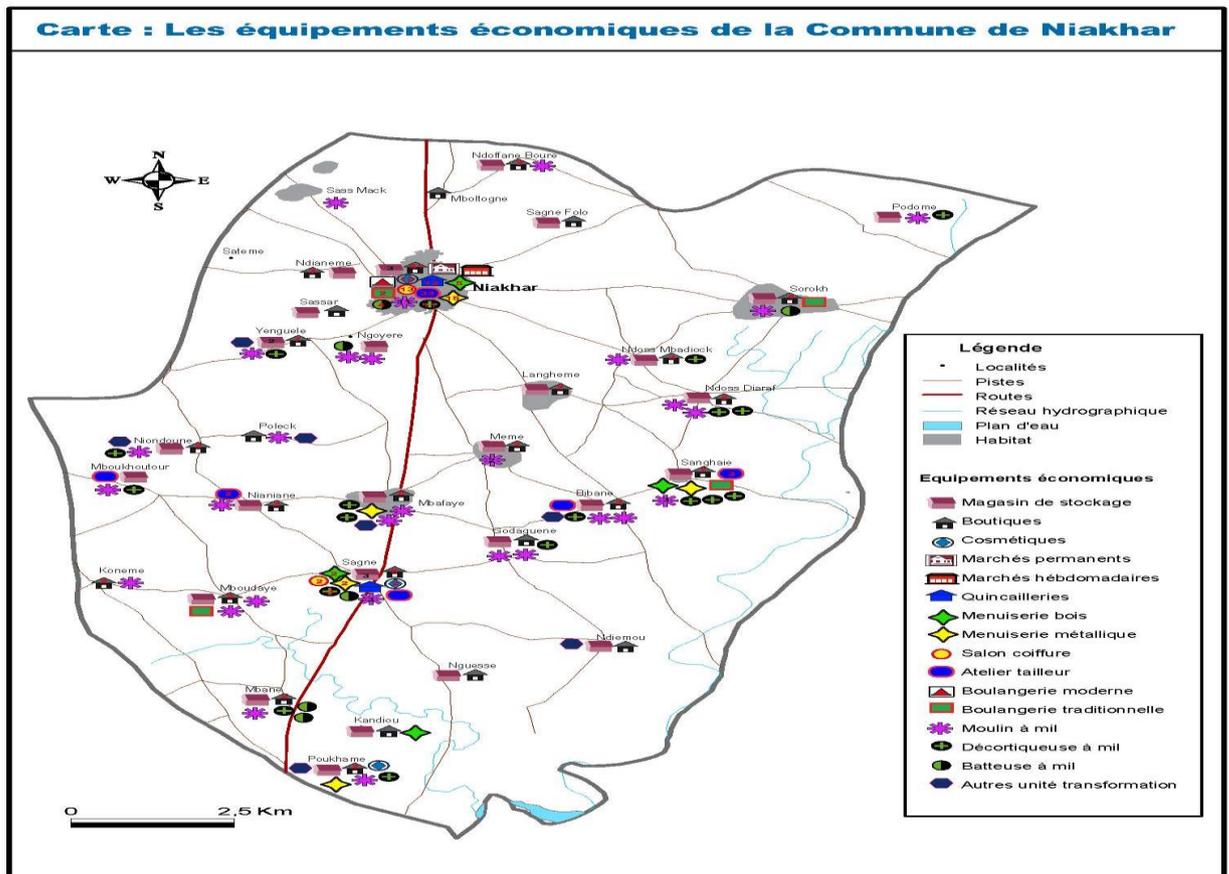
---

<sup>1</sup> Personnes travaillant dans les champs moyennant une rémunération

**II. Bilan diagnostic**

**2.1. Les secteurs productifs**

**Carte 4: Les équipements économiques de la commune de Niakhar**



*Source : PDIF, Fatick*

**2.1.1. L'Agriculture**

**➡ L'agriculture pluviale**

L'agriculture est la principale activité économique dans la commune et pourvoyeur de main-d'œuvre. Elle occupe une bonne partie de la population et est diversifiée. L'agriculture est essentiellement de type extensif et est dominée par l'agriculture sous pluie. Les cultures sont réparties entre les cultures de rente (Arachide, Niébé, Maïs, etc.) qui occupent 20% et vivrières (Mil, Sorgho, etc.) avec 80%.

La pratique de l'agriculture bénéficie, d'une part, de l'appui de l'Etat en matériels agricoles et en intrants (engrais, semences, etc.) et d'autre part, de l'encadrement des services techniques déconcentrés (DRDR, ANCAR, etc.) et des projets (Sama Mbaay, P2RS, PAFA,

PSEM/CLUSA, Vision Mondiale, SOS Villages, etc.). Le matériel agricole est vétuste et essentiellement composé d'outils semi-modernes (houes sines, houes occidentales, semoirs) et traditionnels (hilaires, dabas, pelles, râteaux, etc.).

Toutefois, l'activité agricole reste pénalisée dans la commune par l'avancée du sel et la dégradation des terres. Face à cette situation, l'usage des fertilisants organiques est fait en complément des fertilisants chimiques (70% organique contre 30% chimique). Ainsi, l'accès difficile aux intrants de qualité et à temps, la dégradation progressive des terres et le faible renouvellement du matériel agricole expliquent en partie la baisse des rendements. En outre, la faiblesse des prix de vente limite la valeur ajoutée et les revenus tirés du secteur agricole.

En dépit de toutes ces contraintes énumérées ci-dessus, il est aussi à signaler l'existence de producteurs et d'organisations de producteurs, le savoir-faire paysan mais aussi d'infrastructures agricoles telles que trente-un (31) magasins de stockage dont deux (02) non fonctionnels, quatre (04) périmètres communautaires, un (01) puits-forage, un (01) centre de développement de la filière Mil et un (01) centre de développement de la filière Niébé réparties comme suit:

**Tableau 4:Infrastructures agricoles identifiées dans la commune**

<b>Rubriques Zones</b>	<b>Magasins de stockage</b>	<b>Périmètres communautaires</b>	<b>Puits-forage</b>	<b>CDF Mil</b>	<b>CDF Niébé</b>
<b>Niakhar 1</b>	06	00	00	01	01
<b>Niakhar 2</b>	04	00	00	00	00
<b>Sagne 1</b>	09	00	00	00	00
<b>Sagne 2</b>	04	04	00	00	00
<b>Sanghaïe</b>	08 dont 02 NF	00	01	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>31 dont 02 NF</b>	<b>04</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>01</b>

*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

**Photo 1:** Magasin de stockage de Niakhar



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

**Photo 2:** Centre de développement de la filière (CDF) Mil et Niébé de Niakhar

**CDF MIL**

**CDF Niébé**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

➡ **Le maraîchage**

Bien que l'agriculture pluviale soit dominante au niveau de la commune, l'exploitation maraîchère est de plus en plus pratiquée par les populations. La commune dispose de

conditions favorables à cette activité avec l'existence de mares ainsi que d'une nappe d'eau douce dans les villages de Konème, Sanghaïe, Mbafaye et Mbane.

Depuis longtemps, l'agriculture dans les pays sous-développés était de subsistance en dehors de la culture arachidière héritée de la colonisation. Mais de plus en plus, on remarque le développement du maraîchage qui devient une source de revenu complémentaire pour les paysans. La commune de Niakhar ne fait pas exception à la règle avec la présence de sept (07) périmètres communautaires dont un (01) pour chacun des villages suivants : Ndoss Diaraf, Sanghaïe, Konème, Sorokh, Ndiondioune, Poleck et Ndiémou.

En outre la commune est proche de celles de Fatick et de Bambey. Cette position stratégique peut être mise au profit et permettre de développer le secteur mais aussi favoriser d'autres alternatives afin de mieux promouvoir l'exploitation maraîchère dans l'enceinte communale.

Toutefois, le diagnostic au niveau du terrain laisse apparaître des insuffisances qui sont surtout due à l'absence des équipements de maraîchage (pompes, système goutte-à-goutte, etc.), à la difficulté d'accès à l'eau douce et à l'absence de fonds de roulement pour l'achat des semences et intrants.

Cependant, malgré tous ces atouts, l'agriculture de la commune reste sous le joug des contraintes ci-après :

- ✚ Insuffisance des superficies cultivables ;
- ✚ Insuffisance des semences surtout pour l'arachide ;
- ✚ Irrégularité de la pluviométrie ;
- ✚ Présence du Striga Hermonbica (Ndoukhoun) ;
- ✚ Absence de matériel agricole moderne (tracteur) ;
- ✚ Retard sur la subvention des engrais ;
- ✚ Vétusté et insuffisance du matériel agricole (surtout les semoirs) ;
- ✚ Dégradation des terres (salinisation, érosion éolienne et hydrique, etc.) ;
- ✚ Avancée du sel ;
- ✚ Baisse de la fertilité des sols ;
- ✚ Difficulté d'écoulement de la production (surtout pour l'arachide) ;
- ✚ Accès difficile aux intrants agricoles ;
- ✚ Insuffisance des magasins de stockage ;

- ✚ Conflit entre agriculteurs et éleveurs ;
- ✚ Présence de mauvais produits phytosanitaires sur le marché ;
- ✚ Difficulté d'accès à l'eau douce pour la pratique de l'activité maraîchère.

### **2.1.2. L'Elevage**

De type extensif, l'élevage est la deuxième activité économique la plus importante après l'agriculture, dans la commune. Il est associé à l'Agriculture pour des besoins de fertilisation des terres afin d'augmenter la productivité. Le cheptel est assez diversifié et est composé de bovins, des petits ruminants (ovins et caprins), des équidés (équins et asins), des porcins et de la volaille. Les équidés sont utilisés comme animaux de trait, dans le transport et les travaux champêtres.

La pratique de l'activité pastorale est facilitée par l'existence d'infrastructures pastorales parmi lesquelles sont dénombrées neuf (09) abreuvoirs, trente-cinq (35) puits pastoraux dont deux (02) non fonctionnels et cinq (05) parcs à vaccination réparties comme suit:

**Tableau 5: Infrastructures pastorales identifiées dans la commune**

<b>Rubriques</b> <b>Zones</b>	<b>Abreuvoirs</b>	<b>Puits pastoraux</b>	<b>Parcs à vaccination</b>
<b>Niakhar 1</b>	01	11	01
<b>Niakhar 2</b>	02	05	00
<b>Sagne 1</b>	02	08	02
<b>Sagne 2</b>	02	11 dont 02 NF	01
<b>Sanghaïe</b>	02	00	01
<b>TOTAL</b>	<b>09</b>	<b>35 dont 02 NF</b>	<b>05</b>

*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

Au niveau organisationnel, la commune dispose d'une Maison des Eleveurs (MDE), d'une association des éleveurs dynamique (Niawoul), d'un Centre d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL) et d'un bureau du Directoire des Femmes en Elevage (DIRFEL). Les acteurs bénéficient aussi de l'appui de l'Agent Technique d'Elevage (ATE) qui assure la prophylaxie du bétail. Ils reçoivent également le soutien de partenaires techniques financiers (PTF) tels que le Programme d'Appui à la Filière Caprine (PAFC) et le PDIF pour la filière caprine, le Programme Régional de Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS), la Vision Mondiale, etc.

En outre, l'insémination artificielle est pratiquée à titre individuel pour l'amélioration des races et de la production laitière. On note l'existence de chèvres dans le cadre de la promotion de la filière caprine. La commune dispose aussi d'une fourrière municipale et est accompagnée dans la fourniture d'aliments de bétail par des partenaires étrangers (20 tonnes en 2017 vendus à 7000 FCFA le sac). La présence de dix (10) poulaillers (03 dans la zone de Sanghaïe, 05 dans la zone de Sagne 1 ; 01 dans la zone de Niakhar 1 et 01 dans la zone de Niakhar 2) témoigne du développement de l'aviculture.

La contribution de l'élevage au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations est limitée par plusieurs facteurs parmi lesquels :

- ✚ Insuffisance des abreuvoirs ;
- ✚ Rétrécissement des parcours du bétail ;
- ✚ Absence de magasin de stockage pour les aliments de bétail ;
- ✚ Cherté de l'aliment du bétail (son) ;
- ✚ Vol de bétail ;
- ✚ Manque de fourrage ;
- ✚ Insuffisance des zones de pâturages ;
- ✚ Absence d'agents vétérinaires et de pharmacies vétérinaires ;
- ✚ Insuffisance des parcs à vaccination ;
- ✚ Fréquence des épizooties due à la transhumance ;
- ✚ Problème de suivi de l'insémination artificielle ;
- ✚ Divagation des animaux.

### **2.1.3. La Foresterie**

La commune dispose d'une forêt communautaire (forêt de Sanghaïe) qui s'étend sur 700 hectares, d'une pépinière communautaire dans la même forêt, de parcs arborés et arbustifs qui génèrent des produits non ligneux (tamarins, jujubes, alômes, pins de singe, etc.). Eu égard à leur valeur nutritive, ces produits sont cueillis, vendus et participent à l'augmentation des revenus des populations. A cela, s'ajoute la pratique de l'arboriculture fruitière (mangue, anacarde, etc.).

La présence des services techniques (Eaux et Forêts) et l'existence d'aires de mise en défens favorisent le développement de la foresterie. En dehors de l'accompagnement des partenaires techniques (P2RS, PRODOR) ; la restauration et la pérennisation des ressources forestières sont assurées par les reboisements ainsi que la mise en place d'une réglementation

(Convention sur la gestion des ressources forestières avec la Gestion Durable des Terres (GDT)). Les contraintes du secteur sont les suivantes :

- ✚ Avancée du sel qui dégrade le couvert végétal ;
- ✚ Exploitation abusive de la forêt ;
- ✚ Insuffisance et manque de suivi des activités de reboisement ;
- ✚ Elagage abusive des arbres ;
- ✚ Feux de brousse.

#### **2.1.4. Le Commerce**

La commune de Niakhar dispose d'un marché permanent et d'un marché hebdomadaire. Ce dernier se tient tous les lundis dans le village centre. Ces lieux d'échanges permettent aux populations de s'approvisionner en marchandises et d'écouler leurs productions. Ils constituent aussi des points de rencontres remarquables entre vendeurs venant d'horizons divers.

#### **Photo 3: Halle de marché de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

En effet, la présence de la route départementale Fatick-Bambey constitue un atout pour l'approvisionnement régulier en produits. L'importance du nombre d'infrastructures commerciales donne une idée sur la dynamique du commerce dans la zone. Ainsi, elles sont réparties comme suit :

**Tableau 6: Répartition des infrastructures commerciales dans la commune de Niakhar**

<b>Rubriques Zones</b>	<b>Boutiques</b>	<b>Cosmétiques</b>	<b>Quincailleries</b>	<b>Boulangeries traditionnelles</b>	<b>Boulangeries modernes</b>
<b>Niakhar 1</b>	66	10	13	02	01
<b>Niakhar 2</b>	13	00	00	00	00
<b>Sagne 1</b>	17 dont 01 en construction	02	01	00	00
<b>Sagne 2</b>	09	00	00	01	00
<b>Sanghaïe</b>	21	01	00	02	00
<b>TOTAL</b>	<b>126 dont 01 en construction</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>05</b>	<b>01</b>

*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

D'autres infrastructures et services commerciaux y sont aussi dénombrés parmi lesquels :

- ☞ Trente-deux (32) souks dans la zone de Niakhar 1 ;
- ☞ Cinquante et un (51) cantines dans la zone de Niakhar 1 dont quarante-six (46) privées ;
- ☞ Dix-sept (17) multiservices dans la zone de Niakar 1 ;
- ☞ Deux (02) fast-foods dans la zone de Niakhar 1 ;
- ☞ Trois (03) dépôts de charbon de bois dans la zone de Niakhar 1 ;
- ☞ Deux (02) dépôts de bois de chauffe dans la zone de Niakhar 1.

Les commerçants sont tous des détaillants et des demi-grossistes et sont organisés (existence d'une association des commerçants). La distance physique et l'absence de commerçants grossistes sont des facteurs qui concourent à l'augmentation des prix des denrées. Les contraintes du secteur sont essentiellement :

- ✚ Insécurité dans les marchés ;
- ✚ Concurrence des ambulants (véhicules circulants) ;
- ✚ Insuffisance des marchés ;
- ✚ Difficulté d'accès à certains produits de luxe (télévision, réfrigérateur, etc.).

### **2.1.5. Le Tourisme**

L'activité touristique est faiblement développée dans la commune de Niakhar. L'existence d'un centre d'accueil paysan à Mbafaye et d'un autre au niveau de l'Union des Associations Villageoises de Développement de Niakhar (UAVDN) favorisent le développement du tourisme. Cependant, l'absence de valorisation des sites touristiques n'avantage pas la promotion du secteur. Les contraintes décelées sont les suivantes :

- ✚ Faible valorisation des sites et activités touristiques ;
- ✚ Insuffisance de réceptifs d'accueil.

### **2.1.6. L'Artisanat**

La pratique de divers corps de métiers (menuiserie, couture, maçonnerie, etc.) est observée dans la commune. Ainsi, l'analyse du tableau 7 montre que la commune dispose de vingt (20) ateliers de menuiserie métallique, quarante et un (41) ateliers de couture, dix (10) ateliers de menuiserie en bois et quinze (15) salons de coiffure répartis comme suit :

**Tableau 7: Les infrastructures identifiées dans les corps de métiers de la commune**

<b>Rubriques Zones</b>	<b>Menuiserie métallique</b>	<b>Menuiserie en bois</b>	<b>Couture</b>	<b>Coiffure</b>
<b>Niakhar 1</b>	15	08	33	13
<b>Niakhar 2</b>	00	00	00	00
<b>Sagne 1</b>	03	01	01	02
<b>Sagne 2</b>	00	00	03	00
<b>Sanghaïe</b>	02	01	04	00
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>41</b>	<b>15</b>

*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

L'existence d'une maison à l'outil non fonctionnel est notée au sein de la commune et les artisans sont affiliés à la chambre des métiers de Fatick.

**Photo 4: Maison à l'outil de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

Toutefois, le faible développement de l'artisanat peut aussi résulter de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations. Les acteurs sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en matières premières, de commercialisation, de manque d'organisation et d'encadrement de la part des projets ou structures étatiques. Ainsi, ils n'ont pas toutes les aptitudes pour rester concurrentiels et contribuer à la création d'emplois surtout pour les couches vulnérables (jeunes et femmes). Les contraintes du secteur sont :

- ✚ Difficulté d'approvisionnement en matière première ;
- ✚ Manque de formation ;
- ✚ Concurrence des produits venus d'ailleurs ;
- ✚ Difficulté d'accès à l'électricité pour certains villages ;
- ✚ Absence de calcaire pour la poterie ;
- ✚ Difficulté d'accès au financement.

#### **2.1.7. L'Exploitation du sel**

Au niveau de la Commune de Niakhar, l'activité de production et de commercialisation du sel s'accroît plus dans la zone de Sanghaïe notamment dans le village de Ndiémou. Malgré cela, il n'existe aucune infrastructure communautaire de production de sel.

Par ailleurs, il est à noter que l'exploitation du sel reste une activité génératrice de revenus pour les acteurs de la chaîne de valeur notamment les producteurs, les transporteurs et ceux en charge de l'iodation. Les acteurs bénéficient de trois (03) machines d'iodation dont deux (02)

non fonctionnels ainsi que de l'appui de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM). Malgré son importance, la production de sel dans la commune demeure toujours artisanale avec l'utilisation d'équipements peu performants.

Secteur économique aux potentialités non négligeables, l'exploitation du sel peine toujours à connaître une dynamique remarquable en raison de certaines défaillances identifiées ainsi énumérées :

- ✚ Vétusté et panne fréquente des machines d'iodation ;
- ✚ Difficulté d'écoulement de la production lié quelque part à la crise malienne ;
- ✚ Enclavement des sites de production ;
- ✚ Manque de matériel et d'équipements de production et d'extraction ;
- ✚ Absence de bâches ;
- ✚ Manque d'aménagement des sites de production ;
- ✚ Niveau technique des acteurs de la chaîne de valeur faible ;
- ✚ Problème de respect des normes d'hygiène.

## **2.2. Les secteurs d'appui à la production**

### **2.2.1. L'Énergie**

L'accès à l'électricité est un élément catalyseur pour le développement d'activités génératrices de revenus, permettant ainsi la création de richesses. Dans la commune de Niakhar, le niveau d'électrification est faible. Sur les trente-deux (32) villages dont dispose la commune, seuls huit (08) villages sont électrifiés par la Société Sénégalaise de l'Electricité (SENELEC) soit un taux de pénétration de 25%. Ce faible taux d'électrification constitue un frein au développement de certains secteurs de l'économie locale comme l'artisanat. Les autres villages ont accès à une énergie solaire à titre individuel et de très faible capacité qui ne favorise pas le développement d'activités économiques.

Le secteur de l'énergie est appréhendé à trois niveaux dans la commune. Il s'agit du réseau électrique de la SENELEC, des énergies renouvelables et du bois de chauffe.

- ➔ **Le réseau électrique de la SENELEC** ne couvre que huit (08) villages (Sagne, Mbfaye, Godaguène, Niakhar, Sanghaïe, Ndoss Diaraf, Poukham et Ngoyère) sur les trente-deux (32). La présence du réseau a permis aux populations, qui en ont la possibilité, de faire des branchements privés et s'offrir les nombreux avantages que cela comporte. Ainsi, il est dénombré dans la commune huit cent quatre-vingt-cinq (885) abonnés au réseau de la SENELEC. L'installation de la centrale électrique de

Mbane pourrait être une réponse définitive à l'électrification de l'ensemble des villages de la commune.

En outre, l'importance du réseau électrique à travers l'éclairage public (l'éclairage public dans la commune se résume à quelques lampadaires) se traduit par sa participation à la réduction de l'insécurité dans la commune.

**Photo 5: Centrale électrique de Mbane**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

- ➔ **Les énergies renouvelables** sont des énergies propres de plus en plus recommandées afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles très polluantes. Dans la commune de Niakhar, leur utilisation est très faible. Les consultations publiques ont révélé que malgré la cherté des installations, les usagers se résument à quelques privés et certains établissements (poste de santé, etc.). Il faut noter dans la commune l'existence de dix-sept (17) lampadaires solaires et d'unités de recharge non fonctionnels (huit (08) non fonctionnels dans le village de Bibane et neuf (09) non fonctionnels dans le village de Languème) ; d'éclairage au niveau du poste de santé de Ndoss Mbadiock et seize (16) bio digesteurs dont quatre (04) non fonctionnels (02 à Yénguélé dont 01 non fonctionnel ; 05 à Languème dont 02 non fonctionnels ; 01 à Sassar ; 03 à Sorokh ; 02 à Mboukoutour ; 01 à Mbafaye et 02 à Niondoune dont 01 non fonctionnel).
- ➔ **Le bois de chauffe** est la principale source d'énergie pour la cuisson. En effet, 99% des femmes l'utilisent contre 1% seulement qui utilise le gaz butane, la bouse de vache, le charbon de bois et le Khétakh. Globalement, c'est le bois mort qui demeure de loin la source d'énergie la plus usitée pour la cuisson. Cela est lié à l'existence de

bois naturels, de plantations (arboriculture) mais aussi à la cherté du gaz butane et du charbon. La régression progressive des ressources forestières liée aux actions anthropiques a fortement impacté le prix du bois de chauffe.

Les contraintes du secteur se résument essentiellement à :

- ✚ Faible couverture du réseau de la SENELEC (24 villages non électrifiés et les hameaux) ;
- ✚ Les poteaux non solides (se renversent durant l'hivernage) ;
- ✚ Faible éclairage public au sein de la commune;
- ✚ Difficulté d'accès au bois de chauffe ;
- ✚ Cherté du matériel et de l'installation solaires ;
- ✚ Faible valorisation des énergies renouvelables (solaire, biogaz, etc.).

### **2.2.2. Le Transport et la Mobilité**

La commune est traversée par la route départementale Fatick-Bambey qui demeure le principal axe de désenclavement. En effet, elle la relie d'une part à la commune de Fatick sur 18 km et d'autre part à la commune de Bambey sur 25 km. A cela, s'ajoute l'existence de deux pistes dont Niakhar-Yenguélé et Niakhar-Niambour Sine (en construction).

Ces infrastructures constituent des atouts pour le transport des biens et des personnes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune. Les moyens de transport sont assez diversifiés. On y dénombre des cars et minicars horaires, des bus, des sept places, des motos taxis jakartas et des charrettes. Ces principaux desservants permettent à la population de se déplacer vers la capitale, les villes situées sur la route nationale 1 (Dakar-Fatick-Kaolack), à l'intérieur de la commune et les localités environnantes.

Ainsi, à l'exception des motos jakartas, le transport à l'intérieur de la commune est assuré par les charrettes. Ces derniers facilitent le déplacement des personnes et des marchandises mais aussi l'écoulement des produits agricoles vers les lieux de stockage (magasins, maisons, etc.). A cela, s'ajoute l'existence d'une gare routière au niveau du village chef-lieu de la commune (Niakhar). De plus, le transport contribue à la lutte contre la pauvreté en procurant des emplois aux populations locales.

**Photo 6: Gare routière de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

Néanmoins, des difficultés sont notées dans le secteur du transport parmi lesquelles:

- ✚ Vétusté du parc automobile ;
- ✚ Cherté du prix du transport ;
- ✚ Insuffisance des pistes de désenclavement ;
- ✚ Insuffisance et mauvaise visibilité des ralentisseurs sur la route Fatick-Niakhar ;
- ✚ Fréquence des accidents sur la route Niakhar-Fatick ;
- ✚ Insuffisance de pistes (Niakhar-Diakhao), etc.

### **2.2.3. La Micro finance**

Les populations de la commune travaillent avec plusieurs institutions de micro finance parmi lesquelles le Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal (PAMECAS), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), CAURIS FINANCE, etc. Ainsi il est noté dans la commune :

- ☞ La présence de bureaux de manière permanente (CMS, MEC NDAPNE A SINIG, MEC LE SINE) ;
- ☞ La présence de guichets mobiles (CAURIS FINANCE, ACEP, VISION FUN, PAMECAS, U-IMCEC).

En dépit de ces structures financières, d'autres mécanismes de financement sont aussi mis en place par les femmes de la commune comme les tontines. A cela, s'ajoute l'existence du système de l'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC).

En effet, ces structures financières offrent des services financiers de proximité tels que l'épargne et le crédit pour le soutien des activités productives, notamment l'agriculture, l'élevage et le petit commerce exercé pour l'essentiel par les femmes. Elles accompagnent aussi le développement de la commune dans le cadre de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets et opportunités de développement.

Toutefois, les frais d'ouverture de comptes sont élevés et les conditions de crédits restent toujours inadaptées. Cela a comme conséquence un faible accès des populations aux crédits.

Les contraintes énumérées par les populations pour ce secteur sont les suivantes :

- ✚ Lourdeur dans les procédures administratives ;
- ✚ Accès difficile aux financements (garanties, apports demandés, etc.) ;
- ✚ Faiblesse des crédits accordés ;
- ✚ Taux d'intérêt très élevés ;
- ✚ Délais de remboursement très courts ;
- ✚ Acquis tardif des financements.

#### **2.2.4. La Communication**

La communication n'est pas très développée dans la commune. Il faudra noter l'existence de quelques téléphones fixes au niveau des services et surtout de téléphones mobiles dans les ménages. Le réseau téléphonique ne manque pas grâce à la présence trois (03) antennes (deux antennes Orange dont une à Sagne et l'autre à Niakhar et une antenne Tigo à Niakhar). Le réseau Expresso est parfois capté par les populations de la commune malgré l'inexistence d'antenne dans l'enceinte communale.

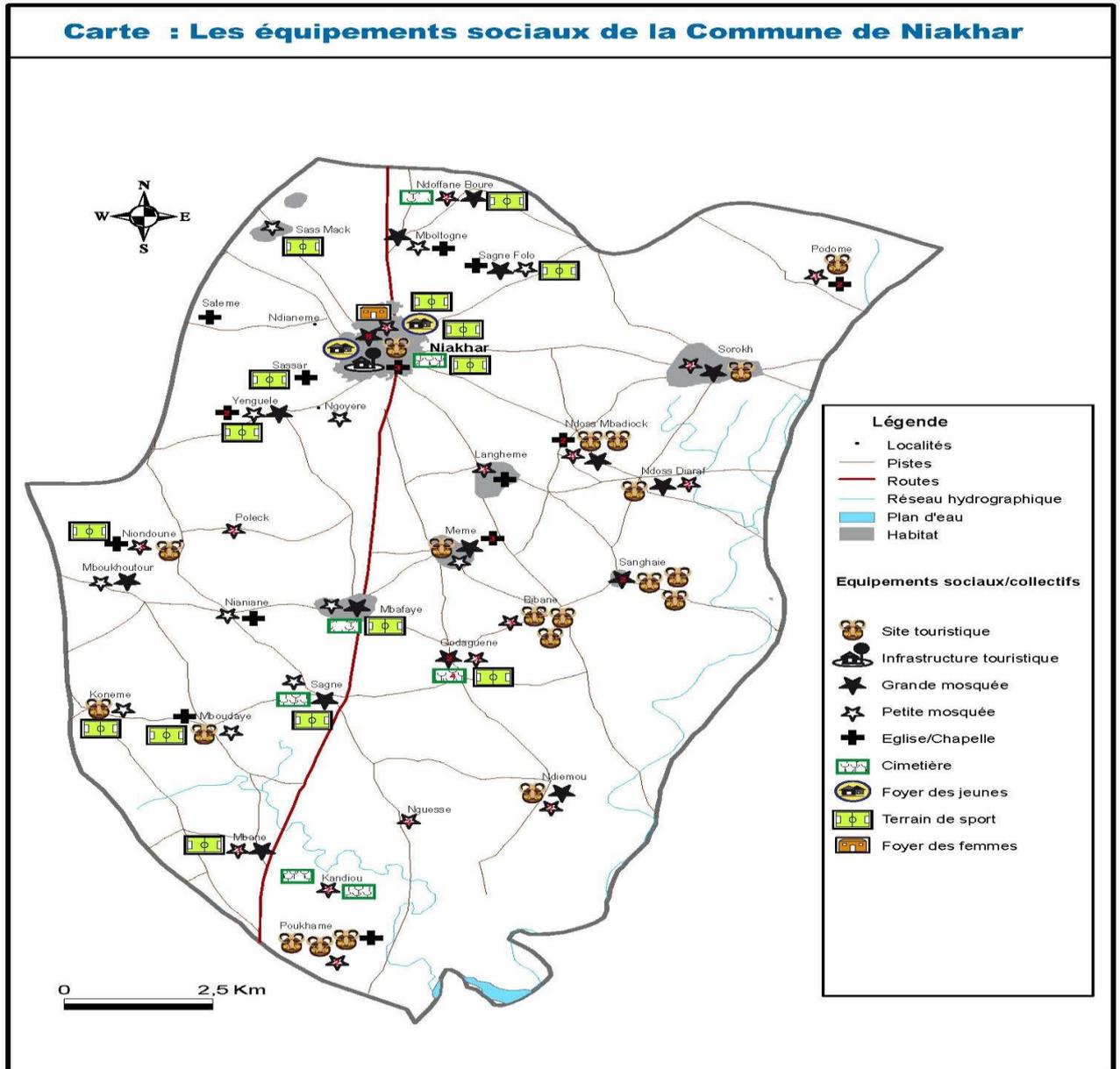
La connexion internet y est faible et demeure principalement dans les services de l'Etat et certains ménages grâce aux branchements ADSL.

La diffusion de l'information est possible grâce à l'existence de plusieurs canaux locaux tels que les mosquées, les communicateurs traditionnels, etc. qui sont utilisés en vue de véhiculer les messages nonobstant l'absence de radio communautaire. Toutefois, des obstacles subsistent au niveau de ce secteur. Il s'agit notamment de :

- ✚ Absence de radio communautaire ;
- ✚ Faiblesse de la couverture et absence d'antenne pour le réseau Expresso ;
- ✚ Faiblesse du réseau internet.

**2.3. Les secteurs sociaux**

**Carte 5: Les infrastructures sociales de la commune de Niakhar**

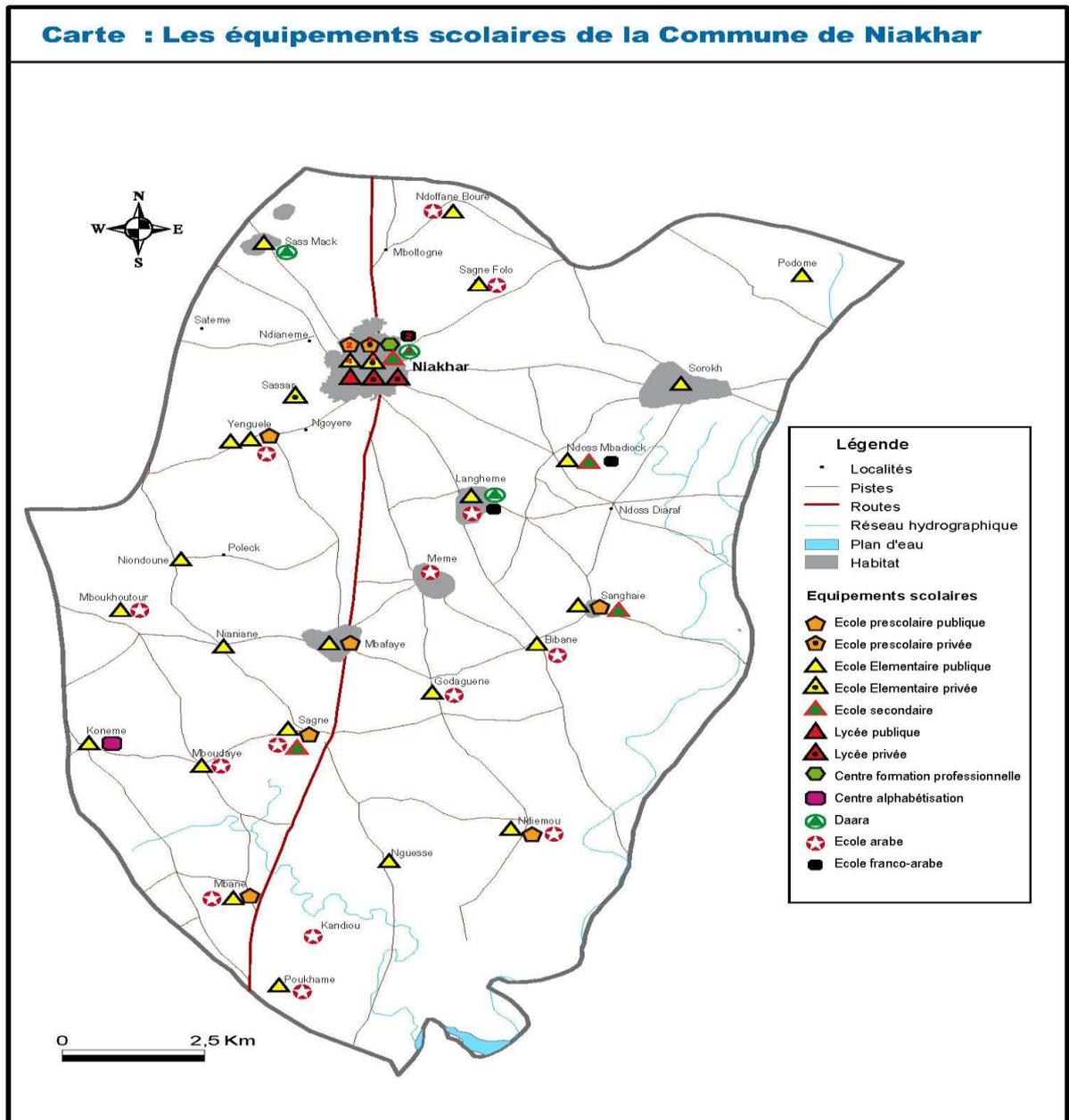


Source : PDIF, Fatick

**2.3.1. L'Éducation et la Formation**

Le secteur de l'éducation, au niveau de la commune de Niakhar est composé du préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement coranique.

**Carte 6: Les infrastructures scolaires de la commune de Niakhar**



Source : PDIF, Fatick

**2.3.1.1. Education formelle**

**2.3.1.1.1. Le Préscolaire**

**2.3.1.1.1.1. Structures et effectifs**

**Photo 7: Case des tout-petits de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

La commune compte dix (10) structures dont deux (02) garderies à titre privé, deux (02) Centres de la Petite Enfance (CPE), trois (03) maternelles et trois (03) Cases des Tout-petits (CTP).

L'effectif total des élèves est de 544 dont 273 garçons et 271 filles soit une légère prédominance des garçons de 0,36%.

Le personnel est constitué de quinze (15) enseignants dont onze (11) pour le public avec 73% d'hommes et quatre (04) pour le privé toutes des femmes. En outre, au sein de la commune, on dénote l'absence de préscolaire au niveau de la zone de Niakhar 2 et de Sagne 2.

**Tableau 8: Structures et effectifs des élèves et du personnel enseignant au niveau du préscolaire**

Zones	Structures				Effectifs des élèves		Personnel enseignant			
	CTP	CPE	Maternelle	Garderie	F	G	Public		Privé	
							H	F	H	F
<b>Niakhar 1</b>	01	00	01	02						

<b>Sanghaïe</b>	01	00	02	00	271	273	08	03	00	04
<b>Sagne 1</b>	01	02	00	00						
<b>TOTAL</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>544</b>		<b>11</b>		<b>04</b>	

*Source : IEF Fatick, rapports de rentrée des écoles 2017*

**2.3.1.1.2. Mobiliers et équipements du préscolaire**

Les conditions d’enseignement dans le système préscolaire sont à améliorer. Huit (08) écoles sur les 10 sont clôturés et seulement huit (08) écoles disposent de point d’eau.

Cependant, les latrines de même que les blocs administratifs restent insuffisants. Sur l’ensemble des dix écoles dont dispose la commune, seuls sept (07) latrines y sont dénombrés ainsi que deux (02) blocs administratifs. Les salles de classes sont suffisantes mais faiblement fournies en tables-bancs comme l’atteste le tableau 9 avec le ratio élèves/tables-bancs qui s’élève à 04.

**Tableau 9: Mobiliers et équipements du préscolaire**

Structures	Latrines	Mûrs de Clôture	Point d’eau	Electricité	Salles de classe	Tables-bancs	Blocs administratifs	Ratio élèves/tables-bancs
<b>Préscolaire</b>	07	08	08	03	15	124	02	04

*Source : IEF Fatick, rapports de rentrée des écoles 2017*

**2.3.1.1.2. L’élémentaire**

**2.3.1.1.2.1. Structures et effectifs**

**Photo 8: Ecole élémentaire de Mbafaye**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

Le tableau 10 ci-dessous fait état de 29 structures élémentaires dans la commune de Niakhar partagées en 26 publiques dont une EFA et 03 privées.

L'effectif total du primaire est porté à 7 109 élèves. Avec 3 651 garçons contre 3 458 filles, on note une légère prédominance des premiers, soit une différence de 2,7% en faveur des hommes (51,35% contre 48,65%).

En effet, les structures élémentaires de la commune sont assurées par un personnel de 215 enseignants dont 200 pour le public (64% d'hommes et 36% de femmes) et 15 pour le privé (47% d'hommes et 53 % de femmes).

Le ratio élèves/enseignant est de 33, ce qui est favorable au bon déroulement des enseignements, même s'il existe d'autres facteurs qui n'avantagent pas de bonnes conditions d'études.

**Tableau 10: Structures et effectifs des élèves et du personnel enseignant au niveau de l'élémentaire**

Zones	Structures		Effectifs des élèves		Personnel enseignant			
	Publiques	Privées	F	G	Public		Privé	
					H	F	H	F
<b>Niakhar 1</b>	03 dont 01 EFA	03	3 458	3 651	128	72	07	08
<b>Niakhar 2</b>	07	00						
<b>Sagne 1</b>	05	00						
<b>Sagne 2</b>	05	00						
<b>Sanghaïe</b>	06	00						
<b>TOTAL</b>	<b>26 dont 01 EFA</b>	<b>03</b>	<b>7 109</b>		<b>200</b>		<b>15</b>	

*Source : IEF Fatick, rapports de rentrée des écoles 2017*

**2.3.1.1.2.2. Mobiliers et équipements de l'élémentaire**

L'environnement scolaire dans la commune doit être amélioré. Le tableau 11 atteste que 26 écoles sur les 29 ont des points d'eau (89% de taux de représentativité) et que c'est uniquement au niveau de 10 écoles où on note la présence d'électricité (dont 04 s'alimentent avec le solaire) soit 34%. A l'état actuel, 12 écoles sur les 29 ne disposent pas encore de mûr

de clôture et aucune structure élémentaire n'est connecté à l'internet. Les salles de classes sont dénombrées à hauteur de 195 dont 181 pour le public et 14 pour le privé.

Il est aussi important de noter que d'après le Diagnostic Participatif (DP), les salles de classes restent insuffisantes au niveau des écoles élémentaires. Six (06) abris provisoires dont deux (02) sont encore notés au niveau de l'école élémentaire de Niakhar 4, un (01) à l'école élémentaire de Sass Mack, deux (02) à l'école de Languème-Même et un (01) à l'école élémentaire de Niakhar 2. Malgré l'existence de ces abris provisoires, les salles de classes sont suffisamment fournies en tables-bancs avec au total 2 803 tables-bancs pour 7 109 élèves, donnant un ratio de 02 élèves par table-banc.

**Tableau 11: Mobiliers et équipements au niveau de l'élémentaire**

Structures	Latrines	Mûrs de Clôture	Point d'eau	Electricité	Salles de classe		Tables-bancs	Blocs administratifs		Ratio élèves/tables-bancs
					Pu	Pr		Pub	Privés	
Elémentaires	24	12	26	10	Pu	Pr	2 803	Pub	Privés	02
					181	14		18	02	

*Source : IEF Fatick, rapports de rentrée des écoles 2017*

**2.3.1.1.3. L'enseignement moyen**

**2.3.1.1.3.1. Structures et effectifs**

**Photo 9: Centre d'Enseignement Moyen (CEM) de Sagne**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

L'enseignement moyen est constitué dans la commune de Niakhar de 08 structures dont 04 publiques et 04 privées. Ainsi, sont dénombrés cinq (05) Centres d'Enseignement Moyen (CEM) dans la zone de Niakhar 1 dont quatre privés ; 01 CEM dans la zone de Sagne 1 et 02 CEM dans la zone de Sanghaïe.

L'effectif total des élèves est de 2 289 élèves. Le nombre total de filles est de 1 181 soit 51% montrant ainsi la supériorité numérique des femmes (avec une légère prédominance de 2%).

Le personnel du cycle moyen est de 298 professeurs dont 155 femmes soit 52% et le ratio élèves/enseignants est de 08.

**Tableau 12: Structures et effectifs des élèves et du personnel enseignant au niveau du cycle moyen**

Zones	Structures		Effectifs des élèves		Personnel enseignant	
	Publiques	Privées	F	G	H	F
Niakhar 1	01	04	1 181	1 108	143	155
Sagne 1	01	00				
Sanghaïe	02	00				
<b>TOTAL</b>	<b>04</b>	<b>04</b>	<b>2 289</b>		<b>298</b>	

*Source : IEF Fatick, rapports de rentrée des écoles 2017*

#### **2.3.1.1.3.2. Mobiliers et équipements au niveau des CEM**

La commodité au niveau des CEM reste à parfaire. Sur l'ensemble des huit (08) structures, seuls cinq (05) latrines y sont dénombrés. Le tableau 13 atteste aussi que seuls quatre (04) structures disposent de murs de clôture, de point d'eau et d'électricité.

Le nombre de salle de classes est évalué à 76 dont 53 pour le public et 23 pour le privé. Toutefois, les salles de classe restent suffisamment fournies en tables-bancs avec au total 1 695 tables-bancs pour 2 289 élèves, donnant un ratio de 02 élèves par table-banc.

**Tableau 13: Mobiliers et équipements au niveau des CEM**

Structures	Latrines	Mûrs de Clôture	Point d'eau	Electricité	Salles de classe		Tables-bancs	Blocs administratifs	Ratio élèves/tables-bancs
					Pu	Pr			
CEM	05	04	04	04	Pu	Pr	1 414	05	02
					53	23			

*Source : IEF Fatick, rapports de rentrée des écoles 2017*

En dépit de toutes ces structures énumérées, le secteur de l'éducation regorge aussi d'autres atouts parmi lesquels :

- ▢ Existence de quatre lycées dont trois mixtes privés dans la zone de Niakhar 1 ;
- ▢ Existence d'un centre de formation professionnelle dans la zone de Niakhar 1 ;
- ▢ Existence d'une salle de classe d'alphabétisation dans la zone de Sagne 2 ;
- ▢ Existence de bibliothèques au niveau du lycée de Niakhar et aux écoles élémentaires de Yenguélé et de Sagne ;
- ▢ Existence de cantines scolaires au niveau des écoles élémentaires de Sassar, Sagne et Ndiémou.

### **2.3.1.2. Education non formelle**

La commune compte 05 Daaras (03 dans la zone de Niakhar 1 et 02 dans la zone de Niakhar 2) et 15 écoles arabes dont une en construction (01 dans la zone de Niakhar 1 ; 04 dans la zone de Niakhar 2 ; 05 dont une en construction dans la zone de Sagne 1 ; 02 dans la zone de Sagne 2 et 03 dans la zone de Sanghaïe).

Ces lieux constituent des centres d'éducation religieuse où le Coran et l'éducation islamique sont enseignés. De ce fait, la mémorisation du coran est l'enseignement de base. A cela, s'ajoute l'alphabétisation de base en Arabe ainsi que la connaissance des principes de l'Islam. La durée moyenne des cours au sein de ces structures éducatives est de cinq (05) jours par semaine.

**Tableau 14: Nombre de Daaras et écoles arabes au sein de la commune**

Zones	Structures		Curriculum
	Daaras	Ecoles arabes	
Niakhar 1	03	01	-Mémorisation du Coran
Niakhar 2	02	04	
Sagne 1	00	05 dont 01 en construction	-Alphabétisation de base en Arabe
Sagne 2	00	02	
Sanghaïe	00	03	-Tradition et principes de l'Islam
<b>TOTAL</b>	<b>05</b>	<b>15 dont une en construction</b>	

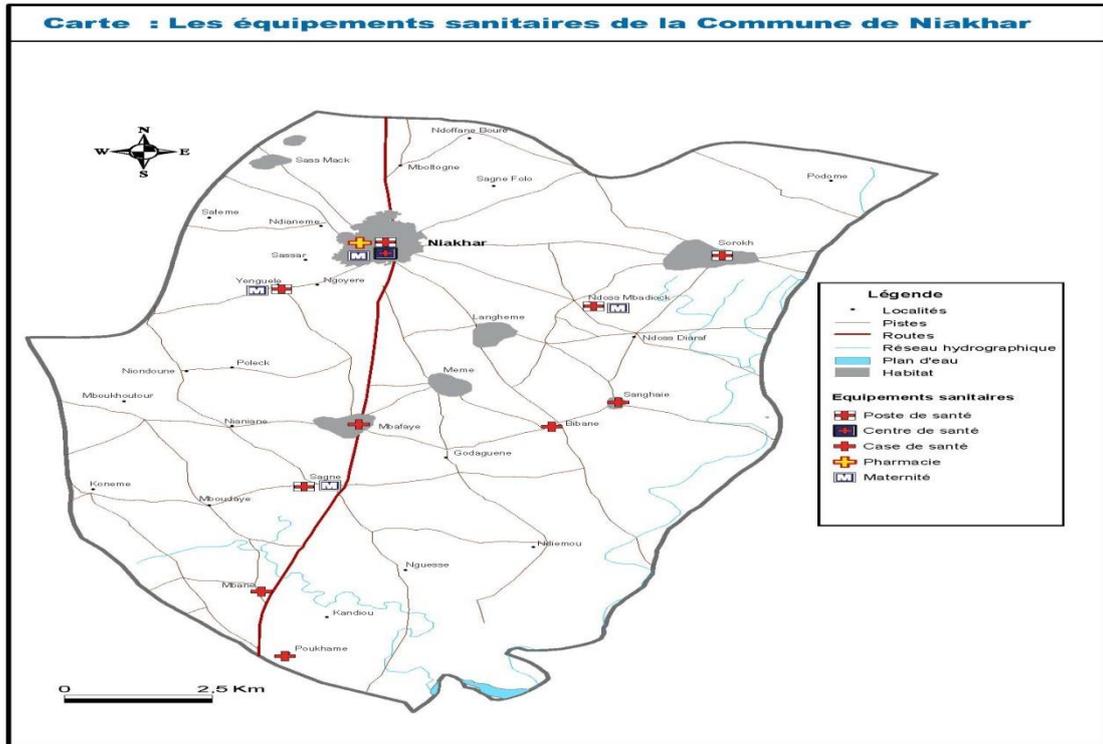
*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

Les contraintes au niveau du secteur sont les suivantes :

- ✚ Récurrence des grèves ;
- ✚ Absence de murs de clôture au niveau de certaines écoles élémentaires (Nguess, Sorokh, Ndoss Mbadiock, Niondoune, Konème, Niakhar 4, Sass Mack, Languème-Même, Yenguélé 1, Yenguélé 2, Ndoffane Bouré, Godaguène) ;
- ✚ Insuffisance des CEM ;
- ✚ Insuffisance des préscolaires ;
- ✚ Absence de blocs administratifs au niveau des écoles élémentaires (Niondoune, Konème, Sass Mack, Yenguélé 1, Yenguélé 2, Ndoffane Bouré, Nguess, Niakhar 3, Niakhar 4 et Languème-Même) ;
- ✚ Existence de 06 abris provisoires aux écoles élémentaires suivantes (Niakhar 4 (02) ; Sass Mack (01), Languème-Même (02) et Niakhar 2 (01)) ;
- ✚ Insuffisance des lycées ;
- ✚ Absence de lycée moderne ;
- ✚ Problème d'insertion des sortants du centre de formation professionnelle.

### 2.3.2. La Santé

**Carte 7: Les infrastructures sanitaires de la commune de Niakhar**



*Source : PDIF, Fatick*

Le secteur sanitaire constitue un levier important pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, la commune dispose de plusieurs infrastructures sanitaires parmi lesquelles :

- ☞ Un (01) centre de santé dans la zone de Niakhar 1 (Niakhar) ;
- ☞ Trois (03) postes de santé dont 01 en construction (01 dans la zone de Sagne 1 (poste de santé de Sagne) et 02 dans la zone de Sanghaïe dont 01 en construction (poste de santé de Ndoss Mbadiock et poste de santé de Sorokh en construction)) ;
- ☞ Sept (07) cases de santé (02 dans la zone de Sagne 1 (Mbafaye et Mbane) ; 03 dans la zone de Sanghaïe (Poukhame, Sanghaïe, Bibane) et 02 dans la zone de Sagne 2 (Mboudaye et Mboukhoutour) ;
- ☞ Deux (02) dispensaires dont 01 à titre privé dans la zone de Niakhar 1 (Niakhar) et 01 public à Yenguélé ;
- ☞ Une (01) pharmacie dans la zone de Niakhar 1 (Niakhar) ;

- ☛ Quatre (04) maternités (01 dans la zone de Sagne 1 ; 01 dans la zone de Sanghaïe ; 01 dans la zone de Niakhar 1 et 01 dans la zone de Niakhar 2).

**Photo 10: Centre de santé de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

En effet, la commune possède une bonne couverture en centre et cases de santé avec:

- ☛ 01 centre de santé pour 33 616 habitants contre 01 centre de santé pour 50 000 habitants selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- ☛ 01 case de santé pour 4 802 habitants contre 01 case de santé pour 5 000 habitants selon les normes de l'OMS.

Toutefois, la couverture fait défaut au niveau des postes de santé car selon les normes de l'OMS, la couverture est d'un poste de santé pour 10 000 habitants alors que celle communale est d'un poste pour 16 808 habitants.

Il est à noter dans la commune l'existence de deux (02) ambulances dont un (01) non fonctionnelle dans la zone de Niakhar 1 et de partenaires (Vision Mondiale, Hôpital Assistance Internationale (HAI), SOS Village). En sus de ces opportunités, la commune dispose aussi de comités de santé qui travaillent pour le bon fonctionnement de ces structures.

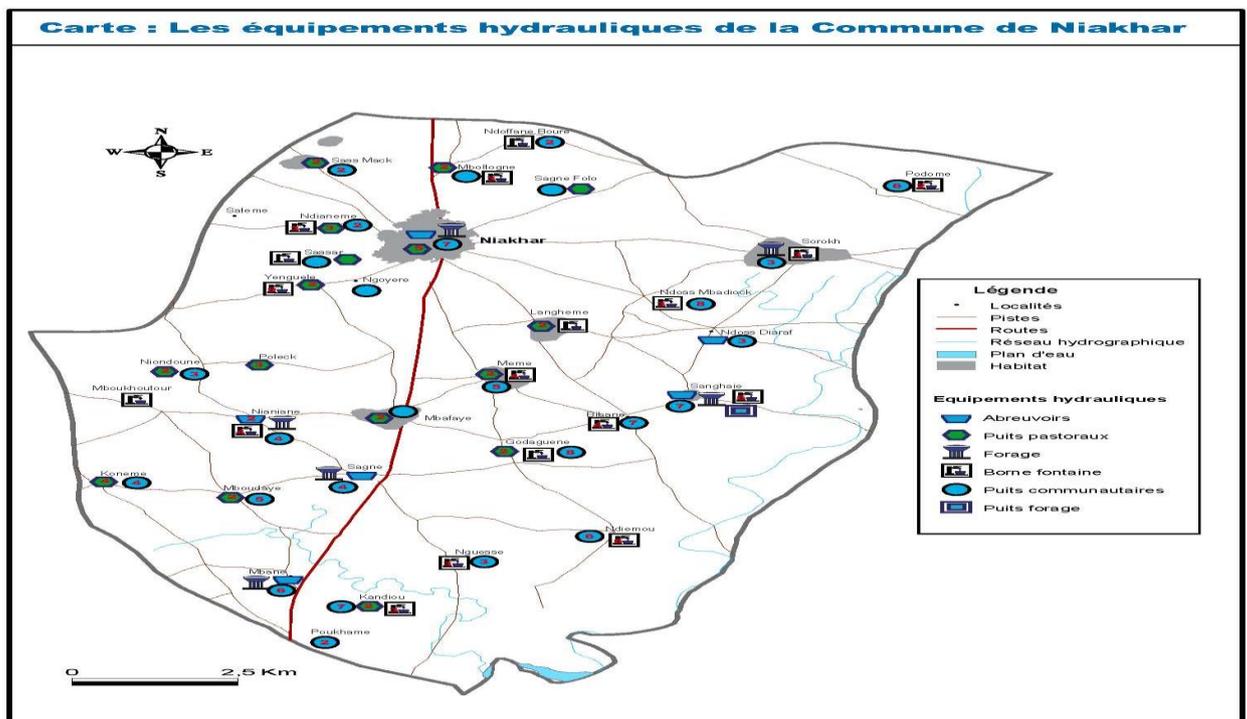
En dépit de ces atouts réels, le secteur sanitaire de la commune est confronté à d'énormes difficultés qui plombent son efficacité. Il s'agit, entre autres, de :

- ✚ Insuffisance des postes de santé ;
- ✚ Retard du remboursement de la CMU ;

- ✚ Insuffisance du personnel de santé ;
- ✚ Insuffisance des pharmacies ;
- ✚ Insuffisance des équipements au niveau des postes et cases de santé ;
- ✚ Faiblesse du plateau technique ;
- ✚ Absence d'électricité au niveau du dispensaire de Yenguélé et du poste de santé de Ndoss Mbadiock ;
- ✚ Insuffisance des ambulances ;
- ✚ Absence de logement pour la sage-femme de Sagne ;
- ✚ Absence de logement pour l' Infirmier Chef de Poste (ICP) du poste de santé de Ndoss Mbadiock ;
- ✚ Absence de murs de clôture au niveau des cases de santé de Mboudaye, Mboukhoutour, Sanghaïe, Mbane et Mbafaye ;
- ✚ Faible prise en charge des agents communautaires de santé.

### 2.3.3. L'Hydraulique

**Carte 8: Les infrastructures hydrauliques de la commune de Niakhar**



Source : PDIF, Fatick

La place prépondérante qu'occupe l'eau dans la vie justifie l'importance du secteur hydraulique. A l'état actuel, la commune dispose de sept (07) forages dont un (01) en construction (02 dans la zone de Sagne 1 (Sagne et Mbane) ; 03 dans la zone de Sanghaïe (02 à Sanghaïe dont 01 en construction et 01 forage à Sorokh) ; 01 dans la zone de Sagne 2 (Nianiane) et 01 dans la zone de Niakhar 1 (Niakhar)). Les branchements aux forages de Nianiane et Niakhar se présentent comme suit :

- ☛ 968 branchements sociaux (132 pour forage de Nianiane et 836 pour Niakhar) ;
- ☛ 15 branchements communautaires (01 pour Nianiane et 14 pour Niakhar) ;
- ☛ 17 bornes fontaines (04 pour Nianiane et 13 pour Niakhar).

**Photo 11: Forage de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

Eu égard à ces statistiques, la commune a un taux de couverture de 90% (seuls les hameaux ne sont pas connectés). En sus, l'existence d'une nappe d'eau douce est notée dans les villages de Konème, Sanghaïe, Mbafaye et Mbane.

En outre, la commune compte cent neuf (109) puits communautaires dont douze (12) non fonctionnels (34 dont 02 non fonctionnels dans la zone de Sagne 1 ; 42 dont 05 non fonctionnels dans la zone de Sanghaïe ; 16 dont 05 non fonctionnels dans la zone de Sagne 2 ; 12 dans la zone de Niakhar 1 et 05 dans la zone de Niakhar 2). Ces ouvrages hydrauliques renforcent l'approvisionnement en eau des populations.

Mais il faut souligner que malgré les efforts consentis par la commune, le déficit hydraulique persiste. A cela s'ajoutent aussi d'autres contraintes liées au secteur, dont on peut citer :

- ✚ Mauvaise qualité de l'eau (présence de sel et de fluor) ;
- ✚ Fonctionnement irrégulier et panne fréquente du forage de Sagne ;
- ✚ Mauvaise qualité de l'eau de certains puits ;
- ✚ Insuffisance de l'eau dans certains puits d'eau douce ;
- ✚ Absence d'adduction d'eau au niveau des hameaux ;
- ✚ Cherté du prix du mètre cube d'eau (300 FCFA) ;
- ✚ Infiltration du sel dans la nappe.

#### **2.3.4. L'Assainissement et le Cadre de vie**

La commune ne dispose pas de système d'évacuation aussi bien des eaux usées que pluviales, encore moins de système de collecte des ordures ménagères. Les eaux usées des ménages sont déversées dans les rues et/ou au niveau des latrines et fosses septiques.

Les mécanismes mis en place pour la collecte des ordures ménagères sont insuffisants. Dans la commune, il existe deux (02) charrettes d'âne de ramassage des ordures ainsi que des édicules publics au niveau du marché de Niakhar et dans le village de Sanghaïe ; ce qui engendre la prolifération des dépôts sauvages. Cette prolifération a des conséquences néfastes sur le cadre de vie et la santé publique malgré la pratique d'activités de set-sétal par les ASC et les associations féminines.

Par ailleurs, des latrines sont installées dans des lieux publics (mosquées, marchés, etc.) et des maisons. Malheureusement, la commune ne dispose ni de camion hydro-cureur pour le vidange des fosses septiques, ni de site dépotoir conforme aux normes environnementales. Ce manque pourrait constituer des risques sanitaires à long terme en confinant les populations à des pratiques telles que les vidanges in-situ qui peuvent créer un réel problème de santé publique.

Cependant, il faut reconnaître que les déchets organiques, même s'il n'existe pas de système officiel de ramassage des ordures, ne devraient pas poser de problème de salubrité car pouvant servir à l'amendement organique des champs de culture. Ainsi, dans beaucoup de domiciles, les chefs de famille rassemblent les déchets ménagers y compris les déchets des animaux domestiques, pour en faire de l'engrais organique. Ainsi, sont notés dans la

commune quinze (15) fosses de compost construits par le CODEVAL (03 fosses à Kandiou ; 01 à Bibane ; 01 à Ndiémou ; 04 à Mboudaye ; 02 à Yénguélé et 04 à Niakhar).

A cela, il faut ajouter une absence de jardins publics pour la commune et un éclairage public très faible qui n'offrent guère un bon cadre de vie aux populations. Néanmoins la commune dispose une place publique, qui en plus de contribuer à rendre plus viable la commune, permet d'accueillir des évènements et activités.

**Photo 12: Place publique de Niakhar**



*Source : Enquêtes PDC Niakhar 2018*

Toutefois, consciente de l'importance du secteur, la commune a créé une commission Environnement/GDT/Ressources afin d'améliorer le cadre de vie. Les contraintes du secteur sont :

- ✚ Absence de canaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales ;
- ✚ Absence de dépotoirs d'ordures contrôlés et réglementés ;
- ✚ Existence de dépôts sauvages ;
- ✚ Absence de camion de vidange de fosses septiques ;
- ✚ Insuffisance de latrines publiques ;
- ✚ Absence de jardins publics.

**2.3.5. La Culture**

Le volet culturel est faiblement valorisé à Niakhar alors que la commune baigne dans un bassin culturel important avec un patrimoine très riche tel que :

➔ **Sites culturels :**

- ✚ Zone de Sagne 1 : Totem youngar à Mème et Totem Diène Niane à Mbafaye ;
- ✚ Zone de Sanghaïe : Sanghaïe (Diomaye Niane, Wamame, Khassombé) ; Bibane (Ndiig Sémou) ; Ndiémou (Diaga Diouf) ; Podome (Diane Mbaal) ; Sorokh (Nguel Maack) ; Ndoss Mbadiock (Diambass, Baka-ngoulakem) ; Poukhame (Songoo, Mafaane, Poudayka) ;
- ✚ Zone de Sagne 2 : Niondoune (Tour Ô Ndieck), Koneme (khôy Khour) ;
- ✚ Zone de Niakhar 1 : Niakhar (puits dénommé Ndione, tombeau de Diarga Cissé) ;

➔ **Evènements culturels** : lutte, leul, Dahiras, Khôy, semaine culturelle, Ndout, Mourite, Ô Miss, Thierndé, Riti ;

➔ **Acteurs culturels** : lutteurs, chanteurs, batteuses de gamb, rappeurs, guitaristes, tambour major.

En dépit de toutes ces potentialités, le secteur n'est pas bien valorisé. Dans les règlements généraux (RG), les Associations Sportives et Culturelles (ASC) devaient prendre en charge, la mise en valeur du potentiel culturel et permettre à chaque jeune de s'exprimer et de faire ressortir ses talents, au grand bénéfice de toute la commune. Les contraintes du secteur sont les suivantes :

- ✚ Faible valorisation des sites culturels ;
- ✚ Faible appui des acteurs culturels ;
- ✚ Manque d'encadrement et de promotion des acteurs ;
- ✚ Faible relève et transmission des valeurs et des savoirs ancestraux.

### **2.3.6. La Jeunesse, les Sports et loisirs**

La commune de Niakhar compte une frange très importante de jeunes (77,94%). Cette jeunesse constitue un atout majeur et joue un rôle important dans le développement de la commune. Les infrastructures sportives jouent un rôle clé pour l'épanouissement des jeunes. Elles contribuent de manière significative à la fédération des jeunes autour d'activités sportives et de loisirs notamment le football et la lutte. A ce titre, la commune dispose de :

- ☞ Douze (12) terrains de football (04 dans la zone de Sagne 1 ; 03 dans la zone de Sagne 2 dont 01 non délibéré ; 04 dans la zone de Niakhar 1 dont 01 clôturé et 04 dont 01 clôturé dans la zone de Niakhar 2) ;

- ☞ Deux (02) foyers des jeunes (zone de Niakhar 1) ;
- ☞ Dix-neuf (19) ASC dont 18 formelles.

Les jeunes s'activent plus au football pendant l'hivernage avec les « navétanes » et la lutte qui est l'une des activités qui prend un véritable envol dans la commune. Ainsi, il n'existe dans la commune ni école de lutte, ni arène.

A cela, s'ajoute le conseil communal de la jeunesse qui est un partenaire privilégié pour la commune et regroupe l'essentiel des associations de jeunes. Cette structure appuie aussi les actions locales en termes de mobilisation sociale, de sensibilisation et d'investissement humain. Mais cette structure fédérative fait face à un manque de moyens matériels (siège fonctionnel) et financiers pour mener des activités propres. En sus, une ASC (Jam Bougoum) qui s'active dans le développement est notée au sein de la commune.

Malgré les efforts consentis par la mairie, l'épanouissement des jeunes demeure une préoccupation majeure freiné par les contraintes ci-après :

- ☞ Manque d'emploi des jeunes ;
- ☞ Faible dynamisme des jeunes ;
- ☞ Manque de formation adaptée ;
- ☞ Impraticabilité de certains terrains de foot durant l'hivernage ;
- ☞ Absence de stade municipale ;
- ☞ Absence d'arène municipale.

### **2.3.7. La Promotion de la femme et des couches vulnérables**

La contribution des femmes dans l'économie nationale est reconnue à tous les niveaux car elles constituent un maillon important dans le dispositif socio-économique d'une localité. Ainsi, aucune politique de développement humain durable ne peut produire de résultats sans une véritable participation de la femme. De ce fait, dans la commune de Niakhar, cette participation s'exprime par un dynamisme plus ou moins important de la gente féminine avec:

- ☞ L'union communale des Groupements de Promotion Féminine (GPF) de Niakhar (56 GPF membres) ;
- ☞ L'existence d'un foyer de la femme (Niakhar) ;
- ☞ La parité dans le conseil et le bureau municipal.

La présence des partenaires (PAFC, PDIF) et des institutions de micro finance (CMS, PAMECAS, CAURIS FINANCE, etc.) jouent un rôle considérable dans le financement des activités de la gente féminine et l'amélioration de leur participation au développement de l'économie locale. A cela, s'ajoute, la mise en place, par le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), d'une ligne de financement destinée aux GPF. En outre, pour améliorer un peu plus leur accessibilité aux financements, les femmes ont mis en place des mécanismes d'autofinancement à travers les tontines et le système de l'AVEC.

L'existence d'infrastructures de transformation participe aussi à l'allègement des travaux de la femme mais aussi favorise l'entrepreneuriat féminin. A ce titre, nous pouvons en dénombrer 47 moulins à mil dont (10 NF, 08 privés et 01 ne disposant pas de meunier) ; 30 décortiqueuses à mil dont (05 NF et 06 privés) ; 09 batteuses à mil dont (01 NF, 01 à titre privé et 02 non encore exploité) ; 05 presses à huile dont 02 privés ; 01 décortiqueuse à riz et 01 machine pour patte d'arachide réparties comme suit :

**Tableau 15: Equipements d'allègements des travaux de la femme**

<b>Rubriques</b> <b>Zones</b>	<b>Moulins à mil</b>	<b>Décortiqueuses à mil</b>	<b>Batteuses à mil</b>	<b>Décortiqueuses à riz et machine pour patte d'arachide</b>	<b>Presses à huile</b>
<b>Niakhar 1</b>	13	11	05	00	00
<b>Niakhar 2</b>	03 NF	01 NF	00	00	01
<b>Sagne 1</b>	10 dont 01 NF et 01 ne disposant pas de meunier	07	03 dont 02 non encore exploitées et 01 NF	00	01
<b>Sagne 2</b>	08 dont 01 privé et 04 NF	02 dont 01 NF	00	00	02 privés
<b>Sanghaïe</b>	12 dont 07 privés et 01 public NF	09 dont 06 privés et 03 NF	01 privé	01 décortiqueuse à riz et 01 machine pour patte d'arachide	01
	<b>47 dont 10 NF, 08 privés et 01</b>	<b>30 dont 06</b>	<b>09 dont 01 NF, 01</b>	<b>01 décortiqueuse à riz et 01</b>	<b>05 dont 02 privés</b>

<b>TOTAL</b>	<b>ne disposant pas de meunier</b>	<b>privés et 05 NF</b>	<b>privé et 02 non encore exploitées</b>	<b>machine pour patte d'arachide</b>	
--------------	------------------------------------	------------------------	--	--------------------------------------	--

*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

De ces équipements sont issus du PUDC :

- ➡ 08 moulins à mil : 03 dans la zone de Sanghaïe (Ndoss Mbadiock, Bibane et Podome) ; 01 dans la zone de Sagne 1 (Godaguène) ; 02 dans la zone de Sagne 2 (Niondoune et Mboukhoutour) et 02 dans la zone de Niakhar 2 (Yenguélé, Sagne Folo) ;
- ➡ 08 décortiqueuses à mil : 03 dans la zone de Sanghaïe (Ndoss Mbadiock, Bibane et Podome) ; 01 dans la zone de Sagne 1 (Godaguène) ; 02 dans la zone de Sagne 2 (Niondoune et Mboukhoutour) et 02 dans la zone de Niakhar 2 (Yenguélé, Sagne Folo) ;
- ➡ 01 batteuse à mil dans la zone de Niakhar 1 (Niakhar).

Les autres couches vulnérables notamment les personnes âgées et les handicapés ne sont pas en reste. Elles ont mis en place une association des handicapés et bénéficient de l'intervention des programmes spécifiques financés par l'Etat comme la bourse de sécurité familiale, la carte d'égalité des chances et le plan sésame. Les contraintes du secteur sont les suivantes :

- ✚ Insuffisance du matériel d'allègement des travaux de la femme ;
- ✚ Difficulté d'accès à la terre ;
- ✚ Insuffisance de plateforme de transformation (céréales, lait, savon etc.) ;
- ✚ Insuffisance des formations (surtout en leadership, entrepreneuriat, organisation, gestion) ;
- ✚ Difficulté d'accès aux financements ;
- ✚ Insuffisance de projets en faveur des handicapés.

## **2.4. Environnement et vulnérabilité aux changements climatiques**

### **2.4.1. La gestion des ressources naturelles**

La gestion des ressources naturelles et l'environnement constituent un des trois piliers du développement durable. La commune de Niakhar regorge d'importantes ressources naturelles

constituées de différentes formations végétales (forêt, bois de village) et d'une diversité pédologique (sols Diors, sols Deck-diors, sols Decks et sols halomorphes).

Ainsi, ces ressources naturelles sont victimes de dégradation d'origine aussi bien naturelle (salinisation, etc.) qu'anthropique (pression foncière, exploitation abusive, etc.). Convaincues de l'importance de ces ressources, les populations s'efforcent à les préserver. Ainsi, une commission de l'Environnement, de la Gestion Durable des Terres et des Ressources est installée au sein de la commune. Des plantations de périmètres arboricoles sont observées et des actions de reboisement effectuées par les populations.

En effet, bien qu'étant des exploitations à but lucratif, ces périmètres arboricoles participent à l'enrichissement et à la fixation des terres mais également au maintien du couvert végétal. En plus, l'exploitation de la forêt est régie par une réglementation du Service des Eaux et Forêts (autorisation du service). En sus, l'existence d'une convention locale entre la commune et le comité de gestion et de surveillance des ressources naturelles est notée. Cette convention est déjà approuvée par le Sous-préfet mais l'acte de délibération n'est pas encore fourni.

Les différents points d'eau (mares) tarissent pendant la saison sèche. Cette situation est due au déficit pluviométrique et au manque d'aménagement. L'insuffisance de forêts dans la zone accentue aussi la pression des vents violents et l'irrégularité de la pluviométrie.

#### **2.4.2. La vulnérabilité de la commune aux changements climatiques**

Les changements climatiques sont définis par la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) comme « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables ». Il est avéré Aujourd'hui que c'est un phénomène qui n'épargne aucun pays de la planète, quel que soit son niveau de développement. Il se traduit par une modification du système climatique qui s'exprime globalement par une instabilité pluviométrique notoire, des périodes de chaleur et de fraîcheur inhabituelles, des périodes de sécheresse, des inondations, des tempêtes, des cyclones, etc. Tous ces phénomènes ont des répercussions majeures sur l'ensemble des systèmes socioéconomiques et naturels. Mais leurs effets, leurs risques varient selon la localité considérée. Cette vulnérabilité se mesure surtout aux échelles biophysique et socioéconomique.

#### **2.4.2.1. Vulnérabilité biophysique**

La commune de Niakhar est touchée par des phénomènes d'intrusion saline dans les terres agricoles, la salinisation des ressources en eau, la désertification liée au changement climatique.

##### **❖ La dégradation des terres**

Les terres de la commune de Niakhar subissent une dégradation qui s'accroît de jour en jour. Cette dégradation consécutive se manifeste par l'intrusion progressive de la langue salée à cause d'une forte évaporation en saison sèche des eaux de pluies rejetées durant l'hivernage (11h/j d'insolation en moyenne).

Les déficits pluviométriques ont également provoqué la remontée capillaire du sel qui affecte de manière insidieuse la partie superficielle des terres mais également la nappe phréatique. Les pratiques culturales inadaptées pour faire face à ce contexte climatique ne font que renforcer cette dégradation en exposant les terres à l'érosion éolienne et hydrique.

Il découle de cette situation une pauvreté des terres rendant médiocres les rendements agricoles.

##### **❖ La dégradation du couvert végétal**

La détérioration climatique depuis plusieurs décennies et l'accentuation actuelle du processus de salinisation sont à l'origine d'une dégradation des formations végétales au niveau de la commune. Les tannes s'élargissent et laissent apparaître une végétation clairsemée surtout en saison sèche quand le tapis herbacé disparaît. Cette dégradation du couvert végétal est accélérée par des actions anthropiques aux fins d'obtention de bois de chauffe, de terres cultivables, de fourrage pendant la période de soudure animale et surtout d'habitations. Ce qui fait que l'essentiel du potentiel végétal reste aujourd'hui confiné dans l'espace urbain. Il résulte de cette dégradation, une raréfaction de la faune sauvage en raison de la disparition progressive de leurs habitats.

#### **2.4.2.2. Vulnérabilité socioéconomique**

##### **❖ Vulnérabilité économique**

A Niakhar, l'agriculture et l'élevage demeurent les activités fondamentales qui rythment la vie économique des populations de la commune. Toutefois, ces activités sont

toujours tributaires aux conditions climatiques qui ne cessent de connaître des variations notoires.

L'agriculture reste confrontée Aujourd'hui aux déficits pluviométriques, aux fréquents retards de l'installation de l'hivernage, de fins tardives de cette dernière et aux longues séquences sèches. Le raccourcissement de la durée de l'hivernage fait que certaines cultures peinent à arriver à maturité alors que le prolongement des pluies porte atteinte aux cultures déjà à terme.

Cette variabilité climatique participe activement à la faiblesse de la production agricole. Ce phénomène continue de saper les efforts de réduction de la pauvreté des populations qui connaissent un épuisement de plus en plus précoce de leurs récoltes.

Deuxième pilier économique de la commune, l'élevage se trouve être compromis par le changement climatique. L'instabilité et la faiblesse de la pluviométrie constituent un facteur déterminant de la rareté et de l'insuffisance du fourrage devant servir à l'alimentation du bétail. La salinisation des terres liée à l'avancée de la langue salée, elle-même occasionnée par la variabilité pluviométrique, réduit également l'espace pâturable à cause de l'avancée des tannes où rien ne pousse. Il en résulte alors une baisse de la qualité du fourrage.

De plus, l'abondance des pluies entraîne à son tour une submersion du tapis herbacé et favorise la survenue de maladies animales liées aux parasites tels que la douve, les vers buveurs de sang, les ascaris, les strongles digestifs, etc.

Ainsi, ces contraintes liées au phénomène climatique perturbent la production du bétail et amoindrit par voie de conséquence la rentabilité du secteur de l'élevage.

#### ❖ **Vulnérabilité Sociale**

La vulnérabilité sociale au changement climatique est surtout manifeste dans la commune durant l'hivernage. En effet, les fortes pluies occasionnent une impraticabilité de certaines pistes sableuses qui constituent les voies les plus utilisées. Elles engendrent aussi des inondations facilitées par un phénomène de ravinement qui enclenche de forts ruissellements. Cette situation qui handicape le déplacement des populations est liée à l'absence d'un système d'évacuation des eaux pluviales et ménagères.

A côté des inondations, de vents violents s'abattent dans la commune et font aussi des dégâts énormes avec des maisons et établissements détruits, des arbres déracinés, le réseau

électrique perturbé. Ces situations mettent très souvent les populations dans le désarroi. A cela, s'ajoutent des maladies telles que le paludisme causé par les dépôts sauvages dans la ville qui favorisent la prolifération des moustiques.

Par ailleurs, l'analyse de la matrice de vulnérabilité au changement climatique (tableau 16) montre que la sécheresse et la salinisation des eaux constituent les plus grands risques qui affectent les ressources de la commune avec un indice de 3/5. La surexploitation des ressources vient en 3<sup>ème</sup> place avec 2,8/5. La forte chaleur est jugée être le risque le moins ressenti parmi les 05 retenus avec 1,4/5.

Cependant, l'agriculture et l'élevage de même que les ressources humaines avec des indices de 4/5 chacune, restent les ressources les plus touchées par les risques climatiques. Elles sont suivies par les ressources forestières à hauteur de 2,8/5 puis par les infrastructures avec 1,8/5. Le sel reste la ressource la moins affectée avec un indice nul.

**Tableau 16: Matrice de sensibilité de la commune aux changements climatiques**

Ressources	Risques					Total	Moy	Rang
	Salinisation des eaux	Surexploitation des RN	Erosion éolienne	Forte chaleur	Sécheresse			
<b>Agriculture/ Elevage</b>	4	5	4	2	5	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>1<sup>ère</sup></b>
<b>Exploitation de sel</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5<sup>ème</sup></b>
<b>Ressources humaines</b>	5	3	4	3	5	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>1<sup>ère</sup></b>
<b>Infrastructures</b>	4	1	3	1	0	<b>9</b>	<b>1,8</b>	<b>4<sup>ème</sup></b>
<b>Forêts</b>	2	5	1	1	5	<b>14</b>	<b>2,8</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>07</b>	<b>15</b>			
<b>Moyenne</b>	<b>3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>	<b>3</b>			
<b>Rang</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>1<sup>er</sup></b>			

*Source : Extrait Diagnostic Territorial Arrondissement Niakhar : SDAT Fatick 2018*

En définitive, les changements climatiques portent gravement préjudice à la planète toute entière et en particulier les localités à vocation agropastorale comme la commune de Niakhar. En effet, elle vit toujours au rythme du secteur primaire qui est largement dépendant du caractère climatique de la commune très erratique (la pluviométrie). Il est devenu alors

nécessaire voire impératif d'intégrer le phénomène du changement climatique dans les documents de planification des collectivités afin que des stratégies d'adaptation efficaces puissent être formulées. Cela permettrait aux élus de prendre en considération ce phénomène dans leurs prises de décisions et dans l'orientation de leur politique de développement.

Le changement climatique est devenu une préoccupation mondiale et doit être pris en compte dans les politiques de développement au niveau local pour s'arrimer aux ODD et trouver des solutions locales.

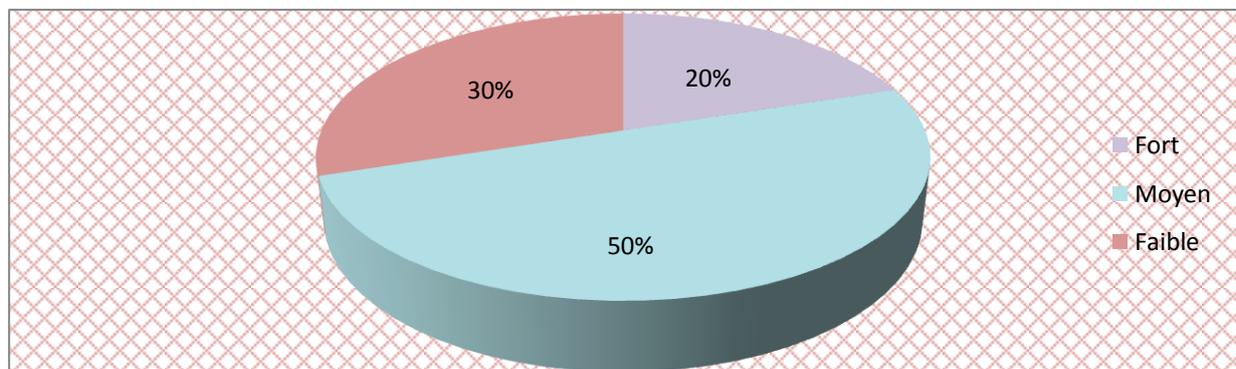
## **2.5. La gouvernance locale**

La gouvernance locale est un ensemble de valeurs, d'orientations et d'institutions qui permettent à la commune de gérer ses processus économiques, politiques et sociaux à tous les niveaux grâce à l'interaction entre la municipalité, la société civile et le secteur privé. Ainsi, dans la commune, la gouvernance est un facteur important dans le processus de développement. Une bonne gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable. Ainsi, dans ce cadre, la participation citoyenne est au socle de l'interaction locale, traduisant, de ce fait, une forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable.

### **2.5.1. L'implication des acteurs dans les activités de développement**

La participation citoyenne est un élément fondamental dans les orientations économiques d'une localité. Ainsi, pour le cas de la commune de Niakhar, cette participation s'est ressentie à travers l'implication de l'ensemble des acteurs dans la vie organisationnelle de la municipalité.

**Figure 6: Niveau d'implication des populations dans les projets de développement de la commune**



*Source : Diagnostic Participatif, PDC Niakhar 2018*

A travers le graphique ci-dessus, on peut lire le niveau d'implication des populations dans les perspectives ou initiatives de développement dans la commune. De ce fait, on voit que 20% des acteurs jugent qu'ils sont bien impliqués dans le processus de développement de la municipalité. Ceci est matérialisé généralement lors des consultations de diagnostic et de planification participative organisées dans le cadre de l'élaboration des plans de développement, mais aussi, durant les débats d'orientation budgétaire (DOB), les sessions du conseil municipal, les opérations de mobilisation de contreparties (nature et financière) pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement (construction écoles, construction poste de santé, etc.) intervenant dans la commune.

Toutefois, il apparaît que le niveau d'implication est par ailleurs jugé moyen, par 50% des acteurs. Ce qui doit pousser la municipalité à avoir une démarche participative, en multipliant les échanges dans les villages, mais également en partageant davantage l'information. Il convient de signaler, que certains acteurs accordent peu d'importance à ces consultations qui ont une importance capitale dans le processus de développement d'une collectivité locale (participation faible à hauteur de 30%).

En plus, les mesures de performance publique (MPP, 2017) appuyées par le Programme National de Développement Local (PNDL) révèlent que les populations contribuent en nature à la mobilisation de la contrepartie pour la mise en œuvre d'activités communautaires. Le seul problème noté est relatif à l'impôt au minimum fiscal (IMF 4) qui est faiblement honoré.

L'appui des services techniques de l'Etat n'est pas négligeable dans la vie économique des acteurs de la commune. Leur implication dans les activités des populations est importante car ils fournissent des appui-conseils en fonction du domaine de compétence de chacun. Ces services sont entre autres : les services de l'élevage, de l'agriculture, des eaux et forêts, de la jeunesse et des sports, du développement communautaire, du Centre d'Appui au Développement Local (CADL), etc.

### **2.5.2. La dynamique organisationnelle**

Le développement économique local repose essentiellement sur la dynamique des organisations de base de la localité. Ainsi, la vie socioéconomique de Niakhar est animée par l'existence de 147 organisations communautaires de base (OCB), s'activant dans divers domaines, pour le bien être de la population. Elles participent aussi aux processus de prises de décisions au niveau de la commune.

La commune regorge plusieurs catégories d'organisations. Elles sont généralement des associations, des groupements, etc. Ainsi, il est dénombré 19 ASC dont 18 ont une reconnaissance juridique, une ASC qui s'active dans le développement « Jam Bouguoum », 01 organisation des producteurs, une organisation des éleveurs très dynamique « Niawoul », une organisation des commerçants, 01 union communale des GPF, 01 association des handicapés et une cellule d'appui des jeunes (le conseil Communal de la Jeunesse).

En plus de ces organisations de jeunes, cinquante-six (56) GPF ont été recensés au niveau de l'Union Communale des GPF. Elles mènent des activités génératrices de revenus en s'investissant dans le maraichage, le commerce, etc. Ces organisations élaborent des stratégies de développement, dans les villages en mettant en place des cadres de mobilisation de l'épargne et de financement propre de leurs activités, à travers l'organisation de tours et de tontines.

En dehors des OCB, des structures de gestion des infrastructures communautaires sont mises en place afin d'optimiser leur rentabilité. Il s'agit notamment du Comité de Gestion de l'Ecoles (CGE), de l'Association des Parents d'Elèves (APE), de l'Association Mère-Enfant (AME), de la Coordination des Directeurs d'Ecoles (CODEC), des comités de santé, des comités de gestion des ASUFOR, du comité de gestion des activités de navétanes, etc.

En somme, le développement organisationnel des OCB repose essentiellement sur l'appui des partenaires techniques et financiers. Les OCB de femmes, quant à elles, restent importantes dans la structuration de base de l'économie locale, à travers leurs prises d'initiatives dans une perspective d'émergence de la commune de Niakhar. A ce niveau, les contraintes décelées se résument à :

- ✚ Manque d'organisation et de formation ;
- ✚ Insuffisance des partenaires ;
- ✚ Absence de formalisation pour certaines OCB;
- ✚ Faiblesse des activités génératrices de revenus ;
- ✚ Difficulté d'accès aux financements ;

### **2.5.3. Le conseil municipal**

Le conseil municipal de la commune de Niakhar est composé de 46 conseillers, élus au suffrage universel direct et installé en Juillet 2014. C'est un conseil paritaire avec 50%

d'hommes et 50% de femmes. Ce conseil est élu, pour 05 ans et l'essor du développement de Niakhar est sous sa responsabilité.

#### **2.5.4. La fonctionnalité du conseil municipal**

Le conseil municipal est dirigé par un Maire, soutenu dans ses tâches, par deux adjoints. Le pouvoir de signature est détenu par le Maire qui peut cependant le déléguer en cas d'absence ou selon ses choix. Il se doit de présider, en présence des conseillers, les réunions ordinaires et extraordinaires qui permettent de statuer sur certains points relatifs à la gestion de la commune comme les délibérations, les orientations budgétaires, l'affectation des ressources, le vote du compte administratif, etc.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Maire est appuyé par le Secrétaire Municipal qui prépare les dossiers techniques (élaboration du budget, gestion budgétaire, planification, passation de marché, etc.). En d'autres termes, il est un maillon indispensable du dispositif de fonctionnement de la municipalité.

D'autres agents participent aussi au fonctionnement du conseil municipal, dans la mesure où ils s'occupent de la gestion de l'état civil.

#### **2.5.5. Les commissions techniques**

La commune de Niakhar a institué 13 commissions techniques auxquelles sont confiées les questions, liées généralement, aux compétences transférées et aux compétences d'ordre général de la commune. Il s'agit notamment de la :

- ☞ Commission finance/développement économique ;
- ☞ Commission domaniale ;
- ☞ Commission santé/action sociale/hygiène ;
- ☞ Commission environnement/gestion durable des terres/ressources ;
- ☞ Commission planification ;
- ☞ Commission agriculture/hydraulique/élevage ;
- ☞ Commission aménagement du territoire ;
- ☞ Commission éducation/alphabétisation ;
- ☞ Commission Culture ;
- ☞ Commission jeunesse/sports/loisirs ;
- ☞ Commission entrepreneuriat féminin ;
- ☞ Commission urbanisme/habitat ;

☞ Commission communication.

Ces commissions sont dirigées par des présidents soutenus par des membres. Ces présidents représentent le Maire dans leurs domaines respectifs et rendent compte, à chaque fois que de besoin. Toutefois, il faut souligner le manque de dynamisme de certaines commissions.

**2.5.6. Les mécanismes de partage de l'information**

Le conseil municipal utilise plusieurs canaux afin d'informer les populations sur les activités de la commune. Dans chaque village, il est installé un chef de village qui est tenu d'informer la population de toutes les décisions prises par le conseil municipal. En plus de cette méthode d'information, le conseil fait usage du tableau d'affichage (affichage des PV de réunions, comptes rendus ; etc.) et des appels téléphoniques.

**2.5.7. Les ressources de la commune**

La disposition de ressources est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité. A Niakhar, on dénombre les ressources suivantes :

**2.5.7.1. Les ressources humaines**

Les ressources humaines de la commune sont constituées :

- ☞ Un bureau municipal composé du Maire et ses deux adjoints ;
- ☞ Un agent administratif (Secrétaire Municipal) ;
- ☞ Un officier d'état civil ;
- ☞ Trois agents chargés des services de l'état civil ;
- ☞ Deux Agents de Sécurité de Proximité (ASP) ;
- ☞ Treize présidents de commission appuyés par leurs membres ;
- ☞ Un conseil municipal de 46 membres ;
- ☞ Un chauffeur ;
- ☞ Une femme de ménage.

**2.5.7.2. Les ressources matérielles**

Les ressources matérielles sont essentiellement composées de :

- ☞ L'immobilier : hôtel de ville ;
- ☞ Le mobilier : 50 chaises, 01 table de réunion, 06 bureaux et 06 fauteuils ;

- ▢ La logistique composée de 02 ordinateurs de bureau, 02 imprimantes et 01 photocopieuse ;
- ▢ Autres matériels : 10 brouettes, 20 râtaux, 20 pelles et 10 pics ;
- ▢ Deux voitures.

### **2.5.7.3. Les ressources financières**

Mises à part les ressources humaines et matériels, il y'a également les ressources financières qui doivent servir à la satisfaction aussi bien des besoins de la population que ceux du fonctionnement de la municipalité. Mais, comme la plupart des CT, ces ressources sont généralement insuffisantes par rapport aux ambitions de la commune.

Ainsi, les ressources financières de Niakhar proviennent essentiellement des :

- ▢ **Produits d'exploitation** (droits d'alignement et frais de bornage, produits des actes administratifs et d'Etat Civil) ;
- ▢ **Produits domaniaux** (produits location cantine, etc.) ;
- ▢ **Impôts locaux** (contribution des patentes, impôts foncier bâti, impôts foncier non bâti, contribution globale unique) ;
- ▢ **Taxes municipales** ;
- ▢ **Produits divers** (recettes éventuelles ou imprévues) ;
- ▢ **Fonds de dotation** ;
- ▢ **Participation** (Participation de l'Etat, Participation des collectivités territoriales) ;
- ▢ **Fonds de concours de l'Etat** ;
- ▢ **Le FECT** (Fonds d'équipement aux collectivités Territoriales).

La budgétisation de ces différents types de recettes permet de voir l'évolution du budget de la commune sur ces 03 dernières années.

**Tableau 17: Evolution du budget de la commune sur ces trois dernières années**

<b>ANNEES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET TOTAL</b>
<b>2015</b>	194 563 608	49 502 455	<b>244 066 063</b>
<b>2016</b>	144 670 212	68 648 159	<b>213 318 371</b>
<b>2017</b>	73 249 123	74 716 277	<b>147 965 400</b>

*Source : Mairie de Niakhar, budget 2015 ; 2016 ; 2017*

**Figure 7: Répartition du budget au cours des trois dernières années**



*Source : Mairie de Niakhar, budget 2015 ; 2016 ; 2017*

L'évolution du budget a connu une baisse progressive de 2015 à 2017. Ainsi, il est passé de 244 066 063 FCFA en 2015 à 213 318 371 FCFA en 2016 et de 213 318 371 FCFA en 2016 à 147 965 400 FCFA. Il faut noter que durant les 03 années, les budgets d'investissement sont supérieurs à ceux du fonctionnement excepté l'année 2017 (74 716 277 FCFA pour le fonctionnement contre 73 249 123 FCFA pour l'investissement).

Par contre pour le taux de réalisation budgétaire, le tableau 18 montre qu'il a connu une nette augmentation de 20% entre 2015 et 2016 passant de 38% à 58%. Mais en 2017, le taux de réalisation a chuté de 6% par rapport à 2016 soit 52% à 58%.

**Tableau 18: Taux de réalisation du budget communal de 2015 à 2017**

Années	Investissement			Fonctionnement			Budget total		
	Prévus	Réalisés	Taux	Prévus	Réalisés	Taux	Prévus	Réalisés	Taux
2015	194 563 608	54 198 934	27%	49 502 455	39 793 180	80%	244 066 063	93 992 114	38%
2016	144 670 212	71 507 869	49%	68 648 159	52 682 481	76%	213 318 371	124 190 350	58%
2017	73 249 123	39 354 751	53%	74 716 277	37 616 443	50%	147 965 400	76 971 194	52%

*Source : Mairie de Niakhar, budget 2015 ; 2016 ; 2017*

En outre, il faut souligner que ces faibles taux surtout en 2015 peuvent être liés à des prévisions budgétaires qui n'ont peut-être pas tenu compte des capacités financières de la commune mais aussi à de réelles difficultés de recouvrement, qui sont une réalité dans la commune. Ainsi, les MPP réalisées en 2017, ont montré un taux de recouvrement faible des impôts et taxes locaux de 10% de taux de réalisation et que pour le minimum fiscal, seuls

21% sont recouverts. C'est dire que les prévisions, comparées aux réalisations, sont très élevées. Pour réduire cela, il faudrait des prévisions réalistes mais aussi mettre en place de bonnes stratégies pour mener à bien les recouvrements.

Toutefois, la municipalité rencontre des difficultés parmi lesquelles :

- ✚ Non informatisation de l'état civil (en cours) ;
- ✚ Léthargie au niveau de certaines commissions techniques ;
- ✚ Insuffisance de formation des conseillers municipaux et des chefs de village ;
- ✚ Insuffisance de moyens de déplacement ;
- ✚ Faiblesse des ressources financières ;
- ✚ Lenteur dans la livraison des pièces d'état civil.

## **SYNTHESE TERRITORIALE**

Le bilan territorial a permis de déceler les principales forces et faiblesses du territoire communal. Il apparaît, que la commune de Niakhar regorge d'un potentiel naturel qui peut être valorisé dans le cadre de stratégies coordonnées de développement local. De plus, l'extrême jeunesse de la population et l'existence d'équipements structurants sont propices au développement socioéconomique.

Cependant, un certain nombre de contraintes freine la compétitivité de l'économie locale tandis que le sous-équipement handicape fortement le développement social. Le tableau ci-après (tableau 19) fait la synthèse sectorielle de l'état des lieux, identifie les contraintes et présente les principales pistes de solution.

**Tableau 19: Synthèse du diagnostic (AFOM)**

SECTEURS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Démographie</b>	La jeunesse de la population (60% de la population communale à moins de 20 ans)	-Forte population inactive (55%) -Les groupes vulnérables, représentent 40,96% de la population totale		
<b>Les secteurs productifs</b>	-Zone à vocation agricole -Existence d'un savoir-faire paysan -Existence d'une pluviométrie favorable à l'agriculture -Présence du maraîchage -Présence de la forêt de Sanghaïe -Existence d'un cheptel important et diversifié	-Baisse de la fertilité des sols ; -Difficulté d'écoulement de la production (surtout pour l'arachide) ; -Accès difficile aux intrants agricoles ; -Insuffisance des magasins de stockage ; -Conflit entre agriculteurs et éleveurs ; -Présence de mauvais produits phytosanitaires sur le marché ; -Difficulté d'accès à l'eau douce pour la pratique de l'activité maraîchère. -Insuffisance des abreuvoirs ; -Rétrécissement des parcours du bétail ; -Insuffisance des parcs à vaccination ; -Fréquence des épizooties due à la transhumance ; -Problème de suivi de l'insémination artificielle ; -Difficulté d'approvisionnement en matières premières pour l'artisanat	-Proximité des centres urbains que sont Bambey et Fatick -Présence du CIMEL -Présence de services techniques de l'Etat et de PTF	-Avancée du sel

<p><b>Les secteurs sociaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence du préscolaire, de l’enseignement élémentaire, de l’enseignement moyen et secondaire, de la formation professionnelle et de l’enseignement coranique</li> <li>- Taux de couverture en eau important</li> <li>-Existence d’une bonne couverture en structure de santé</li> <li>-Disponibilité de la couverture maladie universelle(CUM)</li> <li>-Existence d’un dynamisme organisationnel des femmes (chaque village dispose d’un GPF)</li> <li>-Existence de mécanismes d’autofinancement des femmes à travers les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance des CEM et des lycées ;</li> <li>-Absence de lycée moderne ;</li> <li>-Insuffisance des postes de santé ;</li> <li>-Retard du remboursement de la CMU ;</li> <li>-Insuffisance des équipements au niveau des postes et cases de santé ;</li> <li>-Faible prise en charge des agents communautaires de santé.</li> <li>-Mauvaise qualité de l’eau (présence de sel et de fluor) ;</li> <li>-Fonctionnement irrégulier et panne fréquente du forage de Sagne ;</li> <li>-Mauvaise qualité de l’eau de certains puits ;</li> <li>-Absence d’adduction d’eau au niveau des hameaux :</li> <li>-Cherté du prix du mètre cube d’eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence des partenaires (PAFC, PDIF) et des institutions de micro finance (CMS, PAMECAS, CAURIS FINANCE, etc.)</li> <li>-Commission Environnement/GDT/Ressources afin d’améliorer le cadre de vie</li> <li>- Mise en place d’une ligne de financement destinée aux GPF et octroyée par le FONGIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Infiltration du sel dans la nappe</li> <li>-La commune ne dispose pas de système d’évacuation aussi bien des eaux usées que pluviales, encore moins de système de collecte des ordures ménagères</li> </ul>

	tontines	<p>(300 FCFA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Infiltration du sel dans la nappe.</li><li>-Absence de canaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales ;</li><li>-Absence de dépotoirs d'ordures contrôlés et réglementés ;</li><li>-Absence de camion de vidange de fosses septiques ;</li><li>-Insuffisance de latrines publiques ;</li><li>-Faible valorisation des sites culturels ;</li><li>-Manque d'encadrement et de promotion des acteurs ;</li><li>-Absence de stade municipale ;</li><li>-Absence d'arène municipale.</li><li>-Difficulté d'accès à la terre ;</li><li>-Insuffisance de plateforme de transformation (céréales, lait, savon etc.) ;</li><li>-Insuffisance des formations (surtout en leadership, entrepreneuriat, organisation, gestion) ;</li></ul>		
--	----------	--	--	--

*PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022*

---

		<ul style="list-style-type: none"><li>-Difficulté d'accès au financement ;</li><li>-Insuffisance de projets en faveur des handicapés.</li></ul>		
--	--	---	--	--

<p><b>Environnement et aux changements climatiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources naturelles constituées de différentes formations végétales (forêts, bois de village)</li> <li>- Diversité pédologique (sols Diors, sols Deck-diors, sols Decks et sols halomorphes).</li> <li>- Existence d'une convention locale entre la commune et le comité de gestion et de surveillance des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des forêts dans la zone accentue aussi la pression des vents violents et l'irrégularité de la pluviométrie</li> <li>- Intrusion saline dans les terres agricoles, la salinisation des ressources en eau, la désertification liée au changement climatique</li> <li>- Pauvreté des terres rendant médiocres les rendements agricoles</li> <li>- Inondations facilitées par un phénomène de ravinement qui enclenche de forts ruissellements</li> <li>- Vents violents s'abattent dans la commune et font aussi des dégâts énormes avec des maisons et établissements détruits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Périmètres arboricoles participent à l'enrichissement et à la fixation des terres mais également au maintien du couvert végétale</li> <li>-Agriculture et élevage demeurent les activités fondamentales qui rythment la vie économique des populations de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ressources naturelles sont victimes de dégradation d'origine aussi bien naturelle (salinisation, etc.) qu'anthropique (pression foncière, exploitation abusive, etc.).</li> </ul>
<p><b>La gouvernance locale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de petits équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faiblesse des recettes fiscales locales</li> <li>-Faible taux de recouvrement de la taxe rurale</li> <li>-Faible exploitation du potentiel fiscal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de produits locaux</li> <li>-Augmentation progressive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Refus des populations de</li> </ul>

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

	<p>marchands</p> <p>-Existence de structure de gestion des infrastructures communautaires pour optimiser leur rentabilité</p> <p>-L'effectivité du partage de l'information des activités de la commune</p> <p>-Disponibilité de ressources humaines, matérielles et financières à la mairie</p>	<p>local</p> <p>-Faible dynamisme de certaines commissions techniques de la commune</p> <p>-Non informatisation de l'état civil (en cours) ;</p> <p>-Léthargie au niveau de certaines commissions techniques ;</p> <p>-Insuffisance de formation des conseillers municipaux et des chefs de village ;</p> <p>-Insuffisance de moyens de déplacement ;</p> <p>-Faiblesse des ressources financières ;</p> <p>-Lenteur dans la livraison des pièces d'état civil.</p>	<p>d'équipements marchands (boutiques, unités, multiservices)</p> <p>-Réforme Acte 3 de la décentralisation (fiscalité locale)</p>	<p>payer les taxes</p> <p>-Crise des activités économiques locales</p>
--	--	---	--	--

**Typologie des villages :**

Au terme du diagnostic territorial qui est une étape importante du processus d'élaboration du PDC de la commune de Niakhar, il convient de faire le point sur les principales tendances observées avec un accent particulier sur les potentialités et contraintes des différents villages. Le diagnostic territorial a donc permis de mettre en évidence des déséquilibres spatiaux en termes de valorisation des potentialités, des opportunités économiques et d'accès aux services sociaux de base qu'il conviendra de résorber.

Il s'agit dans cette partie d'identifier les principaux profils territoriaux, base de la définition des options en matière d'aménagement et de développement du territoire communal. La finalité étant d'éclairer sur les principaux défis à relever dans la perspective d'un développement territorial équilibré et harmonieux. Dans le but d'aboutir à une identification partagée des types de territoire, il est proposé ici d'identifier un certain nombre de critères de fonctionnalité permettant de les distinguer à partir du niveau de dotation en équipements et infrastructures, du poids démographique et des ressources territoriales. La construction de la typologie du territoire communal sera dès lors basée sur cet ensemble de critères qui devraient favoriser la construction de véritables projets territoriaux de développement en cohérence avec la stratégie départementale de développement territorial.

L'approche méthodologique utilisée repose sur une analyse synthétique combinatoire des différentes problématiques étudiées dans le diagnostic territorial. La synthèse vise à faire une caractérisation des différents villages de la commune en fonction : i) de leur poids démographique ; ii) de leur niveau d'équipements ; iii) de leurs potentialités/opportunités et iv) de leur contraintes en terme de développement socioéconomique. Pour se faire, un ensemble d'indicateurs sociodémographiques associés à des variables économiques ont été utilisés. Les résultats ont permis d'élaborer une cartographie des territoires mettant en évidence les potentialités et les contraintes. La typologie des territoires de la commune de Niakhar est présentée dans le tableau ci-après (tableau 20).

**Tableau 20: Typologie des territoires**

<b>Villages</b>	<b>Part dans la Population</b>	<b>Niveau d'équipements</b>	<b>Potentialités /opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Actions requises</b>
<b>KANDIOU</b>	231 soit 0.69% de la population communale	Très Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage, maraichage	Absence de services sociaux de base, pas d'électricité	Mettre en place des équipements de base; améliorer la production agricole
<b>NDIANEME</b>	809 soit 2.41% de la population communale	Très Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage,	Absence de services sociaux de base, pas d'électricité	Mettre en place des équipements de base; améliorer la production agricole
<b>MBOLTOGNE</b>	612 soit 1.82% de la population communale	Très Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage,	Absence de services sociaux de base, pas d'électricité	Mettre en place des équipements de base; améliorer la production agricole
<b>SATEME</b>	259 soit 0.77% de la population communale	Très Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage,	Absence de services sociaux de base, pas d'électricité	Mettre en place des équipements de base; améliorer la production agricole
<b>MEME</b>	958 soit 2.85% de la population communale	Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>POLECK</b>	188 soit 0.56% de la population communale	Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage, maraichage	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NGOYERE</b>	389 soit 1.16% de la population communale	Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage, transformation de lait, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>NDOSS DIARAF</b>	777 soit 2.31% de la population communale	Faible couverture en service sociaux de base	Agriculture, élevage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NGUESS</b>	465 soit 1.38% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NDIEMOU</b>	804 soit 2.39% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage, saliculture	Avancée du sel; pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>KONEME</b>	595 soit 1.77% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>SASSAR</b>	373 soit 1.11% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>SASS MACK</b>	426 soit 1.27% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>LANGUEME</b>	1 235 soit 3.67% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>SAGNE FOLO</b>	579 soit 1.72% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NDOFFANE BOURE</b>	362 soit 1.08% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>MBOUKHOUTOUR</b>	685 soit 2.04% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>PODOME</b>	377 soit 1.12% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage, saliculture	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NIONDIONE</b>	437 soit 1.82% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>GODAGUENE</b>	1 151 soit 1.82% de la population communale	Moyennement équipé avec la présence d'un service social de base (scolaire, hydraulique et/sanitaire et des infrastructures commerciales)	Agriculture, élevage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>NIANIANE</b>	590 soit 1.76% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>SOROKH</b>	2 114 soit 6.29% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage, maraichage	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>MBOUDAYE</b>	1 130 soit 3.36% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>POUKHAME</b>	502 soit 1.49% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>BIBANE</b>	616 soit 1.83% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>MBAFAYE</b>	879 soit 2.61% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NDOSS MBADIOCK</b>	968 soit 2.88% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>YENGUELE</b>	1 607 soit 4.78% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage,	Pas d'électricité	Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>MBANE</b>	571 soit 1.7% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>SAGNE</b>	1 290 soit 3.84% de la population communale	Niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>SANGHAIE</b>	1 833 soit 5.45% de la population communale	niveau d'équipement moyen, en fait ces villages abritent au minimum deux équipements sociaux de base (scolaire + sanitaire, scolaire+ hydraulique)	Agriculture, élevage, maraichage, présence du réseau électrique		Renforcer le niveau d'équipement; améliorer la production agricole
<b>NIAKHAR</b>	9 804 soit 29.16% de la population communale	Bon niveau d'équipement	Agriculture, élevage, commerce, présence du réseau électrique		Renforcer les équipements pour accroître la compétitivité de Niakhar

L'analyse des données territoriales figurant sur le tableau ci-dessus a permis de catégoriser les territoires en fonction de leurs spécificités territoriales. La cartographie permet de dégager cinq principaux types de territoires comme la montre la carte ci-dessus.

### **Des territoires agricoles sans équipements**

Il s'agit principalement des villages de Kandiou, Ndianeme, Mboltoigne et Satème qui ont une population inférieure à 1 000 habitants et qui se caractérisent par l'absence des équipements sociaux de base. Le manque d'électricité explique aussi l'absence d'équipements d'allègement des travaux tels que les moulins à mil. Toutefois, ces territoires ont un potentiel agricole important.

### **Des territoires très faiblement équipés**

Dans cette catégorie, on retrouve les villages de Mème, Poleck, Ngoyère et Ndoss Diaraf. La faiblesse de leurs équipements se justifie par une population peu importante (moins de 1 000 habitants) et leur proximité avec un village équipé. C'est le cas de Ndoss Diaraf qui partage ses équipements avec Ndoss Mbadiock et Ngoyère qui se situe à moindre distance du village de Niakhar et de Poleck qui est desservi par Sagne.

### **De territoires faiblement équipés**

Il s'agit des villages de Nguess, Ndiémou, Konème, Sassar, Sass Mack, Languème, Sagne Folo, Ndoffane Bouré, Mboukhoutour, Podome, Niondione et Godaguène qui abritent chacun une école élémentaire en leur sein. Ce sont des territoires qui n'ont pas accès à l'électricité, se caractérisent par la présence d'un seul équipement social majeur.

Ce sont les villages de Nianiane, Sorokh, Mboudaye, Poukhame, Bibane, Mbafaye, Ndoss Mbadiock, Yenguelé, Mbane, Sagne et Sanghaïe qui se caractérisent par leur accessibilité et leur dynamisme démographique. En outre, ces villages disposent de fortes potentialités agro-pastorales et ont au moins deux équipements sociaux importants en plus des infrastructures de commerce tels que les boutiques et moulins.

Les villages de Sagne et Sanghaïe, de par leur situation géographique, peuvent servir de relais entre le village de Niakhar et les territoires intérieurs.

Avec une population de 9 804 habitants soit 29,16% de la population communale, le village de Niakhar est le plus peuplé de la commune. C'est le chef-lieu communal et le

chef-lieu de l'arrondissement du même nom qui regroupe les communes de Patar, Ngayokhème et Niakhar. Le village de Niakhar est le poumon économique et administratif d'un large arrière-pays, ce qui se traduit par une concentration et une densification progressive de l'espace avec comme conséquence le recul des activités agricoles.

En conclusion, la typologie territoriale fait ressortir une diversité de territoires dont les potentialités et vocations territoriales diffèrent. Le projet de territoire à élaborer devra donc définir ses options et actions d'aménagement en tenant compte de ces spécificités territoriales dans une perspective de développement territorial cohérent et durable.

***Perspectives de Développement  
de la Commune de Niakhar  
à l'Horizon de 2022***

### **III. Perspectives de développement de la commune de Niakhar**

La phase de diagnostic participatif a été l'occasion pour les populations de Niakhar de mener des réflexions sur les maux qui gangrènent l'évolution des différents secteurs de développement de leur commune. Cette étape a aussi permis de répertorier les principaux atouts que la CT devrait valoriser et d'assurer une prise en charge urgente des contraintes identifiées.

La phase de planification participative engagée par la suite, a permis de définir la vision, les axes stratégiques ainsi que les programmes et projets à réaliser afin de résoudre les problèmes identifiés, suivant des délais réalistes et en fonction des ressources mobilisables dans le temps.

#### **3.1. La vision de développement de la commune à l'horizon de 2022**

La vision est l'orientation stratégique que la commune a formulée en fonction de ses contraintes et potentialités et en prenant en compte les besoins et aspirations de la population dans le long terme. Ainsi, pour la commune de Niakhar, les populations ont dégagé, de manière consensuelle et concertée, une vision pour la durée d'exécution du plan de développement (2018-2022). Cette vision de la commune se décline comme suit :

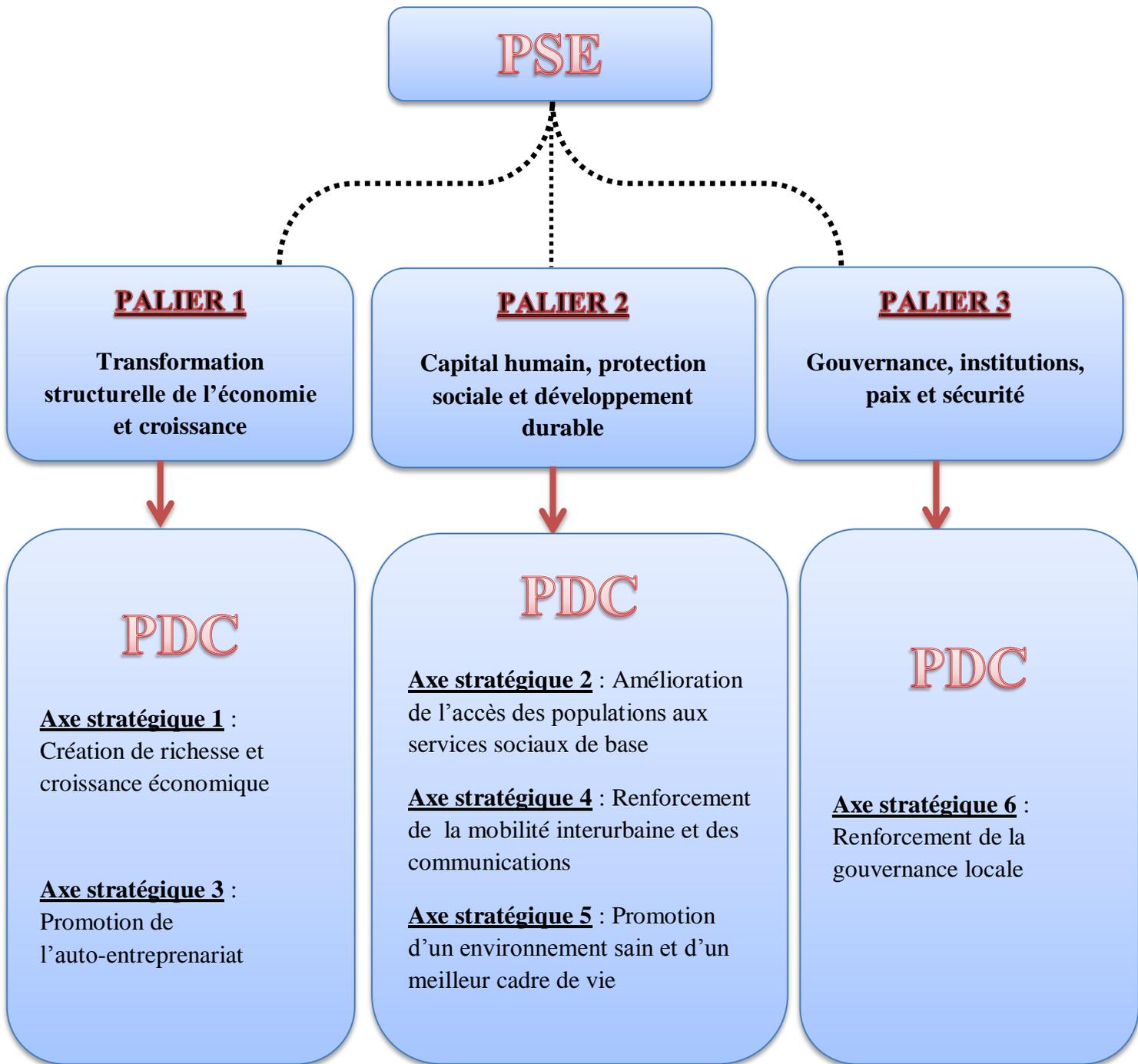
***« Niakhar, une localité attractive basée sur un développement durable, à travers la mise en place d'une bonne gouvernance ».***

Le plan stratégique de la commune se conforme aux orientations des politiques nationales et s'appuie sur les 03 piliers fondamentaux du PSE que sont :

- ✓ La transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- ✓ Le développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable ;
- ✓ La gouvernance, institutions, paix et sécurité.

En effet, le PSE constitue le socle des politiques stratégiques nationales et des plans de développement des territoires. Le PDC est également articulé aux ODD. Ainsi, en tenant compte des axes du PSE et des ODD, 06 axes stratégiques ont été identifiés et schématisés comme suit :

Figure 8: Schéma d'articulation entre les paliers du PSE et les axes du PDC



### 3.2. Les axes stratégiques et objectifs de développement

Le choix des axes majeurs est motivé par les résultats du bilan diagnostic. Les axes stratégiques ainsi proposés agrègent les différentes actions devant permettre l'atteinte des objectifs spécifiques que comporte chacun d'entre eux. Pour ce faire, la commune a défini les six (06) axes stratégiques ci-après :

### **3.2.1. Les axes stratégiques**

#### **Axe stratégique 1 : Création de richesse et croissance économique**

Cette composante vise à développer une économie durable et à forte valeur ajoutée pour la commune. Il s'agira de créer des activités génératrices de revenus et d'organiser les acteurs de l'ensemble des secteurs afin de booster la productivité de l'économie territoriale. Pour cela, il s'agit de redynamiser les secteurs porteurs de croissance économique comme l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le tourisme, le commerce, la foresterie et l'extraction du sel. Ces secteurs stratégiques ont un impact réel sur l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte contre la pauvreté.

En effet, l'agriculture demeure l'activité dominante dans la localité avec de multiples pratiques (cultures sous-pluies, maraîchage, arboriculture) suivie de l'élevage qui constitue une source de revenus non négligeables. Ce deuxième secteur joue un rôle prépondérant dans l'économie locale et contribue de manière significative à la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les secteurs du tourisme, de l'artisanat et du commerce constituent aussi des sources de revenus, surtout pour les jeunes et les femmes. En effet, les deux premiers permettent généralement aux jeunes de trouver de l'emploi non agricole tandis que le dernier est surtout l'apanage des femmes qui s'activent souvent dans le petit commerce en plus de l'exploitation du sel.

L'exploitation rationnelle des potentialités dont regorge la commune est requise pour la réalisation des actions de cet axe stratégique afin de freiner la progression de la pauvreté. Pour cela, il est important d'organiser les acteurs, leur assurer un meilleur encadrement, faciliter l'accès aux financements, aux intrants et aux autres facteurs de production.

#### **Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base**

La commune de Niakhar compte plusieurs infrastructures communautaires de base (10 CTP, 29 écoles élémentaires, 01 centre de santé, 03 postes de santé, etc.). Cependant, force est de constater que des efforts restent à faire, afin de mieux satisfaire la demande sociale.

Dans le volet éducation et formation, la collectivité est confrontée à des problèmes relatifs à l'insuffisance des salles de classe, des bibliothèques, des latrines, etc. Elle devra encore faire des efforts, suivant ses programmes d'intervention, afin de répondre à l'ensemble des besoins des populations.

En matière de santé, la commune est certes, au-dessus des normes de l'OMS concernant le nombre de cases de santé et de centre de santé, mais elle doit davantage augmenter les postes de santé car le bilan diagnostic montre que le taux de couverture en postes de santé demeure encore insuffisant du fait de leur nombre. L'organisation et la gestion du secteur doivent être aussi améliorées.

Par ailleurs, la couverture en eau potable tourne autour de 90%. La qualité de l'eau est mauvaise (présence du sel et du fluor) malgré l'existence de nappes d'eau douce au niveau des villages de Konème, Sanghaïe, Mbfaye et Mbane. Une extension du réseau d'adduction et un recyclage des installations devraient permettre d'améliorer l'accès et l'utilisation du liquide précieux. Sur ce, le deuxième forage de Sanghaïe en cours de construction permettra de hausser le taux de couverture.

Concernant l'énergie, seuls huit (08) villages sur les trente-deux (32) sont électrifiés respectivement par le réseau de la SENELEC et la construction d'une centrale électrique est notée dans le village de Mbane. Il est donc important d'étendre les réseaux électriques et de faciliter leur accès aux populations, vue la place capitale qu'occupe l'énergie dans la production économique et sociale.

Les autres services sociaux de base tels que la culture, le sport et les loisirs doivent être boostés, afin de faciliter le développement des activités économiques et assurer un meilleur épanouissement des différentes couches sociales.

Toutefois, la mise en place d'infrastructures de base de qualité constituera des préalables pour renforcer les conditions de vie des populations.

### ***Axe stratégique 3 : Promotion de l'auto-entrepreneuriat***

L'auto-entrepreneuriat constitue un levier important pour l'accès à l'emploi et la création de richesse. A cet effet, un accompagnement et une assistance particulière doivent être apportés aux jeunes, aux femmes et surtout aux porteurs d'initiatives, à travers des mécanismes et circuits de financement adaptés, des actions de renforcement de capacités, afin de les permettre de mener à bien leurs activités.

### ***Axe stratégique 4 : Renforcement de la mobilité interurbaine et des communications***

Le développement des secteurs productifs passe nécessairement par la mise en place d'un bon système de désenclavement de l'ensemble des sites de production. Pour cela, il

faudra mettre en place des infrastructures adéquates (constructions de pistes, de voiries urbaines, etc.) afin de faciliter le déplacement dans la commune et vers les autres localités environnantes.

Outre le développement des activités du transport, il est nécessaire de mettre en place un système de communication répondant aux normes et aux besoins des populations de la commune.

***Axe stratégique 5 : Promotion d'un environnement sain et d'un meilleur cadre de vie***

La commune de Niakhar reste sensible aux changements climatiques. Les effets visibles de ce phénomène sont les variations des températures mais aussi l'irrégularité de la pluviométrie. Les conséquences directes de ce phénomène sont la baisse de la production agricole et pastorale. Sur ce, les populations se sont fixées comme objectifs l'adaptation et l'atténuation afin de renverser les tendances lourdes précitées.

Quant à l'assainissement, malgré les divers atouts dont dispose la commune, il existe de réelles difficultés (absence de canalisation, prolifération des dépôts sauvages, etc.) qui doivent être réglées rapidement.

***Axe stratégique 6 : Renforcement de la gouvernance locale***

Le déficit de formation des acteurs de la commune constitue parfois une limite à la bonne marche des institutions et des organisations locales. A cela, il s'y ajoute le manque de dynamisme de certaines commissions techniques. Ce qui constitue un facteur limitant pour promouvoir un développement durable et une bonne gouvernance territoriale.

En sus, pour une bonne dynamique dans les interventions, il urge de renforcer les capacités des acteurs, d'impliquer davantage les populations sur l'ensemble des décisions de développement de leur collectivité mais aussi d'améliorer le fonctionnement des commissions techniques, afin de promouvoir une gouvernance locale plus performante

**3.2.2. Les objectifs de développement**

**Tableau 21: Les objectifs de développement**

<b>Axes stratégiques</b>	<b>Objectifs de développement</b>
<b>Axe stratégique 1 : Création de richesse et croissance économique</b>	OS1 : Augmenter la productivité agricole
	OS2 : Favoriser le développement de l'élevage
	OS3 : Renforcer les échanges commerciaux
	OS4 : Développer les secteurs du tourisme et de l'artisanat
	OS5 : Promouvoir une meilleure exploitation du sel
<b>Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base</b>	OS1 : Assurer l'accès à l'éducation à tous les niveaux
	OS2 : Améliorer la couverture sanitaire dans la commune
	OS3 : Faciliter l'accès à l'eau potable
	OS4 : Promouvoir le développement de la culture
	OS5 : Faciliter l'accès à l'énergie
	OS6 : Développer le sport et favoriser l'épanouissement des jeunes
<b>Axe stratégique 3 : Promotion de l'auto-entrepreneuriat</b>	OS1 : Promouvoir l'autonomisation des femmes et des couches vulnérables
	OS2 : Favoriser l'emploi des jeunes
	OS3 : Développer la finance locale
<b>Axe stratégique 4 : Renforcement de la mobilité interurbaine et des communications</b>	OS1 : Développer le transport urbain
	OS2 : Améliorer l'accès aux TIC
<b>Axe stratégique 5 : Promotion d'un environnement sain et d'un meilleur cadre de vie</b>	OS1 : Promouvoir un meilleur cadre de vie et une localité assainie
	OS2 : Exploiter rationnellement et durablement les ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques
<b>Axe stratégique 6 : Renforcement de la gouvernance locale</b>	OS1 : Améliorer la gestion des affaires locales de la commune
	OS2 : Améliorer la fonctionnalité des comités de gestion et des OCB
	OS3 : Promouvoir la paix et la sécurité dans la commune

**3.3. Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP)**

**Axe stratégique 1 : Création de richesse et croissance économique**

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEES					ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	2	3	4	5	
<b>OS 1: Augmenter la productivité Agricole</b>								
Mettre en place un programme de récupération des terres salées	Commune	500 000 000	x	x	x	x	x	ANCAR, DRDR, SAMA MBAAY, PAFA, P2RS, PSEM/CLUSA, Vision Mondiale, SOS Villages, Mairie, Etat, PUDC, CADL, PDIF, Autres partenaires
Construire 04 digues anti-sels (DAS)	Sanghaïe, Ndiémou, Sorokh et Nianiane	240 000 000	x		x		x	
Doter les producteurs d'intrants adaptés (variétés hâtives)	Commune	25 000 000	x	x	x	x	x	
Doter les producteurs de matériels agricoles adéquats (houes sines, houes hararas, etc.)	Commune	25 000 000	x	x	x	x	x	
Favoriser les relations des OP avec le ministre de l'agriculture	Commune		x	x	x	x	x	
Mettre en place un programme de multiplication des semences	Commune	30 000 000	x	x	x	x	x	
Sensibiliser et former les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles	Commune	25 000 000	x	x	x	x	x	
Acheter 02 tracteurs	Commune	40 000 000		x			x	
Construire 01 magasin de stockage	Satème	15 000 000		x				
Créer une structure pérenne pour la commercialisation des produits agricoles (groupage)	Commune		x					
Mettre en place une unité de transformation des céréales locales et de l'arachide	Commune	20 000 000				x		

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Appuyer les maraichers de la commune en intrants, équipements et renforcement de capacités	Commune	15 000 000	x	x	x	x	x	
Faciliter l'accès aux crédits	Commune		x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 1</b>		<b>935 000 000</b>						
<b>OS 2: Favoriser le développement de l'élevage</b>								
Réaménager et délimiter les parcours pastoraux	Commune	2 000 000	x					Etat, Mairie, Service Régional de l'Elevage, P2RS, DIRFEL, MDE, ATE, PDIF, PAFC, Vision Mondiale, Autres partenaires
Aménager des bassins de rétention pour l'abreuvement du bétail	Commune	25 000 000		x		x		
Construire 01 parc à vaccination	Entre Ndoss et Sorokh	6 500 000			x			
Former, encadrer et appuyer les éleveurs	commune	15 000 000	x	x	x	x	x	
Mettre en place 05 comités de vigilance et de veille afin d'éradiquer le vol du bétail	01 par zone	25 000 000	x	x	x	x	x	
Faire une meilleure vulgarisation du décret 86-275 du 10 mars 1986 portant réglementation de la mise en fourrière des animaux errants	Commune	500 000	x					
Redynamiser la MDE	Commune	2 000 000	x					
Construire 10 abreuvoirs	02 par zone	5 000 000	x		x		x	
Encourager l'implantation de magasins de vente d'aliments de bétail	Commune		x	x	x	x	x	
Faciliter l'accès aux financements			x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 2</b>		<b>81 000 000</b>						
<b>OS 3: Renforcer les échanges commerciaux</b>								
Réouvrir 02 marchés	Sanghaïe et Sagne			x	x			Etat, Mairie, Service Régional du Commerce,
Construire 03 halles de marché	Niakhar	36 000 000	x		x		x	

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Construire 10 souks	05 pour Sanghaïe et 05 pour Sagne	30 000 000	x	x	x	x	x	Commerçants, PTF
<b>Sous-total 3</b>		<b>66 000 000</b>						
<b>OS 4: Développer les secteurs du Tourisme et de l'Artisanat</b>								
Valoriser les sites touristiques	Commune		x	x	x	x	x	Mairie, Etat, Chambre des métiers, Service Régional du Tourisme, Artisans, UAVDN, autres partenaires
Rendre fonctionnelle la maison de l'outil	Niakhar	10 000 000		x				
Former et équiper les artisans	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
Mettre en place une commission d'achat des matières premières pour les artisans (achat groupé)	Commune	800 000	x					
Faciliter l'accès aux financements	Commune		x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 4</b>		<b>15 800 000</b>						
<b>OS 5: Promouvoir une meilleure exploitation du sel</b>								
Appuyer les acteurs en équipements (gants, lunettes, pelles, bottes, etc.)	Commune	6 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, Etat, PDIF, CLM, producteurs, Autres partenaires
Former les acteurs sur la qualité de la production	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
Doter les acteurs de 02 machines d'iodation	Ndiémou	20 000 000		x			x	
Construire un magasin de stockage du sel	Ndiémou	20 000 000		x				
<b>Sous-total 5</b>		<b>51 000 000</b>						

**Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base**

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEES					ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	2	3	4	5	
<b>OS 1: Assurer l'accès à l'éducation à tous les niveaux</b>								
Construire et équiper 05 préscolaires	Commune	150 000 000		x	x	x	x	Mairie, Etat, APE, CGE, Structures éducatives, Populations, CODEC, Autres partenaires
Clôturer 10 écoles	Nguess, Languème-Mème, Sorokh, Ndoss Mbadiock, Niondoune, Konème, Yénguélé 1, Yenguélé 2, Ndoffane Bouré, Godaguène	120 000 000	x		x		x	
Construire 10 blocs administratifs	Niondoune, Konème, Sass Mack, Yénguélé 1, Yenguélé 2, Ndoffane Bouré, Nguess, Niakhar 3, Niakhar 4, Languème-Mème	60 000 000	x		x		x	
Construire 08 salles de classe	Niakhar 4 (02), Niakhar 2 (01), Sass Mack (01), Languème-Mème (02), Godaguène (02)	56 000 000		x	x	x	x	
Construire un lycée moderne	Commune	200 000 000		x	x			

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Construire 04 CEM	Zones (Sagne 1, Sagne 2, Niakhar 1, Niakhar 2)	400 000 000		x	x	x	x	
Construire 76 latrines en fonction de deux par écoles (1 box de 02 latrines)	CTP (06), CPE (04), maternelle (06), élémentaires (52), CEM (08)	85 500 000	x	x	x	x	x	
Créer et construire 01 Daara moderne	Commune	20 000 000			x			
Doter le CODEC en équipements didactiques	Commune	7 500 000		x				
<b>Sous-total 6</b>		<b>1 099 000 000</b>						
<b>OS 2: Améliorer la couverture sanitaire dans la commune</b>								
Construire et équiper 02 postes de santé	Commune	350 000 000		x	x	x	x	Mairie, Etat, Personnel sanitaire, comités de santé, région médicale, Vision Mondiale, Hôpital Assistance International (HAI), SOS Village, Autres partenaires
Renforcer le plateau technique des structures sanitaires	Commune	10 000 000	x	x	x	x	x	
Renforcer le personnel des structures sanitaires	Commune		x	x	x			
Recruter un personnel communautaire	Commune			x		x	x	
Construire et équiper 02 maternités	Commune	60 000 000		x		x		
Doter la commune de 02 ambulances médicalisées	Commune	50 000 000		x		x		
Construire 01 logement pour ICP	Ndoss Mbadiock	10 000 000		x				
Construire 02 logements pour sage-femme	Sagne et Ndoss Mbadiock	20 000 000			x	x		
<b>Sous-total 7</b>		<b>500 000 000</b>						
<b>OS 3: Faciliter l'accès à l'eau potable</b>								
Etendre le réseau d'adduction d'eau	hameaux	150 000 000		x	x			
Mettre en place 07 unités de traitement d'eau	pour chaque forage	350 000 000		x	x	x	x	

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Forer 13 puits communautaires	école élémentaire Bibane, Sagne, Ndiémou, Ngoyère, Kandiou, Sanghaïe, Nguess, Ndoss Diaraf, Konème, Niondoune, Mbane, Godaguène, Sorokh	26 000 000	x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 8</b>		<b>526 000 000</b>						
<b>OS 4: Promouvoir le développement de la culture</b>								
Evaluer et valoriser le patrimoine culturel	Commune	1 000 000	x					Mairie, Acteurs culturels, Service Régional de la Culture, Autres partenaires
Identifier et encadrer les acteurs culturels	Commune	10 000 000	x	x				
Conserver les pratiques traditionnelles (leul, etc.)	Commune		x	x	x	x	x	
Clôturer les cimetières	Kandiou, Bibane, Sagne, Sorokh, Niakhar, Ndiémou, Mbaffaye, Ndoffane Bouré	30 000 000			x	x	x	
<b>Sous-total 9</b>		<b>41 000 000</b>						
<b>OS 5: Faciliter l'accès à l'énergie</b>								
Etendre le réseau électrique	Sagne, Sanghaïe, Ndoss Diaraf, Godaguène, Poukham, Niakhar, Mbafaye	210 000 000		x	x	x	x	Mairie, Etat, PRODER, PTF
Faire un plaidoyer pour l'électrification des villages non encore électrifiés	Commune		x	x	x	x	x	
Faire un plaidoyer pour la sécurisation des poteaux électriques	Commune		x	x	x			
Implanter et valoriser les énergies renouvelables (solaire, biogaz, etc.)	Commune	50 000 000	x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 10</b>		<b>260 000 000</b>						

<b>OS 6: Développer le sport et favoriser l'épanouissement des jeunes</b>							
Construire un stade municipal	Commune	45 000 000			x	x	
Créer un espace jeune	Commune	55 000 000			x		
Equiper les terrains de football en poteaux et filets	Commune	10 000 000	x	x	x		
Construire 02 foyers des jeunes	Sagne et Sanghaïe	30 000 000		x		x	
<b>Sous-total 11</b>		<b>140 000 000</b>					

Mairie, Etat, ASC, Service Régional de la Jeunesse, Service Régional du Sport, Mécènes, Autres partenaires

***Axe stratégique 3 : Promotion de l'auto-entreprenariat***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEES					ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	2	3	4	5	
<b>OS 1: Promouvoir l'autonomisation des femmes et des couches vulnérables</b>								
Augmenter les équipements d'allègement des travaux des femmes	Commune	225 000 000	x	x	x	x	x	
Aménager 05 périmètres maraîchers	01 par zone	125 000 000	x	x	x	x	x	
Former et encadrer les femmes sur la gestion financière, foncière, entrepreneuriat	Commune	15 000 000	x	x	x	x	x	
Sensibiliser les femmes sur l'utilisation du système des AVEC	Commune		x	x	x			
Mettre en place une plateforme de transformation des fruits, légumes et céréales locales	Commune	300 000 000			x	x		
Construire 03 foyers des femmes	Commune	45 000 000		x		x	x	
Construire et équiper un centre pour les personnes vivant avec un handicap	Commune	250 000 000			x	x	x	

Mairie, Etat, PUDC, PDIF, PAPEJF, OCB, PTF, Autres partenaires

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Former les personnes vivant avec un handicap et faciliter leur insertion	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
Faciliter l'accès aux financements	Commune		x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 12</b>		<b>965 000 000</b>						
<b>OS 2: Favoriser l'emploi des jeunes</b>								
Former et encadrer les jeunes (dynamique organisationnelle, entrepreneuriat, élaboration de projets, etc.)	Commune	5 000 000	x					Mairie, Etat, ANPEJ, PAPEJF, FONGIP, Autres partenaires
Aménager 02 domaines agricoles communautaires (DAC)	Commune	200 000 000			x	x		
Faciliter l'insertion des jeunes	Commune		x	x	x	x	x	
Faciliter l'accès aux financements	Commune		x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 13</b>		<b>205 000 000</b>						
<b>OS 3: Développer la finance locale</b>								
Faire un plaidoyer pour la réduction des lourdeurs des procédures (garanties, apports demandés, etc.)	Commune		x	x	x	x	x	Mairie, Etat, Structures financières, PTF
Mettre en place un fonds de garantie communal	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 14</b>		<b>5 000 000</b>						

***Axe stratégique 4 : Développement du transport et des télécommunications***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEES					ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	2	3	4	5	
<b>OS 1: Développer le transport urbain</b>								
Construire 05 pistes de production (63 Km)	Diakhao-Niakhar-Diohine (23 km), Niakhar-Diarrère (10 km), Poukham-site de production de sel de Ndiémou (07 km), Ndiob-Tella Yargouy-Ndiémou (18 km), Bibane-Diaglé (Mbellacadio) (05 km)	1 701 000 000	x	x	x	x	x	Etat, Mairie, PTF
Construire 02 ponts	Bibane, Ndoss-Ndoffane Mouride	200 000 000			x	x	x	
Doter la commune de bus Tata	Commune		x	x				
Aménager des espaces de stationnement pour les conducteurs de moto-taxi-diakarta et les charretiers	Commune		x					
Construire 01 halle	gare routière	12 000 000		x				
Construire 05 cantines	gare routière	12 500 000		x	x	x	x	
Electrifier les cantines	gare routière							
Construire 08 ralentisseurs	Mbafaye (02), Sagne (02), Diague (01), Mbane (01), Yoone (01), Mbino Ndiack (01)	4 000 000		x	x	x	x	
Aménager des pistes sableuses le long de la route Niakhar-Fatick	Commune	25 000 000		x				
Faire un plaidoyer auprès de l'association des transporteurs pour la réduction des prix	Commune							

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>Sous-total 15</b>		<b>1 929 500 000</b>						
<b>OS 2: Améliorer l'accès aux TIC</b>								
Faciliter l'installation d'une antenne Expresso	Commune			x	x			Mairie, Etat, Autres partenaires
Créer et installer une radio communautaire	Commune	20 000 000				x		
Faciliter l'accès à l'internet (ADSL) et du réseau 4G	Commune		x	x				
Installer des points wifi	Commune	25 000 000		x	x			
Multiplier les antennes de téléphonie	Sorokh, zone de Sagne 2		x					
<b>Sous-total 16</b>		<b>45 000 000</b>						

**Axe stratégique 5: Promotion d'un environnement sain et d'un meilleur cadre de vie**

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEES					ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	2	3	4	5	
<b>OS 1: Promouvoir un meilleur cadre de vie et une localité assainie</b>								
Construire une place publique moderne	Commune	25 000 000			x	x		Etat, STD, PTF, Service régional de l'assainissement, Service régional de l'Urbanisme, PNGD, Autres partenaires
Acheter un camion de ramassage des ordures	Commune	20 000 000		x				
Acheter un camion hydro-cureur	Commune	35 000 000			x			
Aménager un dépotoir règlementé des ordures	Commune	5 000 000	x					
Installer des poubelles au niveau des maisons	Commune	7 536 000	x	x	x	x	x	
Mettre en place un système de canalisation des eaux pluviales	Commune	PM		x	x	x		
Construire des latrines communautaires	Commune	72 000 000	x	x	x	x	x	
Mettre en place un système de soupoudrage durant l'hivernage	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Créer et équiper des comités de salubrité	Dans chaque village	1 280 000		x				
Mettre en place des espaces de jeux (manège)	Commune	75 000 000		x		x	x	
<b>Sous-total 17</b>		<b>245 816 000</b>						
<b>OS 2: Exploiter rationnellement et durablement les ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques</b>								
Reboiser des espèces adaptées (halophytes, etc.)	Commune	25 000 000	x	x	x	x	x	
Organiser des causeries de sensibilisation sur les techniques de conservation du fourrage et le code forestier	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
Vulgariser l'utilisation des foyers améliorés	Commune	5 000 000	x	x				
Vulgariser la pratique du biogaz	Commune	5 000 000	x	x				
Encourager l'utilisation de l'énergie solaire	Commune		x	x	x	x	x	
Sensibiliser les populations sur la pratique de la RNA	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 18</b>		<b>45 000 000</b>						

Mairie, Etat, Eaux et Forêts,  
Populations, ANCAR, STD,  
CADL, ONG, Projets,  
Programmes

***Axe stratégique 6: Renforcement de la gouvernance locale***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEES					ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	2	3	4	5	
<b>OS 1: Améliorer la gestion des affaires locales de la commune</b>								
Sensibiliser sur le paiement de l'IMF 4	Commune	3 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, Etat, Commissions techniques, PTF
Mettre en place un système efficace de collecte des taxes et de contrôle des collecteurs	Commune		x	x	x	x	x	
Renforcer les moyens matériels et logistiques de la municipalité (matériels et mobiliers de bureau)	Commune	2 000 000		x	x			
Renforcer les sessions de formation des élus	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
Former les chefs de village sur leurs rôles et responsabilités	Commune	2 000 000		x				
Redynamiser les commissions techniques	Commune	1 000 000	x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 19</b>		<b>13 000 000</b>						
<b>OS 2: Améliorer la fonctionnalité des comités de gestion et des OCB</b>								
Redynamiser les comités de gestion existants	Commune	1 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, Etat, Commissions techniques, Comités de gestion, OCB, PTF
Faciliter le suivi des comités de gestion	Commune	4 000 000	x	x	x	x	x	
Favoriser le respect des textes régissant les dits comités	Commune		x	x	x	x	x	
Inciter les comités de gestion à produire des rapports d'activités, comptes rendus des réunions, etc.	Commune		x	x	x	x	x	
Mettre en place un comité communal de gestion et d'entretien des infrastructures communautaires	Commune	10 000 000	x	x	x	x	x	

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Appuyer les OCB dans la formalisation	Commune		x					
Renforcer l'équipement des OCB	Commune	10 000 000		x	x			
Renforcer les capacités des membres des comités de gestion et des OCB	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x	
Faciliter aux OCB l'accès aux financements	Commune		x	x	x	x	x	
<b>Sous-total 20</b>		<b>30 000 000</b>						
<b>OS 3: Promouvoir la paix et la sécurité dans la commune</b>								
Dénoncer les voleurs	Commune		x	x	x	x	x	
Construire 02 chambres de passage par village et doter les chefs de village en équipements (chaises, etc.)	Commune	32 000 000	x	x	x	x	x	
Faire un plaidoyer pour l'installation d'une brigade de gendarmerie	Commune				x			
Favoriser l'installation d'un détachement des sapeurs-pompiers	Commune			x				
<b>Sous-total 21</b>		<b>32 000 000</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>7 230 116 000</b>						

Mairie, Etat, Société Civile,  
Services techniques,  
Partenaires

**Coût total du PAP :**

Sept milliards deux cent trente millions cent seize mille FCFA  
**(7 230 116 000 FCFA)**

3.4. Le Plan Annuel d'Investissement (PAI)

***Axe stratégique 1 : Création de richesse et croissance économique***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEE	ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	
<b>OS 1: Augmenter la productivité Agricole</b>				
Mettre en place un programme de récupération des terres salées	Commune	100 000 000	x	ANCAR, DRDR, SAMA MBAAY, PAFA, P2RS, PSEM/CLUSA, Vision Mondiale, SOS Villages, Mairie, Etat, PUDC, CADL, PDIF, Autres partenaires
Construire 01 digue anti-sel (DAS)	A déterminer pour la construction à (Sanghaïe, Ndiémou, Sorokh ou Nianiane)	60 000 000	x	
Doter les producteurs d'intrants adaptés (variétés hâtives)	Commune	5 000 000	x	
Doter les producteurs de matériels agricoles adéquats (houes sines, houes hararas, etc.)	Commune	5 000 000	x	
Favoriser les relations des OP avec le ministre de l'agriculture	Commune		x	
Mettre en place un programme de multiplication des semences	Commune	6 000 000	x	
Sensibiliser et former les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles	Commune	5 000 000	x	
Créer une structure pérenne pour la commercialisation des produits agricoles (groupage)	Commune		x	
Appuyer les maraichers de la commune en intrants, équipements et renforcement de capacités	Commune	3 000 000	x	
Faciliter l'accès aux crédits	Commune		x	
<b>Sous-total 1</b>		<b>184 000 000</b>		

<b>OS 2: Favoriser le développement de l'élevage</b>				
Réaménager et délimiter les parcours pastoraux	Commune	2 000 000	x	Etat, Mairie, Service Régional de l'Elevage, P2RS, DIRFEL, MDE, ATE, PDIF, PAFC, Vision Mondiale, Autres partenaires
Former, encadrer et appuyer les éleveurs	commune	3 000 000	x	
Mettre en place 01 comité de vigilance et de veille afin d'éradiquer le vol du bétail	01 pour une zone	5 000 000	x	
Faire une meilleure vulgarisation du décret 86-275 du 10 mars 1986 portant réglementation de la mise en fourrière des animaux errants	Commune	500 000	x	
Redynamiser la MDE	Commune	2 000 000	x	
Construire 02 abreuvoirs	02 pour une zone	1 000 000	x	
Encourager l'implantation de magasins de vente d'aliments de bétail	Commune		x	
Faciliter l'accès aux financements			x	
<b>Sous-total 2</b>		<b>13 500 000</b>		
<b>OS 3: Renforcer les échanges commerciaux</b>				
Construire 01 halle de marché	Niakhar	12 000 000	x	Etat, Mairie, Service Régional du commerce, Commerçants, PTF
Construire 02 souks	01 à Sanghaïe et 01 à Sagne	6 000 000	x	
<b>Sous-total 3</b>		<b>18 000 000</b>		
<b>OS 4: Développer les secteurs du Tourisme et de l'Artisanat</b>				
Valoriser les sites touristiques	Commune		x	Mairie, Etat, Chambre des métiers, Service Régional du Tourisme, Artisans, UAVDN, autres partenaires
Former et équiper les artisans	Commune	1 000 000	x	
Mettre en place une commission d'achat des matières premières pour les artisans (achat groupé)	Commune	800 000	x	
Faciliter l'accès aux financements	Commune		x	
<b>Sous-total 4</b>		<b>1 800 000</b>		

OS 5: Promouvoir une meilleure exploitation du sel				
Appuyer les acteurs en équipements (gants, lunettes, pelles, bottes, etc.)	Commune	1 200 000	x	Mairie, Etat, PDIF, CLM, producteurs, Autres partenaires
Former les acteurs sur la qualité de la production	Commune	1 000 000	x	
<b>Sous-total 5</b>		<b>2 200 000</b>		

**Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base**

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEE	ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	
OS 1: Assurer l'accès à l'éducation à tous les niveaux				
Clôturer 04 écoles	A déterminer pour la construction dans les écoles suivantes (Nguess, Languème-Mème, Sorokh, Ndoss Mbadiock, Niondoune, Konème, Yénguélé 1, Yenguélé 2, Ndoffane Bouré, Godaguène )	48 000 000	x	Mairie, Etat, APE, CODEC, CGE, Structures éducatives, Populations, Autres partenaires

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Construire 04 blocs administratifs	A déterminer pour la construction dans les écoles suivantes (Niondoune, Konème, Sass Mack, Yénguélé 1, Yenguélé 2, Ndoffane Bouré, Nguess, Niakhar 3, Niakhar 4, Languème-Même)	24 000 000	x	
Construire 16 latrines en fonction de deux par écoles (1 box de 02 latrines)	A déterminer pour la construction dans les écoles suivantes (CTP (06), CPE (04), maternelle (06), élémentaires (52), CEM (08))	18 000 000	x	
<b>Sous-total 6</b>		<b>90 000 000</b>		
<b>OS 2: Améliorer la couverture sanitaire dans la commune</b>				
Renforcer le plateau technique des structures sanitaires	Commune	2 000 000	x	Mairie, Etat, personnel sanitaire, comités de santé, Région Médicale, Hôpital Assistance International, SOS Villages, Autres partenaires
Renforcer le personnel des structures sanitaires	Commune		x	
<b>Sous-total 7</b>		<b>2 000 000</b>		
<b>OS 3: Faciliter l'accès à l'eau potable</b>				
Faire le transfert d'eau (NDP)	Commune		x	Mairie, Etat, SDE, Service

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Forer 04 puits communautaires	A déterminer pour la construction dans les sites suivants (école élémentaire Bibane, Sagne, Ndiémou, Ngoyère, Kandiou, Sanghaïe, Nguess, Ndoss Diaraf, Konème, Niondoune, Mbane, Godaguène, Sorokh)	8 000 000	x	Régional de l'Hydraulique, ASUFOR, Autres partenaires
<b>Sous-total 8</b>		<b>8 000 000</b>		
<b>OS 4: Promouvoir le développement de la culture</b>				
Evaluer et valoriser le patrimoine culturel	Commune	1 000 000	x	Mairie, Acteurs culturels, Service Régional de la Culture, Autres partenaires
Identifier et encadrer les acteurs culturels	Commune	5 000 000	x	
Conserver les pratiques traditionnelles (leul, etc.)	Commune		x	
<b>Sous-total 9</b>		<b>6 000 000</b>		
<b>OS 5: Faciliter l'accès à l'énergie</b>				
Faire un plaidoyer pour l'électrification des villages non encore électrifiés	Commune		x	Mairie, Etat, PRODER, PTF
Faire un plaidoyer pour la sécurisation des poteaux électriques	Commune		x	
Implanter et valoriser les énergies renouvelables (solaire, biogaz, etc.)	Commune	10 000 000	x	
<b>Sous-total 10</b>		<b>10 000 000</b>		
<b>OS 6: Développer le sport et favoriser l'épanouissement des jeunes</b>				
Equiper les terrains de football en poteaux et filets	Commune	3 333 333	x	Mairie, Etat, ASC, Service

<b>Sous-total 11</b>	<b>3 333 333</b>	Régional de la Jeunesse, Service Régional du Sport, Mécènes, Autres partenaires
----------------------	------------------	---

### **Axe stratégique 3 : Promotion de l'auto-entrepreneuriat**

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEE	ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	
<b>OS 1: Promouvoir l'autonomisation des femmes et des couches vulnérables</b>				
Augmenter les équipements d'allègement des travaux des femmes	Commune	45 000 000	x	Mairie, Etat, PUDC, PDIF, PAPEJF, OCB, PTF, Autres partenaires
Aménager 01 périmètre maraîcher	01 pour une zone	25 000 000	x	
Former et encadrer les femmes sur la gestion financière, foncière, entrepreneuriat	Commune	3 000 000	x	
Sensibiliser les femmes sur l'utilisation du système des AVEC	Commune		x	
Former les personnes vivant avec un handicap et faciliter leur insertion	Commune	1 000 000	x	
Faciliter l'accès aux financements	Commune		x	
<b>Sous-total 12</b>		<b>74 000 000</b>		
<b>OS 2: Favoriser l'emploi des jeunes</b>				
Former et encadrer les jeunes (dynamique organisationnelle, entrepreneuriat, élaboration de projets, etc.)	Commune	5 000 000	x	Mairie, Etat, ANPEJ, PAPEJF, FONGIP, Autres partenaires
Faciliter l'insertion des jeunes	Commune		x	
Faciliter l'accès aux financements	Commune		x	

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

<b>Sous-total 13</b>		<b>5 000 000</b>		
<b>OS 3: Développer la finance locale</b>				
Faire un plaidoyer pour la réduction des lourdeurs des procédures (garanties, apports demandés, etc.)	Commune		x	Mairie, Etat, Structures financières, PTF
Mettre en place un fonds de garantie communal	Commune	1 000 000	x	
<b>Sous-total 14</b>		<b>1 000 000</b>		

***Axe stratégique 4 : Développement du transport et des télécommunications***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEE	ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	
<b>OS 1: Développer le transport urbain</b>				
Construire 01 piste de production	Diakhao-Niakhar-Diohine (23 km)	621 000 000	x	Etat, Mairie, PTF
Doter la commune de bus Tata	Commune		x	
Aménager des espaces de stationnement pour les conducteurs de moto-taxi-diakarta et les charretiers	Commune		x	
<b>Sous-total 15</b>		<b>621 000 000</b>		
<b>OS 2: Améliorer l'accès aux TIC</b>				
Faciliter l'accès à l'internet (ADSL) et du réseau 4G	Commune		x	Mairie, Etat, Autres partenaires
Multiplier les antennes de téléphonie	Sorokh, zone de Sagne 2		x	
<b>Sous-total 16</b>		<b>-</b>		

***Axe stratégique 5: Promotion d'un environnement sain et d'un meilleur cadre de vie***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEE	ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	
<b>OS 1: Promouvoir un meilleur cadre de vie et une localité assainie</b>				
Aménager un dépotoir règlementé des ordures	Commune	5 000 000	x	Etat, STD, PTF, Service Régional de l'assainissement, Service Régional de l'urbanisme, PNGD, Autres partenaires
Installer des poubelles au niveau des maisons	Commune	1 507 200	x	
Construire des latrines communautaires	Commune	14 400 000	x	
Mettre en place un système de saupoudrage durant l'hivernage	Commune	1 000 000	x	
<b>Sous-total 17</b>		<b>21 907 200</b>		
<b>OS 2: Exploiter rationnellement et durablement les ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques</b>				
Reboiser des espèces adaptées (halophytes, etc.)	Commune	5 000 000	x	Mairie, Etat, Eaux et Forêts, Populations, ANCAR, STD, CADL, ONG, Projets, Programmes
Organiser des causeries de sensibilisation sur les techniques de conservation du fourrage et le code forestier	Commune	1 000 000	x	
Vulgariser l'utilisation des foyers améliorés	Commune	1 000 000	x	
Vulgariser la pratique du biogaz	Commune	1 000 000	x	
Encourager l'utilisation de l'énergie solaire	Commune		x	
Sensibiliser les populations sur la pratique de la RNA	Commune	1 000 000	x	
<b>Sous-total 18</b>		<b>9 000 000</b>		

### ***Axe stratégique 6: Renforcement de la gouvernance locale***

ACTIONS	LOCALISATION	COUTS ESTIMATIFS	ANNEE	ACTEURS ET PARTENAIRES
			1	
<b>OS 1: Améliorer la gestion des affaires locales de la commune</b>				
Sensibiliser sur le paiement de l'IMF 4	Commune	600 000	x	Mairie, Etat, Commissions techniques, PTF
Mettre en place un système efficace de collecte des taxes et de contrôle des collecteurs	Commune		x	
Renforcer les sessions de formation des élus	Commune	1 000 000	x	
Redynamiser les commissions techniques	Commune	200 000	x	
<b>Sous-total 19</b>		<b>1 800 000</b>		
<b>OS 2: Améliorer la fonctionnalité des comités de gestion et des OCB</b>				
Redynamiser les comités de gestion existants	Commune	200 000	x	Mairie, Etat, Commissions techniques, Comités de gestion, OCB, PTF
Faciliter le suivi des comités de gestion	Commune	800 000	x	
Favoriser le respect des textes régissant les dits comités	Commune		x	
Inciter les comités de gestion à produire des rapports d'activités, comptes rendus des réunions, etc.	Commune		x	
Mettre en place un comité communal de gestion et d'entretien des infrastructures communales	Commune	2 000 000	x	
Appuyer les OCB dans la formalisation	Commune		x	
Renforcer les capacités des membres des comités de gestion et des OCB	Commune	1 000 000	x	
Faciliter aux OCB l'accès aux financements	Commune		x	
<b>Sous-total 20</b>		<b>4 000 000</b>		
<b>OS 3: Promouvoir la paix et la sécurité dans la commune</b>				

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

Dénoncer les voleurs	Commune		x	Mairie, Etat, Société Civile, Services techniques, Partenaires
Construire 02 chambres de passage par village	Commune	6 400 000	x	
<b>Sous-total 21</b>		<b>6 400 000</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>1 082 940 533</b>		

**Coût total du PAI:**

Un milliard quatre-vingt-deux millions neuf cent  
quarante mille cinq cent trente-trois FCFA  
**(1 082 940 533 FCFA)**

### **3.5. Stratégies de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDC**

#### **3.5.1. Les stratégies de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PDC reste conditionnée par un ensemble de facteurs :

##### **➔ *L'alignement des acteurs de développement aux orientations et priorités du PDC :***

Les populations ont pris part à l'ensemble du processus et ont validé les livrables. Ainsi, leur appropriation du PDC posera moins de problème. Par contre, l'une des priorités de la commune sera d'obtenir l'alignement des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de cette vision. A cet effet, la commune partagera le document avec les partenaires et en fera le seul document de référence pour les interventions. Cette situation permettra d'éviter les interventions éparses pouvant dévier la commune de l'atteinte de ses objectifs.

##### **➔ *Une mobilisation des ressources financières :***

Le plan d'actions pour la période 2018-2022 se chiffre à **7 230 116 000 FCFA** soit une moyenne de **1 082 940 533 FCFA** par an. Ce montant est très élevé par rapport aux budgets d'investissement qui n'ont pas atteint 200 millions ces dernières années. Ainsi, l'un des défis majeur dans la mise en œuvre sera la mobilisation des ressources financières suffisantes qui passera par l'adhésion des partenaires, de l'Etat ainsi que leur contribution.

##### **➔ *Une gestion concertée :***

La mise en œuvre du PDC sera pilotée par le conseil municipal qui assure la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions contenues dans le PAP. Tous les acteurs concernés seront impliqués dans la mise en œuvre du PDC. Ainsi, la CEPSE, composée du Maire, des élus locaux, des services techniques déconcentrés, des partenaires au développement et des représentants des organisations communautaires de base, sera chargée de :

- ✓ Mobiliser des ressources pour le financement des projets du plan ;
- ✓ Vulgariser le plan ;
- ✓ Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement des projets du plan (forum des partenaires).

### **3.5.2. Les stratégies de suivi-évaluation**

Le suivi-évaluation permet, pendant et après l'exécution du plan, d'évaluer les performances par rapport à la situation de référence, aux résultats attendus et l'impact sur la vie des populations bénéficiaires et sur les capacités des acteurs. Le suivi-évaluation doit permettre à la collectivité territoriale de réajuster, en temps réel, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement de la collectivité territoriale. Pour assurer un bon suivi et une bonne évaluation du PDC il faudra :

- ✓ Instituer et rendre opérationnel la CEPSE du PDC ;
- ✓ Elaborer et exécuter le plan annuel de performance de la CT;
- ✓ Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDC. Lors des réunions du conseil municipal (DOB ou vote du compte administratif), prévoir un point à l'ordre du jour sur le suivi de la mise en œuvre du PDC. Le rapport introductif est préparé par le Secrétaire Municipal, sous la direction du Président de la CEPSE ;
- ✓ Situer les niveaux de réalisation pour déterminer les écarts et les raisons afin de pouvoir apporter des correctifs ;
- ✓ Procéder à des évaluations (à mi-parcours ou final) du PDC, afin de faire le bilan de sa mise en œuvre.

La méthode qui sera utilisée dépendra des responsables. Elle doit être efficace et abordable pour tous les acteurs.

### **3.5.3. L'appropriation du PDC par les populations**

Pour garantir l'appropriation par les populations, la commission de planification a été élargie aux services techniques et aux personnes ressources de la commune. Ainsi, durant tout le processus d'élaboration du plan, tous les acteurs ont été effectivement impliqués pour faciliter leur appropriation. En plus, pour le renforcement de cette dernière, le conseil municipal devra organiser des sessions d'information, au sein de la commune ou dans les différents villages, pour une large information et sensibilisation des populations.

Cette action permettra de faciliter la contribution et l'implication des populations dans toutes les actions qui seront entreprises dans le cadre du PDC.

**3.5.4. L'acceptation du PDC comme cadre de référence en matière de planification**

A l'image du PSE, qui est le cadre de référence au niveau national, le PDC qui en est une déclinaison au niveau communal, devra être adopté comme cadre de référence en matière de politique de développement au niveau territorial.

La création de la CEPSE, par le conseil municipal, permettra de bien impliquer tous les acteurs pour une belle réussite du plan.

Aussi, le CTR joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du plan, à travers l'évaluation des interventions, pour une meilleure exécution des actions.

**3.5.5. L'aspect temporaire du PDC**

L'horizon du plan est de cinq (05) ans (2018-2022), conformément aux indications du guide de planification du développement territorial, adopté en 2016. Ce qui permet aux élus locaux, aux autorités locales et aux agents techniques, d'avoir une vision plus large des réalisations planifiées, pour une bonne exécution des actions de développement dans leur localité.

**Annexe : Répartition spatiale de la population de Niakhar en 2018**

Zones	Noms de la localité	Effectifs en 2018		
		Homme	Femme	Population
Niakhar 1	<b>NIAKHAR</b>	3 887	4 529	8 416
	Hameau (H1) PINDACOP SOP MACK	232	180	412
	H2 TOKA SONE	194	183	377
	H3 NGARAF	95	81	176
	H4 MBINE NIOKHOR	205	218	423
	<b>Sous-total 1</b>	<b>4 613</b>	<b>5 191</b>	<b>9 804</b>
	<b>MBOLTOGNE</b>	197	163	360
	H1 SASSAR	66	75	141
	H2 TOKHAKHAL	58	53	111
	<b>Sous-total 2</b>	<b>321</b>	<b>291</b>	<b>612</b>
	<b>NDIANEME</b>	403	406	809
	<b>NGOYERE</b>	166	223	389
	<b>SASSAR</b>	172	201	373
	<b>TOTAL ZONE NIAKHAR 1</b>	<b>5 675</b>	<b>6 312</b>	<b>11 987</b>
Niakhar 2	<b>SATEME</b>	80	93	173
	H1 NGAKH	41	45	86
	<b>Sous-total 3</b>	<b>121</b>	<b>138</b>	<b>259</b>
	<b>LANGUEME</b>	241	258	499
	H1 YONE	54	45	99
	H2 MBINE GUEJ ET DIBOCOR	117	99	216
	H3 MBINE SOUCKA ET GONAR	119	100	219
	H4 MBINE DIOGOYE	104	98	202
<b>Sous-total 4</b>	<b>635</b>	<b>600</b>	<b>1235</b>	

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

	<b>YENGUELE</b>	452	445	897
	H1 PINDACOPE	280	310	590
	H2 KOPA KARIGNE	60	60	120
	<b>Sous-total 5</b>	<b>792</b>	<b>815</b>	<b>1607</b>
	<b>SAGNE FOLO</b>	204	234	438
	H1 PETHIE MBALEME	72	69	141
	<b>Sous-total 6</b>	<b>276</b>	<b>303</b>	<b>579</b>
	<b>NDOFFANE BOURE</b>	190	172	362
	<b>SASS MACK</b>	213	213	426
	<b>TOTAL ZONE NIAKHAR 2</b>	<b>2 227</b>	<b>2 241</b>	<b>4 468</b>
<b>Sagne 1</b>	<b>SAGNE</b>	323	370	693
	H1 NDIACK	97	114	211
	H2 NDIAYENE SEMOU	147	132	279
	H3 KEUR DIARAF (NDIAYENNE DARAF)	55	52	107
	<b>Sous-total 7</b>	<b>622</b>	<b>668</b>	<b>1290</b>
	<b>MEME</b>	338	363	701
	H1 NDOUNDOUR	32	55	87
	H2 NGORODOME	51	32	83
	H3 DARA	46	41	87
	<b>Sous-total 8</b>	<b>467</b>	<b>491</b>	<b>958</b>
	<b>MBANE</b>	202	250	452
	H1 DIOKOUL BAMBARA	22	7	29
	H2 PINDA DIOHINE	51	39	90
	<b>Sous-total 9</b>	<b>275</b>	<b>296</b>	<b>571</b>
	<b>MBAFAYE</b>	350	332	682
	H1 MBINE LATYR	28	40	68

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

	H2 MBINE NDIACK	67	62	129
	<b>Sous-total 10</b>	<b>445</b>	<b>434</b>	<b>879</b>
	<b>GODAGUENE</b>	188	175	363
	H1 DIOKOUL	101	97	198
	H2 KEUR FAHIANE	74	86	160
	H3 KEUR DEMBA	137	160	297
	H4 KEUR MANG MBAYE	38	33	71
	H5 MBINE DIBA	34	28	62
	<b>Sous-total 11</b>	<b>572</b>	<b>579</b>	<b>1151</b>
	<b>NGUESS</b>	157	174	331
	H1 MBALEME ET KEUR DIOULI	65	69	134
	<b>Sous-total 12</b>	<b>222</b>	<b>243</b>	<b>465</b>
	<b>KANDIOU</b>	105	126	231
	<b>TOTAL ZONE SAGNE 1</b>	<b>2 603</b>	<b>2 711</b>	<b>5 314</b>
Sagne 2	<b>MBOUDAYE</b>	349	354	703
	H1 MBINE NIOKHOR ET LEONA	126	127	253
	H2 NGUIGUIRENE	24	22	46
	H3 NDIANGLA	34	33	67
	H4 SAMBARE	29	32	61
	<b>Sous-total 13</b>	<b>562</b>	<b>568</b>	<b>1130</b>
	<b>NIONDOUNE</b>	126	117	243
	H1 NGATY	39	46	85
	H2 LEONA (PARINE)	42	41	83
	H3 MBINE WALY SIKAR	13	13	26
	<b>Sous-total 14</b>	<b>220</b>	<b>217</b>	<b>437</b>
	<b>MBOUKHOUTOUR</b>	127	114	241
	H1 KOBOSIKIL	32	41	73

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

	H2 MBINE DIANE	84	105	189
	H3 MBINE BIRAME MBENDA	98	84	182
	<b>Sous-total 15</b>	<b>341</b>	<b>344</b>	<b>685</b>
	<b>NIANIANE</b>	263	253	516
	H1 MBINE ABDOU	6	7	13
	H2 MBINE DIOUMA DIONE	21	40	61
	<b>Sous-total 16</b>	<b>290</b>	<b>300</b>	<b>590</b>
	<b>POLECK</b>	97	91	188
	<b>KONEME</b>	296	299	595
	<b>TOTAL ZONE SAGNE 2</b>	<b>1 806</b>	<b>1 819</b>	<b>3 625</b>
	<b>SANGHAÏE</b>	436	431	867
	H1 TAMBA	51	58	109
	H2 PETHIAKA	150	124	274
	H3 NDIANKOL	41	55	96
	H4 YAYEKA	38	39	77
	H5 DIAM SIDIBE	44	41	85
	H6 TELLA SANGHAYE	111	102	213
	H7 MBINE NDOUP	26	24	50
	H8 MBINE HAMATH	13	9	22
	H9 MBIN NDONGO (MBODAKHANE_	22	18	40
	<b>Sous-total 17</b>	<b>932</b>	<b>901</b>	<b>1833</b>
	<b>SOROKH</b>	458	509	967
	H1 MBOULOUP	126	122	248
	H2 SAMBANG	21	16	37
	H3 DAROU ET TOKAMBEL	60	80	140
	H4 NDIADIARAME	138	155	293
<b>SANGHAÏE</b>	H5 MBOUBANE	62	48	110

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022**

H6 NGODAGUENE	159	118	277
H7 ROUDIOUDJI	22	20	42
<b>Sous-total 18</b>	<b>1046</b>	<b>1068</b>	<b>2114</b>
<b>POUKHAM</b>	47	54	101
H1 MBINE SEDAR	142	121	263
H2 MBINE DIENE	61	77	138
<b>Sous-total 19</b>	<b>250</b>	<b>252</b>	<b>502</b>
<b>PODOME</b>	38	47	85
H1 KEUR AMANDIOGOU	127	122	249
H2 MBINE DIOULY	21	22	43
<b>Sous-total 20</b>	<b>186</b>	<b>191</b>	<b>377</b>
<b>NDOSS DIARAF</b>	230	233	463
H1 NDOSS NDOFFENE	144	170	314
<b>Sous-total 21</b>	<b>374</b>	<b>403</b>	<b>777</b>
<b>NDIEMOU</b>	190	197	387
H1 NDIEMOUTAN	178	181	359
H2 KEUR AMA SARR	27	31	58
<b>Sous-total 22</b>	<b>395</b>	<b>409</b>	<b>804</b>
<b>NDOSS MBADIOCK</b>	221	204	425
H1 NDIAMBASS	45	44	89
H2 MBIND LADIE	06	10	16
H3 NGUITHIEME	212	214	426
H4 NDIACK NDIA YE	06	06	12
<b>Sous-total 22</b>	<b>490</b>	<b>478</b>	<b>968</b>
<b>BIBANE</b>	207	223	430
H1 NDIODIOUF	81	105	186
<b>Sous-total 23</b>	<b>288</b>	<b>328</b>	<b>616</b>

*PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NIAKHAR 2018-2022*

---

	<b>TOTAL ZONE SANGHAÏE</b>	<b>3 961</b>	<b>4 030</b>	<b>7 991</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 377</b>	<b>17 239</b>	<b>33 616</b>

*Source : SRSD Fatick, RGPHAE 2013*